

PROCES VERBAL DES DISCUSSIONS
ENTRE
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
ET
LES AUTORITES CONCERNEES DU GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO
POUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPUI A LA FILIERE DE PRODUCTION
DE PLANTS AU BURKINA FASO
DANS LE CADRE DE LA COOPERATION TECHNIQUE


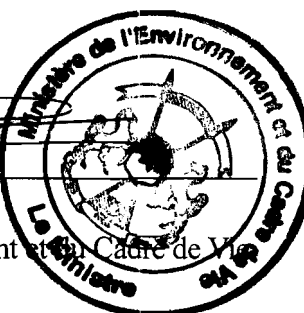
En se référant au Compte Rendu de la rencontre entre la mission d'Etude Préliminaire et le Gouvernement du Burkina Faso, signé le 15 Octobre 2008, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désigné par « la JICA ») représentée par le Représentant Résident de la JICA au Burkina Faso a eu une série de discussions avec les autorités concernées du Gouvernement du Burkina Faso relatives aux mesures à prendre par les deux Gouvernements en vue de la mise en œuvre du Projet d'appui à la filière de production de plants au Burkina Faso dans le cadre de la coopération technique.

A la suite de ces discussions, les deux parties ont convenu sur les sujets auxquels il est fait référence dans le document en annexe, ci-joint.

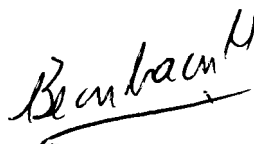
Ouagadougou le 14 Octobre 2009




M. MORIYA
Représentant Résident
de l'Agence Japonaise de Coopération
Internationale au Burkina Faso

M. Salifou SAWADOGO
Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie



M. Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Ministre de l'Economie et des Finances

DOCUMENT JOINT

I. COOPERATION ENTRE LA JICA ET LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

1. Le gouvernement du Burkina Faso mettra en œuvre le Projet d'appui à la filière de production de plants au Burkina Faso (ci-après désigné « le Projet ») en coopération avec la JICA.
2. Le Projet sera mis en œuvre conformément au Cadre du Projet joint en ANNEXE I.

II. MESURES À PRENDRE PAR LA JICA

Conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Japon, la JICA prendra, à ses propres frais, les mesures suivantes selon les procédures normales conformément au schéma de coopération technique du Japon.

1. ENVOI D'EXPERTS JAPONAIS

La JICA fournira les services des experts japonais présentés en ANNEXE II.

2. FOURNITURE DES EQUIPEMENTS

La JICA fournira les appareils, équipements et autres matériels nécessaires à la mise en œuvre du Projet suivant les composantes retenues en ANNEXE III (ci-après désignés par 'l'Équipement').

3. FORMATION DU PERSONNEL BURKINABE AU JAPON

La JICA accueillera le personnel burkinabé engagé dans le Projet, en vue d'une formation technique au Japon.

III. MESURES À PRENDRE EN COMPTE PAR LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO

1. Le Gouvernement du Burkina Faso prendra les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement du Projet et sa pérennisation, avec l'implication effective des autorités concernées, des homologues, des institutions liées au Projet ainsi que des groupes bénéficiaires.
2. Le Gouvernement du Burkina Faso veillera à ce que la technologie et les connaissances acquises par le personnel burkinabé, résultats de la coopération technique du Japon,

f

contribuent au développement social et économique du Burkina Faso.

3. Le Gouvernement du Burkina Faso accordera aux experts japonais dans le cadre du Projet les privilèges, exonérations et avantages énumérés en ANNEXE IV. Ces avantages et privilèges seront au moins égales à ceux dont bénéficient les experts de pays tiers ou d'organisations internationales chargées de missions similaires.
4. Le Gouvernement du Burkina Faso veillera à ce que l'équipement mentionné en II-2 ci-dessus soit utilisé effectivement pour la bonne exécution du Projet, en collaboration avec les experts japonais présentés en ANNEXE II.
5. Le Gouvernement du Burkina Faso prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que les connaissances et expériences acquises par le personnel burkinabé pendant le stage technique au Japon, seront utilisées effectivement pour la bonne exécution du Projet.
6. Conformément aux lois et règlements en vigueur au Burkina Faso, le Gouvernement du Burkina Faso mettra à la disposition du Projet les homologues nationaux et autres personnels forestiers du Projet (cf. ANNEXE V), les locaux servant de bureaux, l'eau et l'électricité, les exonérations de la TVA et des autres taxes sur le carburant.
7. Conformément aux lois et règlements en vigueur au Burkina Faso, le Gouvernement du Burkina Faso mettra à la disposition du Projet dans les limites de ses possibilités financières une contrepartie nationale financière et matérielle pour :
 - (1) L'affectation du personnel homologue et du personnel d'appui (cf. ANNEXE V du PV) pour la mise en œuvre du Projet
 - (2) La prise en charge des frais de déplacement du personnel homologue burkinabé pour la mise en œuvre du Projet ;
 - (3) La réfection des bâtiments pour le Projet ;
 - (4) La prise en charge des rencontres de concertation.
 - (5) Les dépenses nécessaires au transport à travers le Burkina Faso des équipements référencés au II-2 ci-dessus aussi bien que l'installation, les opération et la maintenance de ceux-ci.
 - (6) Les dépenses courantes nécessaires à la mise en œuvre du Projet.

IV. ADMINISTRATION DU PROJET

1. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, assumera la responsabilité globale concernant la réalisation du Projet.

8

2. Le Directeur Général de la Conservation de la Nature à travers le Directeur des Forêts, Directeur de tutelle du Projet, assumera l'entière responsabilité des aspects administratifs et techniques, du suivi-évaluation, et de la coordination du Projet.
3. La personne qui sera nommée par arrêté Ministériel, en tant que Coordonnateur National, sera responsable de l'exécution, de la supervision du Projet et la coordination entre les différents acteurs impliqués.
4. Les Experts japonais apporteront des conseils nécessaires au Directeur de tutelle du Projet, au Coordonnateur National du Projet sur toutes les questions se rapportant à la mise en œuvre du Projet.
5. Les experts japonais assisteront les homologues burkinabé pour les questions techniques relatives à l'exécution du Projet.
6. En vue d'une mise en oeuvre efficace et efficiente de la coopération technique dans le cadre du Projet, il sera mis en place un Comité de Pilotage dont les fonctions et la composition sont précisées en ANNEXE VII

V. EVALUATION CONJOINTE

L'évaluation du Projet sera réalisée conjointement par les deux Gouvernements par l'entremise de la JICA et les autorités Burkinabé concernées six (06) mois avant la fin du Projet.

VI. RECLAMATION CONTRE LES EXPERTS JAPONAIS

Le Gouvernement du Burkina Faso défendra les experts japonais engagés dans le Projet contre les réclamations des tierces parties, si ces réclamations sont liées à l'accomplissement de leurs fonctions officielles au Burkina Faso. Ceci ne sera pas le cas, si ces réclamations interviennent à la suite d'une inconduite volontaire ou d'une négligence notoire de la part des experts japonais.

VII. CONSULTATIONS MUTUELLES

Il est institué une consultation mutuelle entre la JICA et le Gouvernement du Burkina Faso pour toutes les questions majeures portant sur la forme ou le fond et en rapport avec le présent Document Joint.

f

VIII. MESURES POUR PROMOUVOIR LE PROJET AUPRES DES POPULATIONS

Pour une meilleure connaissance du Projet par les populations du Burkina Faso, le Gouvernement du Burkina Faso prendra les mesures appropriées pour une large diffusion des informations sur le Projet.

IX. PERIODE DE LA COOPERATION

La durée de la coopération technique pour la mise en œuvre du Projet conformément au Document Joint sera de trois (3) ans à compter de la date d'arrivée de l'Expert Japonais.

ANNEXE I	PLAN DIRECTUR DU PROJET
ANNEXE II	LISTE DES EXPERTS JAPONAIS
ANNEXE III	LISTE DES EQUIPEMENTS
ANNEXE IV	PRIVILEGES, EXONERATIONS ET AVANTAGES POUR LES EXPERTS JAPONAIS
ANNEXE V	LISTE DES HOMOLOGUES ET DU PERSONNEL D'APPUI DE LA PARTIE BURKINABE
ANNEXE VI	LISTE DES LOCAUX ET DES COMMODITES
ANNEXE VII	COMITE DE PILOTAGE



CADRE DU PROJET

1. But Global

Les actions de reboisement sont renforcées dans les régions concernées.

2. Objectif du Projet

La production de plants bien planifiée est promue dans les régions d'intervention.

3. Résultats attendus

(1) Les techniques de production de plants des pépiniéristes des groupements sont améliorées.

(2) Les échanges d'informations entre les acteurs concernés par la production de plants et par le reboisement sont renforcés afin de mettre en œuvre la production planifiée de plants.

(3) Des orientations en vue d'une meilleure planification de la production des plants en rapport avec les actions de reboisement sont élaborées.

4. Activités

0-1 Faire la revue des activités concernées par le reboisement et la production de plants

0-2 Définir les modalités et mécanismes de la mise en oeuvre du Projet

« Résultats (1) »

1-1 Faire une synthèse des résultats d'étude existants sur les espèces prioritaires

1-2 Sélectionner les 3 espèces prioritaires par province et par région

1-3 Créer les matériels pédagogiques pour la formation technique de production de plants afin de promouvoir les espèces prioritaires

1-4 Réaliser des formations d'agents forestiers en techniques de production de plants nécessaires à la promotion des espèces prioritaires

1-5 Les agents forestiers formés (1-3) organisent des formations de groupements pépiniéristes sur les espèces prioritaires

1-6 Les agents forestiers effectuent le suivi régulier sur le terrain des groupements concernés

« Résultats (2) »

2-1 Organiser au niveau régional l'atelier de concertation* afin de clarifier le besoin annuel en plants de la prochaine campagne

2-2 Les activités de sensibilisation et de vulgarisation visant à améliorer le circuit de commercialisation des plants sont menées en collaboration entre les services compétents du MECV et les groupements de producteurs.

« Résultats (3) »

3-1 Analyser la problématique de la mise en œuvre de la SNPP

3-2 Formuler les propositions afin de résoudre la problématique (3-1).

ANNEXE II

LISTE DES EXPERTS JAPONAIS

Experts japonais

(1) Planification de Production de Plants

(2) Autres experts selon les besoins du Projet afin de mettre en oeuvre efficacement le Projet

5

7

77

ANNEXE III

LISTE DES EQUIPEMENTS

Les matériels et équipements nécessaires pour la mise en œuvre du Projet proviennent de la partie japonaise en fonction du budget alloué à la Coopération technique. Les matériels et les équipements principaux à fournir sont les suivants :

- matériel informatique
- véhicule(s)
- autres matériels nécessaires à la mise en œuvre du Projet

NB : Les spécifications et les quantités des équipements mentionnés ci-dessus seront déterminées après consultation mutuelle entre la JICA et le Gouvernement du Burkina Faso.

8

ANNEXE IV

PRIVILEGES, EXONERATIONS ET AVANTAGES POUR LES EXPERTS JAPONAIS

Conformément aux lois et règlements en vigueur au Burkina Faso, le Gouvernement du Burkina Faso accordera les privilèges, exonérations et avantages suivants :

- (1) Exonération des impôts sur le revenu et des taxes de toutes sortes sur les allocations de prise en charge provenant de l'étranger ;
- (2) Exonération de taxes et autres charges imposées sur l'importation et l'exportation d'effets personnels et ménagers des experts, y compris un (1) véhicule motorisé par expert ;
- (3) Utilisation de tous les moyens disponibles pour fournir l'assistance médicale et les autres assistances nécessaires aux experts japonais ;
- (4) Délivrance gratuite du visa d'entrée et de sortie pour les experts japonais ;
- (5) Délivrance de cartes de séjour aux experts japonais afin d'assurer la coopération de ces experts avec toutes les autorités concernées dans l'exercice de leurs fonctions ;
- (6) Exonération des taxes à l'importation et à l'exportation sur les matériels apportés par les experts, dans le cadre du Projet.

ANNEXE V

LISTE DES HOMOLOGUES ET DU PERSONNEL D'APPUI DE LA PARTIE BURKINABE

1. Directeur Général de la Conservation de la Nature (DGCN)
2. Directeur des Forêts (Difor)
3. Coordonnateur National
4. Directeurs Régionaux concernés
5. Directeurs Provinciaux concernés
6. Agents Forestiers concernés :
7. Autre personnel convenu mutuellement selon la nécessité

8

ANNEXE VI

LISTE DES LOCAUX ET DES COMMODITES

1. Locaux (bureau et magasin) et meubles nécessaires pour l'exécution du Projet ;
2. Eau et électricité, ligne de téléphone nécessaires pour l'exécution du Projet ;
3. Autres commodités jugées nécessaires d'un commun accord.

ANNEXE VII

COMITE DE PILOTAGE

Pour la bonne marche du Projet, un Comité de Pilotage est mise en place et se réunira deux fois par an et en cas de nécessité.

1. Fonctions

- (1) Evaluer les activités réalisées au cours de l'année écoulée ;
- (2) Examiner les difficultés rencontrées, les propositions de solutions ;
- (3) Examiner et approuver le programme annuel des activités du Projet ;
- (4) Examiner les budgets et les dépenses annuelles du Projet ;
- (5) Autres.

2. Président : Secrétaire Général

3. Secrétaire : Coordinateur National du Projet

4. Constitution des membres

(1) Partie Burkinabé

1) MECV

- Directeur Général de la Conservation de la Nature (DGCN)
- Directeur des Forêts (Difor)
- Représentant de la Direction des Etudes et de la Planification (DEP)
- Représentant de la Direction de l'Administration et des Finances (DAF)
- Représentant du Centre National de Semences Forestières (CNSF)
- Représentants des Directions Régionales et Provinciaux de l'Environnement et du Cadre de Vie des Régions concernées

2) Autres Ministères

- Représentant du Ministère de l'Economie et des Finances (DGCOOP)

(2) Partie Japonaise :

- Experts du Projet
- Représentant Résident de la JICA au Burkina Faso
- Autres personnes concernées, envoyées par la JICA,

Note : En plus des participants désignés, les personnes qui seront invitées par le président peuvent assister à la réunion du Comité de Pilotage.

Note : Un officiel de l'Ambassade du Japon peut participer au Comité de Pilotage en tant qu'observateur.

5

**ENTENTE DE COOPERATION
ENTRE
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE
ET
LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO
POUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'APPUI A LA FILIERE DE PRODUCTION DE
PLANTS AU BURKINA FASO
DANS LE CADRE DE LA COOPERATION TECHNIQUE**

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désigné par « la JICA ») et les Autorités Compétentes du Burkina Faso ont eu une série de discussion relative aux mesures à prendre par les deux parties en vue de la mise en œuvre du Projet d'appui à la filière de production de plants au Burkina Faso (ci-après désigné par « le Projet ») dans le cadre de la Coopération Technique.

A la suite de ces discussions, les deux parties ont convenu d'établir le Procès-verbal des Discussions (ci-après désigné par « le PV ») et de conjointement formuler cette Entente de Coopération en vue de confirmer le consentement mutuel sur les sujets auxquels il n'est pas fait référence dans le PV.

Les deux parties ont convenu de ce qui suit :

Article 1 : Exécution du Projet

En se référant au PV entre la JICA et les autorités concernées du Gouvernement du Burkina Faso, signés le 11 Octobre 2009, la Matrice de Conception de Projet (ci-après désignée par le terme « PDM ») est finalisée comme la « PDM version 0 » présentée dans l'Annexe 1. Conformément au PDM version 0, le Plan d'Opération (ci-après désignée par le terme « PO ») version 0 est aussi préparé afin de suivre la progression du Projet. Le PO est présenté dans l'Annexe 2.

Article 2 : Le PDM et le PO

Le PDM et le PO seront modifiés au besoin en concertation entre les deux parties après l'arrivée des experts Japonais et au cours du Projet.

Les deux parties ont convenu du choix de la Région du Nord comme site du Projet en remplacement de la Région du Centre Nord tel qu'il avait été proposé dans le compte rendu de la mission préliminaire à cause de la bonne gestion de la pépinière régionale, la bonne organisation des pépiniéristes, la demande relativement élevée en plants, et la possibilité de collaboration avec les volontaires Japonais.

8

Article 3 : Engagements de la Partie Japonaise

Mettre à la disposition du Projet un montant approximatif de **quarante deux millions six cent trente cinq mille de Yen** (équivalant à environ **deux cent millions de Francs CFA** au mois de juin 2009) pour la période de trois (3) ans du Projet. Toutefois, le budget étant établi annuellement selon le système financier Japonais, finalement ledit montant pourrait fluctuer.

Article 4 : Engagements de la Partie Burkinabè

Mettre à la disposition du Projet un montant de **Vingt quatre millions neuf cent soixante quinze mille (24.975.000) Francs CFA** pour la période de trois (3) ans au titre de dépense de contrepartie nationale des projets pour la mise en œuvre du Projet.

Article 5 : Règlement des litiges

Tout différend né de l'interprétation ou de l'application de la présente Entente sera réglé par voie de négociations directes et d'un commun accord.

Article 6 : Dispositions finales

La présente Entente de Coopération entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties, et demeurera valable jusqu'à la fin du Projet.

Article 7 : Lien avec le PV

La présente Entente de Coopération qui fait suite au Procès Verbal des Discussion réaffirme le consentement mutuel et les engagements des deux parties pour une mise en œuvre efficace du Projet.

Annexes

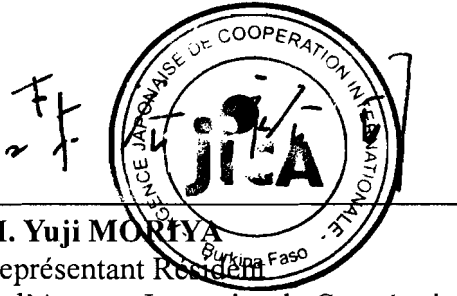
Annexe 1 : Cadre Logique (PDM ver.0)

Annexe 2 : Plan d'Opération (PO ver.0)

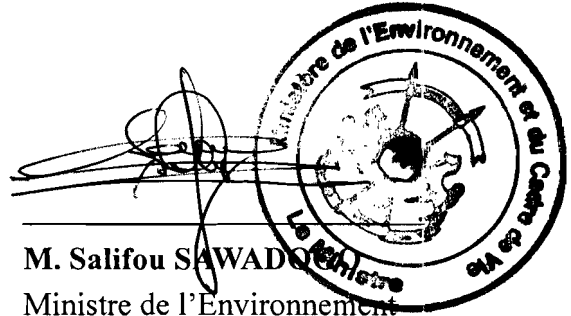
Annexe 3 : PROPOSITION DU BUDGET PREVISIONNEL

8

Fait à Ouagadougou, le 14 Octobre 2009



M. Yuji MORIYA
Représentant Résident
de l'Agence Japonaise de Coopération
Internationale au Burkina Faso



M. Salifou SAWADOGO
Ministre de l'Environnement
et du Cadre de Vie



Bembamba

M. Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Ministre de l'Economie et des Finances



Intitulé du Projet : Projet d'appui à la filière de production de plants au Burkina Faso

Durée du Projet: 3 ans (2009 - 2012)

Organismes exécutants: Ministère de l'Environnement et le Cadre de Vie (MECV) , Direction des Forêts (DiFor)

Sites d'intervention: 2 régions à savoir le Centre et le Nord

Groupes Bénéficiaires: (bénéficiaires directs) : agents forestiers des structures centrales et déconcentrées des régions d'intervention, des pépiniéristes des deux régions, utilisateurs de plants (bénéficiaires indirects) :habitants des régions d'intervention

SOMMAIRE NARRATIF	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLE	SOURCES DE VERIFICATION	CONDITIONS EXTERIEURES
<p>But global Les actions de reboisement sont renforcées dans les régions concernées.</p>	<p>1. L'écart entre les prévisions et les superficies réellement reboisées se réduit</p>	<p>1. Les statistiques de la DiFor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La politique de reboisement reste inchangée
<p>Objectif du Projet La production de plants bien planifiée est promue dans les régions d'intervention.</p>	<p>1. La baisse du reliquat ou du manque des plants dans les régions ciblées (nombre de plants produits, réussis, livrés) 2. L'augmentation du nombre de plants vendus pour le reboisement privé (par espèce, usage, client)</p>	<p>1. Les statistiques de la DiFor et/ou l'enquête menée par le Projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La politique de reboisement reste inchangée • La situation socio-économique des régions ciblées reste stable • Le soutien des partenaires pour le reboisement se maintient
<p>Résultats Attendus 1. Les techniques de production de plants des pépiniéristes des groupements sont améliorées. 2. Les échanges d'informations entre les acteurs* concernés par la production de plants et par le reboisement sont renforcées afin de mettre en œuvre la production planifiée de plants.</p>	<p>1-1. L'amélioration du niveau de compréhension des pépiniéristes des groupements et des agents forestiers concernés sur la technique de production de plants des espèces prioritaires 1-2. La baisse des coûts de production et la hausse de rentabilité des pépinières des membres de groupements des régions d'intervention 2-1. Le degré de satisfaction des participants à l'atelier de concertation** au sujet du partage des informations 2-2. L'augmentation du nombre de plants livrés ainsi que l'augmentation du % de plants livrés sur les plants produits par les groupements dans les régions d'intervention</p>	<p>1. Rapport de formation, l'interview des groupements 2. L'enquête menée par le Projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les catastrophes naturelles susceptibles d'affecter les ressources forestières ne surviendront pas • La bonne gouvernance est assurée à tous les niveaux
<p>3. Des orientations en vue d'une meilleure planification de la production des plants en rapport avec les actions de reboisement sont élaborées.</p>	<p>3-1. L'évaluation de la mise en œuvre de la SNPP 3-2. Des propositions soumises (3-1) sont adoptées par le Comité de Pilotage.</p>	<p>1. L'interview des participants à l'atelier de concertation 2. L'enquête menée par le Projet</p> <p>1. Les statistiques de la DiFor et/ou le rapport du Projet 2. Les procès-verbaux du Comité de Pilotage</p>	

6

Draft Project Design Matrix (PDM 0)

Activités	Intrants	Conditions Préalables: -SNPP** se maintient
<p>0-1 Faire la revue des activités concernées par le reboisement et la production de plants</p> <p>0-2 Définir les modalités et mécanismes de la mise en oeuvre du Projet</p> <p>1-1 Faire une synthèse des résultats d'étude existants sur les espèces prioritaires</p> <p>1-2 Sélectionner les 3 espèces prioritaires par province et par région</p> <p>1-3 Créer les matériels pédagogiques pour la formation technique de production de plants afin de promouvoir les espèces prioritaires</p> <p>1-4 Réaliser des formations d'agents forestiers en techniques de production de plants nécessaires à la promotion des espèces prioritaires</p> <p>1-5 Les agents forestiers formés (1-3) organisent des formations de groupements pépiniéristes sur les espèces prioritaires</p> <p>1-6 Les agents forestiers effectuent le suivi régulier sur le terrain des groupements concernés</p> <p>2-1 Organiser au niveau régional l'atelier de concertation* afin de clarifier le besoin annuel en plants de la prochaine campagne</p> <p>2-2 Les activités de sensibilisation et de vulgarisation visant à améliorer le circuit de commercialisation des plants sont menées en collaboration entre les agents forestiers et les groupements de producteurs.</p> <p>3-1 Analyser la problématique de la mise en oeuvre de la SNPP**.</p> <p>3-2 Formuler les propositions afin de résoudre la problématique (3-1).</p>	<p>Partie japonaise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - experts ; qualifiés en planification de production de plants, et autres experts selon les besoins du Projet afin de mettre en oeuvre efficacement le Projet - équipements ; matériel informatique, véhicule et autres matériels nécessaires à la mise en oeuvre du Projet - formation ; - frais opérationnels de mise en oeuvre des activités du Projet <p>Partie burkinabé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - personnel national de contrepartie ; Directeur de la Direction de tutelle du Projet - Coordonnateur national - Personnel technique aux niveaux des structures centrales et déconcentrées - locaux et commodités - Fond de contrepartie nationale - données et informations nécessaires à la mise en oeuvre du Projet 	

N.B.

Utilisateurs de plants : les projets de développement, les Partenaires Techniques et Financiers, les collectivités territoriales, les utilisateurs privés (ONGs, les associations, les paysans), et les autres acheteurs

Groupement de producteurs de plants : l'unité de producteurs groupés au niveau le plus bas et officiellement reconnue

Producteurs de plants : les producteurs de plants enregistrés auprès des DRECVs, DPECVs, SDECVs

*Atelier de concertation : les producteurs de plants indépendants ne faisant pas partie d'un groupement pourront y participer.

**SNPP : Stratégie Nationale de Production de Plants au Burkina Faso

PROPOSITION DE BUDGET PREVISIONNEL pour la mise en œuvre du Projet d'appui à la filière production de plants

ACTIVITES CADRE LOGIQUE		Description	Unité	Quantité	Cout unitaire	An 1	An 2	An 3	Coût total
Résultat attendu 1 : Les techniques de production de plants des pépiniéristes des groupements sont améliorées									
Appuyer la création de groupements de pépiniéristes dans les communes qui n'en disposent pas	Sensibiliser et mettre en place au moins 20 groupements de pépiniéristes dans 20 communes qui n'en disposent pas	commune	20	100000	2 000 000				2 000 000
Faire une synthèse des résultats d'études existantes sur les espèces prioritaires	Recherche bibliographique et sur Internet				0	0	0	0	0
Sélectionner les espèces prioritaires par commune pilote	Enquete auprès des pépiniéristes et des agents forestiers des communes pilotes	commune	35	250 000	8 750 000	0	0	0	8 750 000
Elaborer le matériel pédagogique pour la formation techniques de production de plants afin de promouvoir les espèces prioritaires	Elaboration d'un guide technique sur la production, la plantation et l'entretien des espèces prioritaires retenues Elaboration de guides pour la gestion technique et financière des pépinières	exemplaire exemplaire	750 750	3 000 3 000	2 250 000 2 250 000	0	0	0	2 250 000 2 250 000
Réaliser des formations d'agents forestiers en techniques de production plants nessecaire à la promotion des espèces prioritaires	Formation des formateurs (agents forestiers et quelques membres des commissions environnement et développement local des conseils municipaux) en gestion des pépinières et en technique de production des espèces prioritaires retenues	commune	35	1 000 000	0	35 000 000	0	0	35 000 000
Les agents forestiers formés organisent des formations de groupements de pépiniéristes sur les espèces prioritaire:	Formation des groupement de pépiniériste gestion des pépinières et en technique de production des espèces prioritaire:	commune	35	500 000	0	17 500 000	0	0	17 500 000
Les agents forestier effectuent le suivi régulier sur le terrain des groupements concernés	Mise en place d'un système de suivi régulier des groupements (Atelier régionale de formation sur le suivi des activités Missions de suivi par le coordonateur, et les homologues du projet (Frais de mission de suivi)	région Année	2 1	2 500 000 3 225 000	5 000 000 3 225 000	0	0	3 225 000	5 000 000 9 675 000
Résultat attendu 1.2 : les échanges d'information entre les acteurs concernés par la production de plants et par le reboisement sont renforcés afin de mettre en œuvre la production planifiée de plants									
Organiser au niveau régional l'atelier de concertation afin de clarifier le besoin annuel et plants de la prochaine campagne	Organisation de reunions de planification des campagnes de reforestation au niveau de chaque commune pilote sous la supervision des conseils communaux Organisation d'un atelier de planification de la campagne de reforestation dans chaque région (synthese des réunions au niveau communal)	commune région	35 2	250 000 2 000 000	0 0	8 750 000 4 000 000	8 750 000 4 000 000	8 750 000	17 500 000 8 000 000

Annexe 2	Les activités de sensibilisation et de vulgarisation visant à améliorer le circuit de commercialisation des plants sont menées en collaboration entre les agents forestiers et les groupements de producteurs	Synthèse et diffusion des résultats des réunions de planification au niveau communal et de l'atelier régional à l'endroit des groupements de pépiniéristes				0	0	0	0
Résultat attendu 1.3 : Des orientations en vue d'une meilleure planification de la production des plants en rapport avec les actions de reboisement sont élaborées.									
	Analyser la problématique de la mise en œuvre de la SNPP	Evaluation finale du projet	1	4 000 000	0	0	0	4 000 000	4 000 000
	Formuler les propositions afin de résoudre la problématique	Organisation d'un atelier national de clôture du projet	1	4 000 000	0	0	0	4 000 000	4 000 000
Coordination et suivi de la mise en œuvre du projet									
Gestion Administrative									
	Indemnités de fonction du coordonnateur	Mois	12	75 000	900 000	900 000	900 000	900 000	2 700 000
	Indemnités de sujétion du coordonnateur	Mois	12	30 000	360 000	360 000	360 000	360 000	1 080 000
	Indemnité de sujétion de 8 cadres supérieurs	8 pers x 15000 frs / mois	12	120 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	4 320 000
	Indemnité de sujétion de 20 cadres moyens	20 pers x 10000 frs / mois	12	200 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	7 200 000
	Salaires personnel d'appui (Secrétaire, Chauffeur)	(1 chauffeur x 60000 F/ mois) + (1 secrétaire x 75000F/ mois)	12	135 000	1 620 000	1 620 000	1 620 000	1 620 000	4 860 000
	Cotisation sociale personnel d'appui	2 pers x 20000 f /mois	12	40 000	480 000	480 000	480 000	480 000	1 440 000
	Salaires interprète pour les experts Japonais		12	200 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	7 200 000
	Cotisation sociale interprète		12	30 000	360 000	360 000	360 000	360 000	1 080 000
	Frais de matériel								
	Acquisition véhicule et motos	1 véhicule (25 000 000) + 5 motos (7 500 000)			32 500 000	0	0	0	32 500 000
	Acquisition ordinateur,	3 ordinateurs complet de bureau (6000000) + 1 ordinateur portable (15000000)			7 500 000	0	0	0	7 500 000
	Acquisition Photocopieur				750 000	0	0	0	750 000
	Fonctionnement								
	Fourniture de bureau		1	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
	Carburant, lubrifiant		1	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	15 000 000
	Frais de communication (téléphone / internet)		1	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	2 100 000
	Entretien réparation véhicule, moto:		1	3 940 000	3 940 000	3 940 000	3 940 000	3 940 000	11 820 000
	Entretien réparation ordinateur:		1	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	1 500 000
	Rencontres du comité de pilotage		2	500 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
	Formation des homologues Burkinabé au Japon		1	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
	TOTAL GENERAL				84 325 000	94 575 000	46 075 000	224 975 000	224 975 000

Part Bailleurs de fonds
 Contrepartie de l'Etat

200 000 000
 24 975 000

STRATEGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE PLANTS AU BURKINA FASO



Mars 2007

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF	5
Première Partie : ETAT DES LIEUX	7
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE.....	8
1.2. CADRE POLITIQUE, STRATEGIQUE, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	9
1.2.1. Le Cadre politique et stratégique	9
1.2.2. Le Cadre législatif et réglementaire	11
1.2.3. Les engagements pris par le Burkina Faso sur le plan international en matière d'environnement et de gestion durable des ressources forestières.....	12
1.2.4. Le Cadre institutionnel	12
1.3. SITUATION DES RESSOURCES FORESTIERES.....	12
1.3.1. Etat de l'occupation des terres.....	12
1.3.2. Les plantations d'arbres.....	14
1.4. PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA FILIERE DE PRODUCTION DE PLANTS	17
1.4.1. Le Centre National de Semences Forestières	17
1.4.2. Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique.....	17
1.4.3. Le Laboratoire de Biologie et Ecologie Végétale de l'Université de Ouagadougou	18
1.4.4. La société FASOPLAST.....	18
1.4.5. Les Directions Régionales de l'Environnement et du Cadre de Vie.....	18
1.4.6. Les pépiniéristes privés.....	19
1.4.7. Les différents utilisateurs de plants.....	20
1.5. MOYENS DE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DE PLANTS, CIRCUIT DE COMMERCIALISATION ET PRIX MOYENS DES PLANTS.....	21
1.5.1. Le Budget de l'Etat.....	21
1.5.2. Les Programmes / Projets de développement et les ONG	22
1.5.3. Le circuit de la commercialisation	22
1.5.4. Les prix des plants	22
Deuxième Partie : STRATEGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE PLANTS	24
2.1. FONDEMENTS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE PLANTS ..	25
2.2. OBJECTIFS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE PLANTS.....	25
2.2.1. Objectif global	25
2.2.2. Objectifs spécifiques	25
2.3. AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION.....	25
2.4. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE PLANTS	27
2.4.1. Pilotage de la mise en œuvre de la Stratégie	28
2.4.2. Les acteurs de mise en œuvre de la Stratégie et leurs rôles.....	28
2.4.3. La planification participative de la production des plants	29

2.4.4. Les mesures d'accompagnement	31
2.4.5. La mobilisation des moyens financiers	32
2.4.6. Les conditions critiques.....	32
2.4.7. Le suivi-évaluation	32

**Troisième Partie : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE
NATIONALE DE PRODUCTION DE PLANTS AU BURKINA FASO 34**

3.1. OBJECTIF GLOBAL.....	35
3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	35
3.3. RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES	35
3.4. CHRONOGRAMME DES INTERVENTIONS	39
3.5. CADRE LOGIQUE.....	40
3.6. COUT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	43
3.7. BUDGET DETAILLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE	44

LISTE DE DOCUMENTS CONSULTES.....48

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des superficies forestières et agricoles du pays entre 1992 et 2002 .	13
Tableau 2 : Production de plants par région entre 2002 et 2006.....	14
Tableau 3 : Bilan de l'évolution de plants mis en terre par région entre 2002 et 2006	15
Tableau 4 : Situation des pépinières, des plants produits, et des plantations réalisées entre 1996 et 2006.....	16
Tableau 5 : Prix moyens des plants.....	23
Tableau 6 : Acteurs de la mise en œuvre de la SNPP et leurs rôles.....	28
Tableau 7 : Prévision des productions décennales de plants par Région	30
Tableau 8 : Liste des espèces prioritaires par Région.....	30
Tableau 9 : Chronogramme des activités à mettre en œuvre dans le cadre du plan d'action de la SNPP.....	39
Tableau 10 : Cadre logique du Plan d'Action de la SNPP	40
Tableau 11 : Coût total de la mise en œuvre de la Stratégie.....	43
Tableau 12 : Budget détaillé de la mise en œuvre du Plan d'Action de la SNPP.....	44

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Histogramme sur la situation des plantations de 2002 à 2006	16
--	----

Photo de couverture : Production de plants à la pépinière régionale

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADP	: Assemblée des Députés du Peuple
AN	: Assemblée Nationale
ARSF	: Antenne Régionale de Semences Forestières
CA	: Chiffre d’Affaire
CCD	: Convention des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	: Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CGCT	: Code Général des Collectivités Territoriales
CNRST	: Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CNSF	: Centre National de Semences Forestières
CONEDD	: Conseil National pour l’Environnement et le Développement Durable
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTFT	: Centre Technique Forestier Tropical
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DGCN	: Direction Générale de la Conservation de la Nature
DiFor	: Direction des Forêts
DRECV	: Direction Régionale de l’Environnement et du Cadre de Vie
DSE	: Direction du Suivi Ecologique
ENEF	: Ecole Nationale des Eaux et Forêts
EPA	: Etablissement Public à caractère Administratif
FEM	: Fonds pour l’Environnement Mondial
HT	: Hors Taxe
INERA	: Institut de l’Environnement et de Recherches Agricoles
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale
LCD	: Lutte Contre la Désertification
MAHRH	: Ministère de l’Agriculture, de l’Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MATD	: Ministère de l’Administration Territoriale et de la de Décentralisation
MC�PEA	: Ministère du Commerce, de l’Industrie, de la Promotion de l’Entreprise et de l’Artisanat
MECV	: Ministère de l’Environnement et du Cadre de Vie
MEDEV	: Ministère de l’Economie et du Développement
MERSS	: Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
NATURAMA	: Fondation des Amis de la Nature
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAN /LCD	: Programme d’Action National de Lutte Contre la Désertification
PDA	: Programme Décennal d’Action du Ministère de l’Environnement et du Cadre de Vie (2006-2015)
PDRD-B/K	: Projet de Développement Rural Décentralisé - Bazèga/Kadiogo
PFN	: Politique Forestière Nationale
PICOFA	: Programme d’Investissement Communautaire en Fertilité Agricole
PNAF	: Programme National d’Aménagement des Forêts
PNE	: Politique Nationale en matière d’Environnement
PNFV	: Programme National de Foresterie Villageoise
PNGREF	: Programme National de Gestion durable des Ressources Forestières
PNGT2	: Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs

PPTE	:	Pays Pauvres Très Endettés
PRPR	:	Projet de Réhabilitation des Pépinières Régionales
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RAF	:	Réorganisation Agricole et Foncière
SDR	:	Stratégie de Développement Rural
TOD	:	Textes d'Orientation de la Décentralisation
TTC	:	Toute Taxe Comprise

RESUME EXECUTIF

Au Burkina Faso, la production des plants occupe une place prépondérante dans la lutte contre la désertification et les autres efforts de reforestation. C'est sans doute la raison pour laquelle elle a été l'objet d'une attention particulière des acteurs de la foresterie communautaire qui ont investi pendant des décennies d'importants moyens pour que les populations rurales se l'approprient effectivement. A côté des pépinières publiques, le service forestier a soutenu l'émergence de structures villageoises de production appelées pépinières villageoises ou mini-pépinières dont la production devrait remplacer progressivement la production des pépinières publiques conformément à l'objectif d'auto promotion paysanne que visait le Programme National de Foresterie Villageoise (PNFV). Parallèlement, il s'est développé dans les centres urbains une production de plants adaptés aux besoins de la foresterie urbaine à base de fruitiers et de plantes ornementales. Cette tendance s'est confirmée avec la privatisation de la production des plants intervenue en 1993.

L'évaluation du PNFV intervenue en 2005 a relevé de nombreux acquis en matière de production de plants par les acteurs ruraux, mais a également noté un certain nombre de lacunes parmi lesquelles l'insuffisante maîtrise de la production des plants par les populations sur le plan technique.

Malgré les acquis aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, la filière de production de plants reste marquée par un certain nombre d'insuffisances que la présente stratégie se doit d'examiner afin que des solutions idoines soient trouvées pour permettre aux acteurs de valoriser leur métier dans un contexte de gestion durable des ressources forestières.

La Stratégie Nationale de Production de Plants qui a été élaborée dans le cadre d'une concertation élargie à l'ensemble des acteurs de la filière et des filières connexes, comporte trois (03) parties. La première partie qui se consacre à l'état des lieux, prend en compte la situation des ressources forestières au niveau national et la priorité accordée aux actions de reforestation pour enrayer le phénomène de la désertification dans un pays sahélien comme le Burkina Faso. Bien qu'étant l'une des activités de foresterie la plus développée comme le révèle l'évaluation du Programme National de Foresterie Villageoise (PNFV) en matière de maîtrise et d'appropriation par les communautés de base, la production des plants rencontre un certain nombre de difficultés qui ont prévalu à la mise en place d'une stratégie nationale, à savoir :

- le désengagement de l'Etat dans le financement de la production de plants à partir de 1993, avec une reprise néanmoins en 2004 ;
- l'absence d'une planification de la production du privé dû à l'inorganisation du sous-secteur entraînant parfois une mévente des plants, etc.

L'état des lieux a permis de passer en revue le cadre politique, législatif et institutionnel qui selon toute analyse faite, constitue un solide fondement pour l'élaboration d'un document de Stratégie Nationale de Production de Plants (SNPP). Des recommandations ont été formulées tendant vers une meilleure organisation des acteurs et une rentabilisation économique et financière des pépinières publiques.

La seconde partie du document traite de la stratégie nationale elle-même. Elle tire ses fondements et sa légitimité des politiques, stratégies et du cadre législatif réglementaire en vigueur dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles en général, et des ressources forestières en particulier. L'objectif global de la Stratégie Nationale de Production de Plants est de contribuer à la lutte contre la désertification, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. De cet objectif global découlent les objectifs spécifiques suivants :

- assurer le développement de la filière de production de plants en organisant et en professionnalisant les acteurs ;
- promouvoir les espèces locales et prioritaires ;
- rentabiliser les infrastructures de production de plants ;
- proposer des spéculations réalisables en matière de plantation.

Afin d'atteindre ces objectifs spécifiques, les quatre (4) axes stratégiques ci – après ont été définis :

- Axe 1 :** La promotion d'un environnement réglementaire et organisationnel favorable au développement de la filière de production de plants ;
- Axe 2 :** La promotion des espèces locales et prioritaires pour une meilleure adaptation aux conditions écologiques et ciblant un intérêt économique ;
- Axe 3 :** La rentabilisation des infrastructures de production ;
- Axe 4 :** L'identification des spéculations réalisables en matière de plantation.

Enfin, pour la mise en œuvre de la stratégie, un plan d'action a été retenu ; il constitue la quatrième partie du document. Ce plan d'action a pour objectif global de traduire en réalisations concrètes la Stratégie Nationale de Production de Plants sur une première phase de cinq (5) ans. Partant des objectifs spécifiques de ladite Stratégie, des résultats attendus et des activités à mener, un cadre logique a été établi assorti d'un chronogramme. Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions seront renforcés par la mise en place d'une Cellule spécifique au sein de la Direction des Forêts (DiFor). Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre de ce plan d'action est estimé à trois milliards cent quarante six millions quatre cent quarante quatre milles (3 146 444 000) francs CFA.

Première Partie : ETAT DES LIEUX

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA STRATEGIE

Au Burkina Faso (Ex-Haute Volta) à l'origine, et dans l'optique de permettre aux Gouverneurs de la Colonie et aux Commandants de Cercle d'avoir des fruits et légumes sur place, des jardins de production ont été installés dans presque tous les chefs-lieux de Cercles. Ces jardins furent transformés en pépinières départementales au cours des années 1980. Dans ces jardins sont cultivées la plupart des espèces fruitières dont le manguier (*Mangifera indica*) en l'occurrence que certaines élites ou hommes politiques avaient la possibilité d'obtenir pour des plantations (BELEM, 1996). Ainsi, les jardins d'essais sont les précurseurs des vergers et des pépinières forestières actuelles ; ils ont permis l'introduction de certaines espèces exotiques dans le pays.

De nos jours, la production des plants constitue sans nulle doute, l'une des activités de foresterie la plus développée ainsi que l'une des principales réussites du Programme National de Foresterie Villageoise (PNFV) en matière de maîtrise et d'appropriation par les communautés de base et le secteur privé. La privatisation de la production des plants a commencé par quelques spécialistes qui s'adonnaient à la production des plantes fruitières et ornementales. A partir de 1993, cette privatisation a été formellement engagée par le service forestier dans le cadre de l'auto-promotion villageoise. Cette privatisation qui n'a pas été sous-tendue par une stratégie élaborée en bonne et due forme, a connu une marginalisation de la production des pépinières publiques (pépinières départementales) au profit des pépinières villageoises et privées. A l'occasion de la mise en œuvre des grands projets d'envergure nationale comme le Projet « 8 000 villages 8 000 forêts », le Projet « Front de terre », le programme de promotion des plantes utilitaires, etc., les lacunes de ces pépinières villageoises et privées se sont manifestées à travers tout le pays. En effet, il a été observé entre autre la mauvaise qualité des plants produits, l'insuffisance des productions, l'irrégularité des productions, etc. Ces insuffisances seraient dues à plusieurs causes parmi lesquelles on retient essentiellement :

- les difficultés d'écoulement de la production liées à la faiblesse de la demande là où les projets de l'Etat n'interviennent pas ;
- la faiblesse des marges bénéficiaires due à la non maîtrise de la structure des prix qui privilégie l'aspect de production de masse à la réalisation de gain économique ;
- la non maîtrise des techniques de production de certaines espèces ;
- l'inadaptation des espèces produites aux différents contextes écologiques ;
- le caractère fluctuant de la demande annuelle en plants ;
- la concurrence des pépinières publiques vis-à-vis des pépinières privées ;
- la réduction ou la suppression des subventions accordées aux pépinières villageoises ;
- etc.

Face aux difficultés rencontrées par les communautés de base et le secteur privé pour la satisfaction des besoins en plants en qualité et en quantité souhaitées, plusieurs mesures et initiatives ont été prises par le Ministère chargé des forêts parmi lesquelles on peut retenir :

- la promotion de la foresterie économique à travers la spécialisation des différentes régions socio-écologiques pour la production de plantes utilitaires adaptées (gommier, anacardier, néré, karité, etc.) ;
- la mise en œuvre du Projet de Réhabilitation des Pépinières Régionales (PRPR) : Ce Projet qui a été financé par l'Etat burkinabé avec l'aide de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), s'est exécuté de 2001 à 2005 ;

- le programme national de reforestation « un département, une forêt » qui a pour objectif de lutter contre la désertification et de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la création et l'aménagement durable de forêts départementales à partir de plantations et/ou de la protection de boisements naturels menacés ;
- enfin, plus près de nous, le lancement des campagnes d'écocitoyenneté constitue un tremplin majeur pour la promotion de la production et la valorisation des plants et des producteurs de plants

1.2. CADRE POLITIQUE, STRATEGIQUE, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

La gestion des ressources naturelles notamment forestières, repose sur des orientations politiques et stratégiques, un cadre législatif, réglementaire et institutionnel ainsi que des engagements pris par le pays au plan sous-régional et international.

Tous les textes régissant la gestion des ressources forestières tirent leur fondement de la Constitution du Burkina Faso qui stipule dans son énoncé (article 101) : « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie ; la protection, la défense et la formation de l'environnement sont un devoir pour tous ».

1.2.1. Le Cadre politique et stratégique

Les orientations politiques et stratégiques de la production des plants reposent essentiellement sur :

- Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) adopté en 2000 puis révisé en 2003, est un document-cadre qui énonce les objectifs prioritaires de développement fixés par le Gouvernement. Il ne se substitue pas aux stratégies sectorielles existantes ou en cours de finalisation mais en assure la cohérence pour leur garantir un meilleur impact sur les populations bénéficiaires. Les mécanismes de financement des activités liées à ce cadre proviennent des fonds de l'initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés). Le CSLP vise entre autres l'élargissement des opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ainsi que la gestion durable des ressources naturelles et de ce fait, des ressources forestières.

- La Stratégie de Développement Rural

La Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'horizon 2015 a été adoptée en 2003. Elle a pour objectif global d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable. Ses objectifs spécifiques sont :

- accroître les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques grâce à l'amélioration de la productivité ;
- augmenter les revenus grâce à une diversification des activités économiques en milieu rural ;
- renforcer la liaison production / marché ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- améliorer la situation économique et le statut social de la femme et des jeunes en milieu rural.

- **La Politique Nationale en matière d'Environnement**

Adoptée en janvier 2007, la Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE) se veut être une référence nationale de l'ensemble des interventions en matière de développement durable des ressources naturelles et de l'environnement. Elle découle de l'état de l'environnement au Burkina Faso, de la nécessaire intégration de la gestion des ressources naturelles à l'économie, de la volonté nationale de lutter contre la pauvreté et des perspectives de développement durable. Elle prend également en compte les préoccupations mondiales en matière d'environnement et de développement durable.

- **La Politique Forestière Nationale**

Adoptée par le Gouvernement en 1995, la Politique Forestière Nationale (PFN) constitue, sur le plan sectoriel, un outil de négociation et un cadre de référence quant aux concertations avec les partenaires au développement pour la coordination et l'harmonisation des interventions menées dans le secteur forestier. La Politique Forestière Nationale dont l'un des objectifs est de rationaliser la gestion des ressources forestières, s'est fixée des options communes aux sous-secteurs forêts, faune et pêches et des options spécifiques à cet effet.

Pour le sous-secteur forêts, les options spécifiques retenues par la PFN sont :

- la réduction de façon significative du déséquilibre entre l'offre et la demande en bois-énergie (bois de chauffe et charbon de bois), en bois de service, en bois d'œuvre et en produits de cueillette à usage alimentaire et médicinal ;
- la réhabilitation des forêts dégradées, aussi bien dans le domaine classé que dans le domaine protégé ;
- l'organisation et l'exploitation de l'espace rural notamment par la délimitation d'un espace forestier inter-villageois et sa mise en valeur.

- **Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification**

C'est un instrument de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Il se fixe comme objectif global de contribuer à l'instauration d'un développement durable du pays par le renforcement des capacités des autorités locales ainsi que d'assurer la participation active des populations, des collectivités et des groupes locaux dans les actions de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse. Les objectifs spécifiques visés par le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) sont :

- assurer une gestion durable et intégrée des ressources naturelles pour favoriser la promotion de la sécurité alimentaire ;
- améliorer l'environnement économique pour lutter contre la pauvreté ;
- améliorer l'organisation institutionnelle et l'environnement législatif de la lutte contre la désertification ;
- améliorer la connaissance du phénomène de la désertification, surveiller et évaluer les effets de la sécheresse.

- **Le Programme National de Gestion durable des Ressources Forestières**

Adopté en 2006 pour prendre en compte les questions de décentralisation et de lutte contre la pauvreté en milieu rural, le Programme National de Gestion durable des Ressources Forestières (PNGREF) résulte d'une fusion entre le Programme National d'Aménagement des Forêts (PNAF) et le Programme National de Foresterie Villageoise (PNFV). Il a pour objectif global de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et urbaines par la promotion de la gestion durable et décentralisée des ressources forestières. Les objectifs spécifiques visés par le PNGREF sont :

- contribuer à une meilleure connaissance et à une maîtrise de l'évolution des ressources forestières du pays ;
 - renforcer les capacités des acteurs pour une gestion durable des ressources forestières ;
 - assurer une gestion rationnelle et une meilleure valorisation des produits forestiers ;
 - renforcer l'environnement politique, juridique et institutionnel de la gestion durable des ressources forestières dans le contexte de la décentralisation.
- **Le Programme Décennal d'Action (PDA) du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie**

Ce Programme (en cours de finalisation) dont la finalité est d'aboutir à l'horizon 2015, à une réelle maîtrise des problématiques environnementales grâce à une grande mobilisation des acteurs (l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations de la Société Civile et le Privé). L'objectif visé au niveau des forêts est de garantir une gestion durable des ressources forestières.

1.2.2. Le Cadre législatif et réglementaire

Les orientations en matière de production des plants tirent leurs fondements des textes législatifs suivants :

- **La loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996, portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso**

Cette loi définit les grands principes d'utilisation des terres du Domaine Foncier National. Elle définit en outre les axes fondamentaux d'aménagement du territoire et les structures et instances responsables à tous les niveaux. Actuellement, le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans un processus d'écriture d'une politique nationale de sécurisation foncière qui prendra en compte les acquis et les insuffisances de la RAF.

- **La loi n° 005/97/ADP du 30 janvier 1997, portant Code de l'Environnement au Burkina Faso**

Cette loi établit les principes fondamentaux du maintien des équilibres écologiques, de préservation et de valorisation des ressources naturelles et d'amélioration du cadre de vie des populations.

- **La loi n° 006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant Code Forestier au Burkina Faso**

Elle fixe l'ensemble des principes fondamentaux relatifs à la gestion des ressources forestières et vise en particulier à établir une articulation harmonieuse entre la nécessaire protection de ces ressources et la satisfaction des besoins économiques, culturels et sociaux des populations. Au plan pratique, le Code Forestier reconnaît l'existence de deux (2) types de forêts au Burkina Faso, à savoir : les forêts privées qui sont des forêts légalement acquises ou plantées par des personnes physiques et morales de droit privé et des forêts publiques qui comportent les forêts classées de l'Etat et les forêts des collectivités territoriales.

- **La loi n° 002-2001 AN/ du 8 février 2001, portant Loi d'Orientation relative à la Gestion de l'Eau au Burkina Faso**

L'article 35 de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso prescrit que l'autorité compétente peut délimiter des aires de protection autour des barrages, des lacs, des mares. Dans cet acte de délimitation, peuvent être réglementées des activités telles que l'abreuvement, le pacage et la circulation des animaux, l'implantation

de pépinières, etc.

- **La loi n° 055/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso**

Cette loi qui a été adoptée en lieu et place des Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD), détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'action, les organes et l'administration des collectivités territoriales. En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que : (i) le territoire de la commune rurale comprend un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation, (ii) les espaces de production sont destinés principalement à l'agriculture, à l'élevage, à la foresterie, à la pisciculture et plus généralement à toutes les activités liées à la vie rurale, et (iii) les espaces de conservation constituent des zones de protection des ressources naturelles. Ils prennent notamment en compte les aires de protection de la flore et de la faune. Les prérogatives de la planification et de la définition des orientations sur la gestion des ressources forestières du domaine protégé relèveront désormais des Collectivités Territoriales.

- **La loi n° 005-2006/AN, portant régime de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso**

Elle détermine les conditions d'utilisation des organismes génétiquement modifiés et de leurs produits dérivés au Burkina Faso.

1.2.3. Les engagements pris par le Burkina Faso sur le plan international en matière d'environnement et de gestion durable des ressources forestières

Au plan international, le Burkina Faso a ratifié un certain nombre de conventions relatives à l'environnement et à la gestion durable des ressources forestières ; il s'agit entre autres de :

- la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ;
- la Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CCD) ;
- la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et le protocole de Cartagena.

Des plans d'action ont été élaborés au niveau national pour assurer la mise en œuvre des dites conventions.

1.2.4. Le Cadre institutionnel

Le Ministère en charge des ressources forestières a été créé en 1976 et son évolution actuelle en Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV) date de 2002 avec une dernière modification en 2005 prenant en compte le processus de décentralisation en cours dans le pays. Ce département ministériel, avec l'appui d'un certain nombre de ministères et de partenaires techniques et financiers, assure la coordination, la planification et le suivi de la filière de production de plants.

1.3. SITUATION DES RESSOURCES FORESTIERES

1.3.1. Etat de l'occupation des terres

Pays sahélien, le Burkina Faso est caractérisé par un climat de type sahélien. On y distingue trois (03) zones climatiques :

- la zone sahélienne (au nord) caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 600 mm et une courte saison des pluies (4 mois au plus) ;
- la zone soudano-sahélienne (au centre) caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 600 mm et 900 mm ; la saison des pluies dure 5 mois environ ;
- la zone soudanienne (au sud) caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 900 mm avec une saison de pluies de près de 6 mois.

Par ailleurs, il faut noter que plus de 90 % des populations tirent leurs subsistances des ressources naturelles à travers des activités agro-sylvo-pastorales extensives, très destructrices des ressources naturelles. Les effets de ces pratiques ainsi que ceux d'autres facteurs anthropiques (feux de brousse, coupe abusive du bois vert, surpâturage, etc.) combinés aux aléas climatiques ont modifié profondément le profil des ressources forestières du pays.

Ainsi, du nord au sud du pays, la végétation est successivement marquée par des prédominances herbeuse, arbustive, arborée, boisée, de galeries forestières et des forêts claires. Selon le MAHRH (2005) cité par le MECV (2006), en 2002 l'ensemble des formations forestières (forêt claire, forêt galerie, savane arborée, savane arbustive, steppes) couvrait 13 305 238 ha, soit 49,2 % du territoire national. Ce couvert forestier subit une diminution moyenne annuelle de 110 505 ha, soit 0,77 % en moyenne par an de 1992 à 2002 (voir Tableau 1, ci-après). Les aires classées au nombre de 77 couvrent une superficie totale estimée à 3,8 millions d'hectares, soit environ 14 % de l'étendue du territoire national.

La dégradation continue des formations forestières liée à la pression anthropique aggravée par les phénomènes de sécheresse notamment celles des années 1970, a amené le Gouvernement, à engager des opérations de reforestation à travers les plantations industrielles, les Programmes « Bois de Villages », le Projet « 8 000 villages, 8 000 forêts », le Projet « un département, une forêt », le Projet « Front de terre », etc. Toutes ces opérations de reforestation placent la production de plants au centre de la foresterie nationale.

Tableau 1 : Evolution des superficies forestières et agricoles du pays entre 1992 et 2002

Types d'occupation des terres	Superficie (ha)		% du territoire national en 2002	Evolution des superficies par an	
	1992	2002		(ha)	(%)
Territoires agricoles avec présence d'espaces naturels importants	3 268 654	3 437 511	12,7	16 886	0,52
Territoires agro forestiers	2 038 779	2 305 603	8,5	26 682	1,31
Cultures pluviales	7 403 296	8 016 867	29,6	61 357	0,83
Formations forestières	14 410 287	13 305 238	49,2	- 110 505	- 0,77
Forêt claire	53 359	50 249	0,2	- 311	- 0,58
Forêt galerie	851 830	834 265	3,1	- 1 757	- 0,21
Savane herbeuse	222 902	220 032	0,8	- 287	- 0,13
Savane arbustive	6 902 437	6 189 685	22,9	- 71 275	- 1,03
Savane arborée	2 553 094	2 327 677	8,6	- 22 542	- 0,88
Steppe herbeuse	1 296 444	1 270 518	4,7	- 2 593	- 0,20
Steppe arbustive	2 319 319	2 213 572	8,2	- 10 575	- 0,46
Steppe arborée	210902	199 240	0,7	- 1 166	- 0,55
Total	27 121 016	27 065 219	100,0	- 5 580	- 0,02

Source : MAHRH (2005) cité par MECV (2006)

En plus des formations végétales naturelles, le couvert végétal est constitué de plantations d'espèces locales et exotiques.

1.3.2. Les plantations d'arbres

1.3.2.1. La production de plants

La production de plants est organisée à travers les pépinières publiques et privées. Selon le MECV (2007), depuis 2002, le nombre des unités de production de plants fonctionnelles par année est de l'ordre de mille (1 000). En fonction de leur origine, les espèces produites sont locales ou exotiques. Au plan utilitaire, les espèces peuvent être destinées à la production d'aliments (fleurs, fruits, graines, feuilles, gommés, etc.), de fourrage, de bois (bois de feu, bois de service, bois d'œuvre), de substances médicinales, à la mise en place de haies vives, de brise-vents, etc. Selon le MECV (2007), entre 1997 et 2006 (10 ans), la production a atteint 57 293 983 plants, soit 5 729 398 plants par an. Le Tableau 2, ci-après indique par Région, la production de plants entre 2002 et 2006.

Tableau 2 : Production de plants par région entre 2002 et 2006

Région	2002	2003	2004	2005	2006	Total	Moyenne
Boucle du Mouhoun	82 718	227 927	329 779	619 227	364 876	1 624 527	324 905
Cascades	67 306	94 518	87 100	243 120	225 674	717 718	143 544
Centre	302 119	356 000	1 051 500	2 505 687	2 307 225	6 522 531	1 304 506
Centre - Est	209 620	253 733	291 096	422 953	462 950	1 640 352	328 070
Centre - Nord	360 070	321 218	316 345	497 114	553 071	2 047 818	409 564
Centre - Ouest	422 233	369 656	420 393	642 010	508 529	2 362 821	472 564
Centre - Sud	218 338	612 068	983 726	506 833	572 389	2 893 354	578 671
Est	760 522	151 500	347 385	431 566	486 500	2 177 473	435 495
Hauts - Bassins	252 859	436 275	790 918	482 592	559 761	2 522 405	504 481
Nord	381 586	265 812	318 501	396 711	325 889	1 688 499	337 700
Plateau Central	246 634	178 310	306 356	449 203	451 810	1 632 313	326 463
Sahel	192 769	173 058	119 098	253 345	838 825	1 577 095	315 419
Sud - Ouest	115 803	96 921	221 912	328 694	286 789	1 050 119	210 024
Total National	3 612 577	3 536 996	5 584 109	7 779 055	7 944 288	28 457 025	5 691 405

1.3.2.2. Les plantations

Les plants produits sont utilisés aux opérations de plantation suivantes :

- plantations à grande échelle de 1973 à 1986 ;
- plantations péri-urbaines de 1981 à 1988 ;
- plantations collectives, familiales et individuelles de 1979 à nos jours.

Selon le MECV (2007), la superficie réalisée en terme de plantations depuis 1996 est de 81 761 ha. En outre, sur les 28 457 025 plants produits de 2002 à 2006, près de 23 563 325 plants ont été mis en terre (voir Tableau 3, ci-après), soit un taux d'absorption de l'ordre de 82,8 %.

Tableau 3 : Bilan de l'évolution de plants mis en terre par région entre 2002 et 2006

Région	2002	2003	2004	2005	2006	Total	Moyenne
Boucle du Mouhoun	131 226	206 231	364 744	468 993	331 227	1 502 421	300 484
Cascades	63 738	85 318	64 013	100 860	167 709	481 638	96 328
Centre	110 060	352 000	988 950	1.634 620	1.604 085	4 689 715	937 943
Centre - Est	104 320	249 152	293 690	384 167	382 338	1 413 667	282 733
Centre - Nord	329 822	240 381	278 752	582 065	641 230	2 072 250	414 450
Centre - Ouest	283 664	384 544	396 702	604 369	739 392	2 408 671	481 734
Centre - Sud	188 566	612 088	841 797	380 827	407 719	2 430 997	486 199
Est	497 040	163 299	220 978	255 106	313 758	1 450 181	290 036
Hauts - Bassins	376 256	323 072	727 802	395 410	453 741	2 276 281	455 256
Nord	207 374	164 828	168 393	220 998	244 729	1 006 322	201 264
Plateau Central	246 634	178 310	440 572	380 806	258 094	1 504 416	300 883
Sahel	191 134	167 473	115 529	264 816	924 553	1 663 505	332 701
Sud - Ouest	82 651	68 113	54 746	200 837	256 914	663 261	132 652
Total National	2 812 485	3 194 809	4 956 668	5 873 874	6 725 489	23 563 325	4 712 665

Source : MECV (2007)

Concernant spécifiquement la campagne nationale de reforestation 2006, il ressort du bilan, les résultats essentiels suivants :

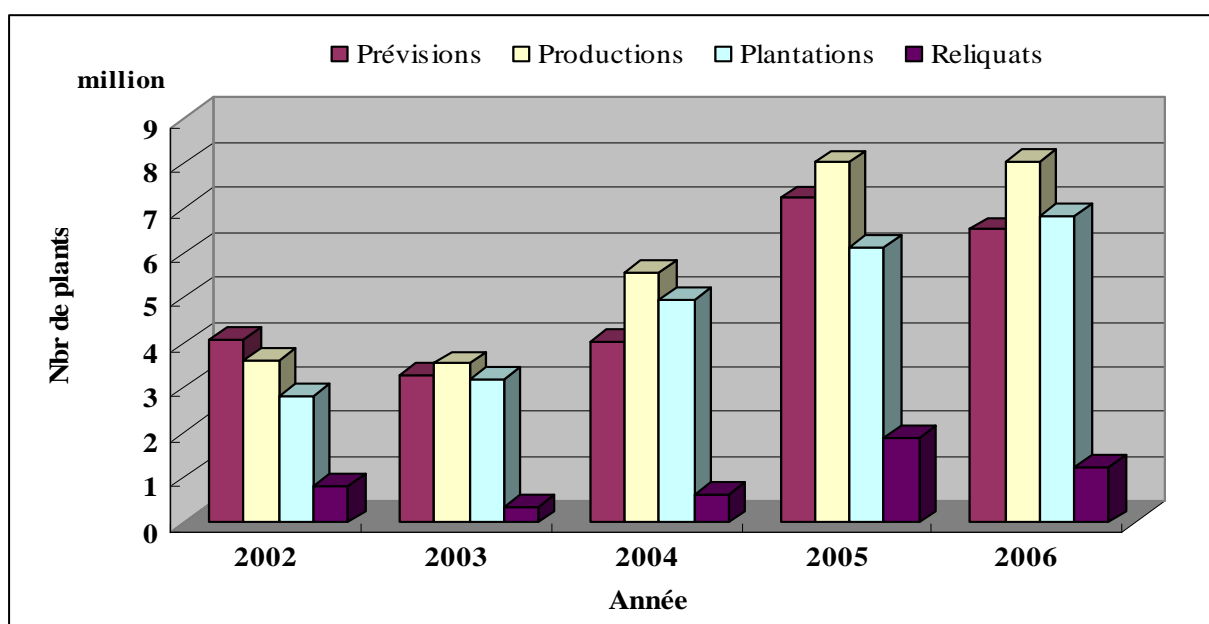
- mise en terre de 6 837 811 plants en peuplements divers sur une superficie d'environ 13 026 ha en haies-vives et en brise-vents sur une longueur de 1 663 km linéaires ;
- un taux moyen de reprise des plantations de 85,6 %.

Cette situation de taux de reprise risque vite de se dégrader dans le temps avec le manque d'entretien, les aléas climatiques, l'absence de gardiennage, les feux de brousse et la divagation des animaux. L'inexistence d'un mécanisme de suivi permanent et le taux élevé des pertes après la mise en terre des plants commandent une révision du système de plantation ou reboisement de masse tout azimut pour s'orienter prioritairement vers des opérations ciblées telles que :

- la réhabilitation des zones dégradées dans le domaine forestier classé de l'Etat ;
- la protection des berges des cours et des plants d'eau ;
- les plantations de démonstration à partir d'espèces prioritaires identifiées dans chaque région ;
- les plantations individuelles ou familiales.
- Pour soutenir ces opérations ciblées, il est nécessaire de poursuivre la formation et l'encadrement des acteurs en vue notamment d'une meilleure maîtrise de la planification de la production de plants ; cela permettra entre autre de minimiser les reliquats de plants constatés chaque année en pépinière (voir Figure 1).

Le Tableau 4, ci-après récapitule le nombre de pépinières fonctionnelles annuellement, le nombre de plants produits et mis en terre ainsi que les superficies plantées par an, depuis 1996.

Figure 1 : Histogramme sur la situation des plantations de 2002 à 2006



Source : MECV (2007)

Tableau 4 : Situation des pépinières, des plants produits, et des plantations réalisées entre 1996 et 2006

Année	Nombre de pépinières fonctionnelles	Nombre total de plants produits	Nombre de plants mis en terre	Superficie totale plantée (ha)	Longueur des haies vives et brise-vent (km)	Superficie totale des mises en défens (ha)	Superficie totale des forêts villageoises créées (ha)	Superficie totale des forêts départementales (ha)	Superficie des terres dégradées récupérées par labour mécanisé (ha)
1996	0	4 515 354	3 753 194	6 004	0			0	0
1997	1 408	7 032 750	5 462 018	14 046	0			0	371
1998	0	6 006 747	5 068 943	6 331	596			0	862
1999	1 622	6 637 580	4 493 249	7 519	415		630	0	829
2000	0	4 897 715	4 131 141	5 670	753		1 528	0	549
2001	606	3 904 207	3 273 208	2 919	138		0	0	680
2002	1 051	3 612 577	2 812 485	4 736	548	384	16 808	0	1 404
2003	863	3 536 996	3 194 889	5 952	681	876	1 479	22 716	1 665
2004	1 015	5 584 100	5 019 216	6 332	568	828	20 296	56 050	1 632
2005	1 155	8 024 648	6 132 433	9 226	498	441	4 740	15 896	2 444
2006	1 147	8 056 610	6 837 811	13 026	1 663	1 051	11 160	127	3 945
Total	8 867	61 809 284	50 178 587	81 761	5 860	3 580	56 641	94 789	14 381

Source : MECV (2007).

1.4. PRINCIPAUX INTERVENANTS DANS LA FILIERE DE PRODUCTION DE PLANTS

L'activité de production de plants est caractérisée par la grande diversité des intervenants et au caractère informel de l'activité. Elle est exercée par des pépiniéristes publics comme privés qui sont à leur tour soutenus par des institutions de recherche comme le CNSF et le CNRST, des structures d'encadrement et d'appui comme les DRECV, les projets et programmes de développement, des ONG et Associations et des fournisseurs d'intrants comme FASOPLAST, etc.

1.4.1. Le Centre National de Semences Forestières

Le Centre National de Semences Forestières (CNSF) a été érigé en Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) en janvier 1997. Son siège est à Ouagadougou, mais la structure dispose d'antennes régionales à Dori, Kaya, Fada N'Gourma, Bobo-Dioulasso. Il a trois (03) domaines d'activités :

- la production et la diffusion des semences forestières ;
- les recherches sur l'amélioration génétique, la physiologie de reproduction et la physiologie des graines, qui ne peuvent être financées que par des fonds publics et des fonds provenant d'un partenariat avec l'extérieur ;
- des prestations de service (expertise, formation, suivi technique, etc.) auprès des institutions et d'organismes nationaux et internationaux, ainsi que des collectivités locales et des privées. En outre, le CNSF travaille avec des communautés villageoises dans le cadre de la gestion participative des peuplements semenciers.

1.4.2. Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique

Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) a joué un rôle important dans la promotion de l'horticulture depuis une quinzaine d'années à travers l'expérimentation et la production / vulgarisation de fleurs. Il en a été de même pour le Jujubier (*Ziziphus mauritiana*), du dattier (*Phoenix dactelifera*), pour la production et la vente d'autres plants fruitiers améliorés.

Tout cela a permis au secteur privé de s'engager dans les activités de production et de commercialisation de fleurs et de plants dont les techniques de production ont été mises au point par l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA).

Le CNRST produit certaines espèces présentement pour ses propres besoins de recherche ; c'est le cas par exemple du jujubier (*Ziziphus mauritiana*). Cependant, il est envisagé aussi la vente de semences et de plants par ce Centre en vue de la promotion de filières dans le cadre de la recherche - développement.

Le Centre procède aussi à l'amélioration de certaines espèces forestières ligneuses depuis une vingtaine d'années (cas du palmier royal importé de Côte d'Ivoire), à l'importation et à la vente de graines et de semences forestières, à la formation des acteurs. Il gère des sites de démonstration localisés dans les domaines publics.

En terme de perspectives, l'on retiendra que la promotion de la filière horticole est une option à encourager. En outre, la maîtrise et la vulgarisation de la technique d'irrigation goutte à goutte pour la production des plants devront faire l'objet d'une attention particulière compte tenu des avantages évidents de cette méthode. Il ressort par ailleurs la nécessité de reprendre le système de jardin d'acclimatation dans le circuit de la recherche.

1.4.3. Le Laboratoire de Biologie et Ecologie Végétale de l'Université de Ouagadougou

Le Laboratoire de Biologie et Ecologie Végétale de l'Université de Ouagadougou contribue largement auprès du CNSF et du CNRST à la formation et à la recherche en matière de production de plants.

1.4.4. La société FASOPLAST

La société FASOPLAST a été créée en 1990. Elle assume la production de plusieurs types d'emballage et de pots plastiques dont ceux destinés à la production des plants. La société a engagé un partenariat avec le Ministère chargé de l'Environnement à travers une étude effectuée en 1991 en collaboration avec le CNSF pour définir les caractéristiques techniques des pots plastiques adaptés à la production des plants en pépinière. L'étude a abouti sur la validation de quatre (4) types de pots. Cela a permis à FASOPLAST de se positionner sur le marché des pots plastiques destinés aux plants forestiers dans la sous - région (Mali, Niger). Ainsi, entre 2000 et 2006, FASOPLAST a produit 28 826 949 petits pots et 2 444 373 pots moyens qui ont été distribués dans la sous-région à des fins de production de plants

Au regard de la baisse constatée ces dernières années au niveau de la demande de sachets plastiques pour la production des plants, la société FASOPLAST est disposée à mener les actions ci-après, à court terme :

- la récupération et le recyclage des sachets utilisés ; l'équipement requis a été déjà acquis. Cela devrait permettre de diminuer la quantité de matière première à commander par la Société, d'au moins 50 %. Cette mesure de recyclage permet d'envisager une baisse du prix de sachet (de 11 FCFA TTC à 7 FCFA TTC) ;
- l'accompagnement du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie dans la réalisation de toutes études visant à l'amélioration de la qualité des pots destinés à la production de plants.

1.4.5. Les Directions Régionales de l'Environnement et du Cadre de Vie

Avant l'avènement du Projet de Réhabilitation des Pépinières Régionales (PRPR), les pépinières publiques à caractère départemental, provincial, régional étaient conduites et gérées par le service forestier. Avec la privatisation de la production de plants intervenue à partir de 1993, les pépinières du type public avaient tendance à disparaître et étaient dans un état de délabrement assez avancé. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Burkina Faso a bénéficié de 2001 à 2005 d'un don non remboursable auprès de la Coopération Japonaise à travers la JICA, pour l'amélioration des capacités opérationnelles des Directions Régionales de l'Environnement et du Cadre de Vie (DRECV) concernées par la formation, la sensibilisation des populations, la réhabilitation et la construction d'infrastructures de production de plants dans les pépinières régionales retenues. Six (6) chefs-lieux de Région ont été sélectionnés pour l'installation de ces pépinières. Il s'agit de Koudougou, Dédougou, Ouahigouya, Dori, Kaya, Ouagadougou (Nagbangré) qui ont bénéficié d'aménagement et qui constituent des structures régionales d'appui pour redynamiser la productivité des pépinières privées.

Les objectifs à atteindre grâce au rôle d'appui que devraient jouer les six (6) DRECV de la zone d'intervention du Projet sont les suivants :

- faire prendre davantage conscience aux populations de l'importance de la lutte contre la désertification et du rôle des reboisements ;
- vulgariser les actions de reboisement sous forme participative ;
- garantir la production requise en plants améliorés ;

- réduire les défrichements par abattage d'arbres pour dégager des terres à cultiver ;
- organiser l'administration de la gestion des forêts afin d'obtenir en permanence de bons résultats.

Au démarrage des activités des pépinières régionales, il était prévu une production d'appoint de 25 000 plants par an et par pépinière régionale pour ne pas gêner ou concurrencer les producteurs privés dans la vente des plants. Cette production d'appoint devait surtout être orientée vers les espèces dont les techniques de production n'étaient pas parfaitement à point (caractère expérimental). Ladite mesure a été respectée de 2000 à 2002. A partir de 2003, on a enregistré une augmentation sensible des quantités de plants produits par ces unités. Cette production dont l'objet était de soutenir les campagnes sur l'éco citoyenneté, a été source de concurrence déloyale au détriment des producteurs privés durement frappés par les effets des méventes fréquentes.

1.4.6. Les pépiniéristes privés

La notion de « pépiniéristes privés » s'applique aussi bien aux producteurs qui ont la conduite des pépinières villageoises pour satisfaire les besoins au niveau des terroirs, que des grands centres urbains organisés en associations ou non. Ils contribuent selon les statistiques à plus de 70 % de la production totale annuelle en plants. Cependant, cette grande production de plants connaît un certain nombre de problèmes :

- la mévente : elle est la première difficulté citée par les producteurs privés qui pointent du doigt parfois les services forestiers déconcentrés et le CNSF les accusant de mener une concurrence déloyale dans la vente de plants ou faisant ombrage à la commercialisation par une distribution gratuite des plants. Cependant, de l'analyse faite avec les acteurs concernés, il ressort plus un problème de planification, de qualité des plants produits et de maîtrise des marchés. Cette situation pourrait être d'avantage résolue par une meilleure organisation des producteurs privés (groupements, associations provinciales, Unions régionales et Fédération Nationale de producteurs de plants), et le renforcement de leurs capacités techniques et de gestion ;
- l'insuffisance d'espace de production de plants liée à la question de l'eau : l'eau étant le facteur premier dans l'installation d'une pépinière, son absence ne favorise pas toujours le développement de l'activité. Cette difficulté est beaucoup plus ressentie par les producteurs privés des grands centres urbains comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Elle pourrait être levée si les espaces aménagés des pépinières publiques étaient ouverts aux producteurs privés sous forme de location. La diversification des activités de ces unités de production contribuerait également à leur rentabilisation. Cette option de regroupement des producteurs présente l'avantage de leur identification pour une meilleure planification de la production ;
- l'insuffisance de capacités techniques : la plupart des producteurs privés ont reçu une formation soit au sein des pépinières dans les DRECV où ils ont évolué en qualité de manoeuvres, soit auprès du CNSF ou sur le tas. Cette formation mérite d'être renforcée par d'autres thèmes notamment le suivi phytosanitaire des pépinières, le traitement des graines, la production des plantes ornementales, les techniques d'aménagement paysager, les techniques de gestion d'une unité de production et les techniques de greffage.

Les principales recommandations qui concernent les pépiniéristes privés sont :

- assurer leur regroupement en associations, Unions et Fédération pour mieux réussir le partenariat avec les services techniques ;
- promouvoir la professionnalisation de l'activité de pépiniériste pour une meilleure contribution de la filière à l'économie nationale ;

- faciliter l'accès des producteurs privés au micro crédit ou explorer les opportunités qu'offrent certains projets / programmes de développement en matière de subventions ;
- promouvoir une planification adéquate de production de plants en adéquation avec les besoins réels du marché des plants.

1.4.7. Les différents utilisateurs de plants

L'introduction de cette catégorie intéressée par la production des plants est née du souci de prendre en compte les besoins des uns et des autres afin d'assurer une production qui réponde au mieux à leurs attentes. Il s'agit d'acteurs qui malgré leurs activités pouvant parfois porter un frein aux actions de lutte contre la désertification sont cependant soucieux de la précarité de la ressource qu'il faut entretenir pour la satisfaction de la demande actuelle en produits forestiers et pour garantir le devenir des générations futures. Cette catégorie d'acteurs comprend les tradipraticiens, les planteurs et paysans forestiers, les communes urbaines et les aménagistes paysagers.

1.4.7.1. Les tradipraticiens

Ils connaissent à l'heure actuelle une parfaite organisation aussi bien au niveau provincial, régional, national qu'international. L'une de leur recommandation principale est d'assurer la promotion des espèces locales particulièrement celles menacées de disparition. Ils s'engagent par ailleurs dans la diversification des activités au sein des pépinières régionales par la réalisation de bouquets de référence pour la protection et la promotion des espèces locales ainsi que la mise en place de jardins à base de plantes médicinales.

1.4.7.2. Les planteurs et paysans forestiers

Il s'agit des propriétaires des réalisations individuelles ou familiales de plantations principalement à partir d'espèces exotiques à croissance rapide telles que *Eucalyptus camaldulensis*, *Senna siamea* et *Azadirachta indica*. Ces plantations demeurent en général les réalisations visibles les plus réussies avec un taux de reprise satisfaisant. D'où la nécessité de recommander de tels types de reboisement en assurant cependant prioritairement la promotion des espèces locales.

En ce qui concerne spécifiquement les planteurs et paysans forestiers, les difficultés et recommandations suivantes ont été recensées :

- la plupart des plantations aux alentours des grands centres urbains sont menacées par les opérations de lotissement en l'absence d'un titre foncier. Il est recommandé d'envisager la reconversion de ces espaces boisés en espaces verts, en zones de conservation en milieu rural et d'envisager un dédommagement des propriétaires qui ne mènent pas d'autres activités (cas de la commune de Koudougou) ;
- l'absence de marché pour l'écoulement du bois issu des plantations, aggravée par des offres de prix très bas dû à la présence d'intermédiaires peu scrupuleux au sein de la filière, commande l'application de la mesure de fermeture périodique de l'exploitation des forêts naturelles.

Des actions promotionnelles en plus du concours « Meilleures réalisations forestières » dans les régions pourraient d'avantage motiver les planteurs et autres paysans forestiers.

1.4.7.3. Les communes urbaines

Elles contribuent largement au développement de la filière de production de plants par l'achat de plants auprès des pépiniéristes privés pour des opérations de reverdissement des villes et des opérations spécifiques (par exemple : « Ouaga la verte »).

1.4.7.4. Les aménagistes paysagers

Leur intervention pour l'aménagement des grandes villes prend de plus en plus de l'ampleur et leurs activités sont une source de consommation des plants produits.

1.5. MOYENS DE FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DE PLANTS, CIRCUIT DE COMMERCIALISATION ET PRIX MOYENS DES PLANTS

La question du désengagement de l'Etat au niveau des pépinières publiques au profit des pépinières privées était surtout liée à la faiblesse du Budget national à prendre en compte la production des plants. Le constat qu'il y a lieu de tirer de cette expérience est que la production annuelle qui était de 7 millions de plants en 1997 est retombée à 3,5 millions en 2003 pour se plafonner à ce jour à 8 millions de plants avec la reprise en main de la filière par le service forestier.

Les principaux enseignements à tirer de ce désengagement progressif de l'Etat au profit des privés sont :

- le manque d'organisation des pépiniéristes qui ont continué à évoluer dans un cadre informel. Cela a constitué le premier frein au développement du sous-secteur de la production des plants ;
- l'absence de mesures d'accompagnement (crédit d'équipement, formation en techniques de production et de gestion des unités de production de plants) pour assurer le renforcement des capacités des producteurs a aussi limité leurs possibilités d'intervention ;
- l'inexistence d'un système de planification adéquat n'a pas facilité l'écoulement des productions annuelles de plants.

Au regard de toutes ces difficultés rencontrées, la question du financement du sous-secteur de la production de plants doit être prioritaire. C'est pour cette raison qu'à travers la sensibilisation menée par les premiers responsables en charge des forêts auprès des leaders d'opinions, des élus de la Représentation Nationale et des membres du Gouvernement, un changement est perceptible en la matière depuis 2004.

1.5.1. Le Budget de l'Etat

L'Etat à travers le Ministère en charge des Forêts a repris en mai 2004 l'organisation et la coordination du sous-secteur de la production des plants. Depuis cette date, il est inscrit au budget de l'Etat annuellement des crédits pour la production de plants. Cette subvention de l'Etat permet d'appuyer les Directions Régionales en intrants pour la production des plants à hauteur de 100 000 pots plastiques par Région, en semences forestières d'une valeur de 300 000 FCFA, en produits phytosanitaires et en lot de matériels.

Malgré cet effort appréciable dans le cadre du budget de l'Etat, le fonctionnement des pépinières régionales souffre de l'absence de pépiniéristes permanents. Des initiatives sont développées à l'heure actuelle en la matière (recrutement d'une main d'œuvre occasionnelle à partir des recettes effectuées, ou maintien des anciens pépiniéristes des Projets clôturés pour leur permettre de produire à leur compte tout en appuyant les travaux du service forestier).

Cependant, pour un règlement définitif de la question des pépiniéristes permanents, la solution peut être envisagée dans le cadre de la décentralisation. Ainsi, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie à travers ses Directions Régionales doit engager un partenariat avec les communes pour la prise en charge de deux (2) pépiniéristes et un (1) gardien au titre du budget communal. Ce personnel pourrait être mis à la disposition des

pépinières régionales. En retour il sera fourni en fonction des besoins exprimés par chaque commune concernée, les plants nécessaires à ses activités de plantation. Cette alternative présente l'avantage pour les communes ne disposant pas pour l'instant de personnel spécialisé pour la production de plants, de voir leurs besoins couverts à moindres frais pour faire face aux aménagements des espaces verts, des plantations d'alignement et des zones de conservation en milieu rural.

1.5.2. Les Programmes / Projets de développement et les ONG

Un partenariat a été développé au niveau déconcentré par le service forestier avec de nombreux partenaires au développement qui apportent au cours des différentes campagnes de production de plants et de reforestation, leur contribution matérielle et financière. Pour la seule campagne nationale de reforestation 2006, il a été enregistré 78 partenaires au nombre desquels on peut citer : PNGT, PDRD-B/K, PICOFA, FEM/ONG, NATURAMA, etc.

Comme mode d'intervention des Projets / Programmes de développement et des ONG, on retiendra principalement l'achat et la mise à la disposition des producteurs des plants. Leur participation constitue un grand appui pour les efforts déployés par l'Etat en matière de reforestation. Cependant, le financement des pépiniéristes privés pour le développement de leurs activités mérite une solution. A ce titre, il est recommandé d'envisager une étude spécifique sur les possibilités de crédits existants tant dans le cadre des Programmes et Projets qu'au niveau des institutions du crédit rural dont le réseau des caisses populaires et les fonds d'appui au secteur rural.

1.5.3. Le circuit de la commercialisation

L'inorganisation du sous-secteur de la production des plants et son caractère informel ou saisonnier pour ce qui est de l'intervention du privé n'a pas permis de mettre en place à ce jour, un circuit de commercialisation adéquat. Les activités des Programmes / Projets de développement dans le cadre de l'achat des plants est le circuit le plus sûr avec comme intermédiaires les services forestiers déconcentrés. Pour parvenir à une réelle organisation de la production des plants, il est recommandé ce qui suit :

- la professionnalisation du métier des pépiniéristes par l'adoption de textes réglementaires ;
- instaurer la concertation entre les intervenants de la filière ;
- assurer un regroupement des producteurs (associations, Unions et Fédération Nationale).

1.5.4. Les prix des plants

La Stratégie de Développement Rural (SDR) mentionne que le nombre de pépinières privées est passé de 928 en 1992 à 1 622 en 1999. Sur cette base, si l'on retient le fait que le pépiniériste est aidé dans ses activités par une personne, on peut estimer à près de 3 240 le nombre d'emplois créés en 1999 dans le cadre de la production des plants.

Les prix des plants varient d'une Région à une autre à cause de la libéralisation du marché des plants. Le Tableau 5 ci-après, donne une moyenne des prix pratiqués en fonction des espèces, des types de pots, des techniques de production et de l'âge des plants.

Tableau 5 : Prix moyens des plants

Catégories	Prix moyen (FCFA)			Observations
	Petit pots	Pots moyens	Grands pots	
Espèces exotiques à croissance rapide (Eucalyptus, neem, etc.)	50 à 100	-	-	-
Espèces locales courantes (Karité, néré, tamarinier, etc.)	75 à 150	200 à 300	-	-
Fruitier et agrume (Manguier, anacardier, goyavier, etc.)	Non greffés 100 à 200	Greffés 300 à 600	-	-
Espèces ornementales	300 à 500	600 à 1.000	1.500 à 50.000	L'importation des plantes ornementales nécessite un meilleur suivi.

Source : Données collectées auprès des DRECV dans le cadre de l'élaboration de la SNPP

Si l'on considère le coût de production comprenant l'acquisition des intrants, des facteurs de production et la main d'œuvre, il est possible d'évaluer le revenu net moyen du pépiniériste par an. Ce coût de production du plant a été estimé à :

- 36 FCFA par BELEM (1987) dans une pépinière du Kadiogo ;
- 56,87 FCFA par TRAORE (1992) à Diabo ;
- 88,13 FCFA par SAMA (2000) dans la pépinière expérimentale du CNSF.

Toutefois, ces coûts ne sauraient s'appliquer dans le contexte actuel de production au regard de la hausse des prix des intrants, de l'équipement, etc. Une étude sur la structure des prix des plants est à envisager dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Stratégie.

En conclusion, il se dégage de l'état des lieux de la production de plants au Burkina Faso que la présente stratégie nationale devra mettre l'accent sur les questions organisationnelles, réglementaires et promotionnelles dans la filière.

**Deuxième Partie :
STRATEGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE PLANTS**

2.1. FONDEMENTS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE PLANTS

La stratégie nationale de production de plants tire ses fondements d'un certain nombre de politiques, de stratégies et de programmes nationaux sectoriels et inter-sectoriels ainsi que d'un ensemble de textes de lois précédemment décrits (§ 1.2.).

2.2. OBJECTIFS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE PLANTS

2.2.1. Objectif global

L'objectif global de la Stratégie Nationale de Production de Plants est de contribuer à la lutte contre la désertification, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

2.2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques qui découlent de l'objectif global sont :

- assurer le développement de la filière de production de plants en organisant et en professionnalisant les acteurs ;
- promouvoir les espèces locales et prioritaires ;
- rentabiliser les infrastructures de production de plants ;
- identifier et proposer des spéculations réalisables en matière de plantation.

2.3. AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

Pour atteindre les objectifs ci-dessus fixés, les orientations et axes spécifiques suivants sont retenus :

AXE 1 : La promotion d'un environnement favorable au développement de la filière de production de plants

De nos jours, la production de plants revêt un caractère saisonnier ou ponctuel avec un ensemble d'insuffisances au niveau organisationnel, la non maîtrise des techniques de production et l'inexistence d'un mécanisme de planification en aval de la production des plants. Si ces contraintes ne sont pas levées, il serait difficile d'assurer un développement durable de la filière de production de plants. C'est pour contribuer à lever ces contraintes que les activités ci-après sont proposées :

- organiser les pépiniéristes en favorisant leur regroupement ;
- définir un cadre professionnel propice à l'épanouissement des acteurs ;
- promouvoir la concertation entre acteurs à différents niveaux (communal, provincial, régional et national) et avec les autres acteurs en amont et en aval de la production ;
- renforcer les capacités des acteurs en matière de production de plants (techniciens forestiers, paysans, pépiniéristes privés, agents des collectivités territoriales) ;
- améliorer le système de planification des actions de reforestation au niveau national.

AXE 2 : La promotion des espèces locales et prioritaires pour une meilleure adaptation aux conditions écologiques et ciblant un intérêt économique

La foresterie burkinabé à travers les programmes de reboisement développés depuis les grandes sécheresses des années 1970 a mis l'accent particulièrement sur certaines espèces exotiques à croissance rapide en espérant répondre aux urgences dictées par le phénomène de désertification.

Cette option d'utilisation des espèces exotiques à croissance rapide, des années 1960 à 1975 a prédominé dans les programmes de recherche menés par l'Ex- Centre Technique Forestier Tropical (CTFT). Avec la mise en place des institutions nationales telles que le CNRST et le CNSF, un changement a été amorcé à travers la promotion des espèces locales. Cependant, ce changement rencontre un certain nombre de difficultés. Il s'agit du faible niveau de vulgarisation des résultats de recherche, de l'insuffisance de données sur certaines espèces locales notamment l'intérêt économique qu'elles présentent pour créer un engouement auprès des populations et des opérateurs économiques, des pesanteurs sociologiques autour de la plantation d'un arbre, de la non maîtrise de la sylviculture d'un grand nombre d'espèces locales, etc.

Au vu de ce qui précède, les activités suivantes sont à mener pour une meilleure promotion des espèces locales et prioritaires :

- vulgariser les résultats de recherche disponibles sur les espèces locales ;
- intensifier la recherche en matière d'espèces locales à buts multiples (ornemental, alimentaire, pharmaceutique et écologique) ;
- étendre la recherche à des espèces exotiques porteuses et susceptibles de s'adapter aux conditions écologiques locales ;
- identifier et promouvoir par région, des espèces prioritaires.

AXE 3 : La rentabilisation des infrastructures de production de plants

Ce besoin de rentabilisation est ressenti surtout dans le cas des pépinières publiques (départementales, provinciales, régionales), et à deux niveaux :

- les anciennes pépinières publiques départementales et provinciales qui, avec le retrait progressif engagé par l'Etat par faute de crédits au budget national et l'arrêt des principaux projets financés par les partenaires techniques et financiers, se retrouvent dans un état de délabrement avec l'immobilisation de quelques équipements ;
- les pépinières régionales au nombre de six (6), mises en place dans le cadre de la Coopération avec le Japon à travers la JICA, ont bénéficié d'importants investissements qu'il faudrait rentabiliser.

En outre, avec la professionnalisation envisagée dans la filière de production de plants, l'application de la vérité des prix commande une révision de la structure du prix des plants qui est largement dépassée pour tenir compte des coûts réels des intrants divers. Par ailleurs, il faut noter que les prix des pots ont toujours constitué un handicap surtout pour les petits producteurs. Dans ce sens, plusieurs initiatives ont été développées :

- la confection de pots en terre (mottes de terre) ; ces types de pots n'ont jamais dépassé le seuil de la production expérimentale pour des insuffisances diverses ;
- la substitution des pots de pépinières par des emballages plastiques divers (sachets d'eau notamment) qui a bien des égards ont montré leurs insuffisances ;
- la confection de pots en matériel végétal (petits paniers à base de feuilles de rôniers) ; ces types de pots ont été expérimentés pour la production des plantes fruitières. Ils sont très peu utilisés à échelle réelle dans la production des plants forestiers.

Enfin le caractère non biodégradable des pots plastiques pose de plus en plus des problèmes de pollutions environnementales de plus en plus marqués et dont les solutions ne sont pas encore totalement maîtrisées par l'ensemble des acteurs.

Compte tenu de ce qui précède, les activités ci-dessous devraient être mises en œuvre :

- diversifier les activités de production au niveau des pépinières publiques aménagées ;
- transférer certaines pépinières départementales et provinciales fonctionnelles aux collectivités territoriales notamment les communes ;
- mener des études économiques pour déterminer les charges et les produits liés à la production des plants dans les divers types d'unités de production ;
- accompagner les producteurs dans la recherche de financements ;
- poursuivre les investigations sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituants éventuels.

AXE 4 : L'identification des spéculations réalisables en matière de plantation

Le Burkina Faso a acquis une grande expérience en matière de plantation à travers différentes stratégies dans le cadre de la conduite des programmes parmi lesquels on peut citer les Projets « Bois de Villages », le Projet « Bois collectifs et familiaux », les plantations à grande échelle, le Projet « 8 000 villages / 8 000 forêts », le Projet « un (1) département, une (1) forêt », le Projet « Front de Terre », etc. Ces vastes programmes de reforestation visaient à restaurer le couvert végétal et à assurer le ravitaillement des populations en produits ligneux (bois de chauffe, bois de service, etc.). Malheureusement, ces nobles objectifs n'ont pas été atteints du fait :

- des phénomènes anthropiques : feux de brousse, divagation des animaux ;
- des aléas climatiques (sécheresses récurrentes) ;
- de l'inadaptation de certaines espèces aux conditions écologiques locales ;
- du manque de suivi et d'entretien des plantations ;
- du manque de clarification du statut de la terre ne favorisant pas la responsabilisation des populations locales en matière de plantation d'arbres ;
- etc.

En vue de corriger la faible réussite de plantations liées aux contraintes ci-dessus citées, il est envisagé dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 4 de la Stratégie, les activités suivantes :

- renforcer en priorité, le couvert végétal des formations classées de l'Etat ;
- mettre en place dans les régions et communes, des plantations de démonstration à partir d'espèces prioritaires ;
- mener des activités promotionnelles des espèces prioritaires à tous les niveaux (régional, provincial, communal) ;
- œuvrer à la protection des berges des cours et plans d'eau.

2.4. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PRODUCTION DE PLANTS

La mise en œuvre de la stratégie nationale de production de plants se fera dans le cadre d'un plan d'action quinquennal couvrant la période 2007-2011.

2.4.1. Pilotage de la mise en œuvre de la Stratégie

Au regard du nombre important d'intervenants dans la filière, un accent particulier doit être mis sur l'organisation, la recherche de synergie à travers la concertation en vue de maximiser la contribution de chacune des parties.

A cet effet, un Comité de pilotage composé des représentants des acteurs principaux de la mise en œuvre sera créé. Le premier rôle devra être joué par la Direction Générale de la Conservation de la Nature (DGCN).

2.4.2. Les acteurs de mise en œuvre de la Stratégie et leurs rôles

Les rôles dévolus aux principaux acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Production de Plants sont décrits dans le Tableau 6, ci-après.

Tableau 6 : Acteurs de la mise en œuvre de la SNPP et leurs rôles

Catégories d'acteurs	Niveau d'intervention	Rôles dans la mise en œuvre de la stratégie
Acteurs institutionnels :		
• Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)	Niveau central	<ul style="list-style-type: none"> • Tutelle technique de la stratégie : orientation politique, réglementaire, appui - conseil, formation, suivi-évaluation, prise de textes. • Production d'appoint de plants et de semences locales de qualité.
• Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH)	Niveau central	<ul style="list-style-type: none"> • Appui-Conseil / Encadrement des acteurs et formation • Production arboricole et semencière
• Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS)	Niveau central	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances par la recherche scientifique, vulgarisation et promotion des espèces locales et ornementales • Production de semences, formation / encadrement des producteurs.
• Ministère des Ressources Animales (MRA)	Niveau central	<ul style="list-style-type: none"> • Production de plantes et semences fourragères • Appui-Conseil / Formation
• Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)	Niveau central	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la contribution des collectivités territoriales à la production de plants
• Ministère de l'Economie et du Développement (MEDEV)	Niveau central	<ul style="list-style-type: none"> • Animation, coordination de la concertation des acteurs nationaux et des partenaires techniques et financiers concernés par la mise en œuvre de la Stratégie • Appui à la mobilisation des financements extérieurs • Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie
• Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat. (MCIPEA)	Niveau central	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la professionnalisation des acteurs • Suivi des circuits de commercialisation en matière d'importation et d'exportation (intrants, plants ...).
• Ministère des Finances et du Budget (MFB)	Niveau central	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution du budget national à la promotion de la production de plants
• Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	Niveau central	<ul style="list-style-type: none"> • Appuis techniques et financiers divers.
• Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF)	Niveau central	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et recyclage des acteurs.

Catégories d'acteurs	Niveau d'intervention	Rôles dans la mise en œuvre de la stratégie
• Régions	Niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> • Tutelle administrative des acteurs et services techniques déconcentrés ; • Animation de la concertation • Création de bois et forêts d'intérêt régional • Maîtrise d'ouvrage des projets et programmes du sous-secteur ; • Recherche de moyens de mise en œuvre des actions • Suivi-évaluation / Coordination des actions.
• Communes (urbaines, rurales)	Niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> • Appui financier divers à travers le budget communal • Création, réhabilitation et gestion des espaces verts et parcs communaux d'environnement
• Structures déconcentrées de l'Etat : Directions régionales et provinciales, services départementaux.	Niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> • Appui-Conseil • Formation • Suivi-évaluation • Productions d'appoint de plants
Acteurs économiques :		
<ul style="list-style-type: none"> • Les producteurs de plants / semences. • Opérateurs privés : Groupements villageois, Associations provinciales, Unions régionales, Fédération nationale, pépiniéristes individuels 	Niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> • Production de plants sous toutes les formes, • Commercialisation des produits • Concertation / Organisation
• Antennes Régionales de Semences Forestières (ARSF)	Niveau régional	• Production / commercialisation des semences et plants (statut EPA)
Utilisateurs / Consommateurs des produits du sous-secteur :		
• Tradipraticiens		• Promotion et valorisation des espèces locales médicinales.
• Commerçants grossistes - transporteurs et détaillants de bois de feu et de charbon de bois		• Contribution à la lutte contre la désertification à travers la réalisation de plantations diverses.
• Planteurs / Praticiens de l'agrobusiness		<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la valorisation / promotion des espèces ligneuses et non ligneuses au plan économique. • Productions de bois d'œuvre et de service, d'amendes, de fruits, etc.
• Communautés de base : groupements, associations, etc.		• Contribution à la lutte contre la désertification par des activités de reforestation
• Projets / Programmes et ONG		• Appuis à la réalisation de reboisements, à la mise en place de pépinières, à la production des plants et leur commercialisation.

2.4.3. La planification participative de la production des plants

Pour éviter les problèmes rencontrés dans la gestion de la production des plants (surproduction, méventes, etc.), la planification participative doit être observée au niveau national en général et au niveau régional en particulier. Si l'on se réfère aux quantités de plants produits pendant les 10 et 5 dernières années (1997-2006 et 2002-2006) on pourrait simuler la production de plants pour la période décennale (2007-2016) sur la base des 2 scénarios ci-après :

Le scénario 1 est basé sur une production estimée de 56 914 050 plants pour la période décennale 2007-2016, tandis que le scénario 2 prévoit une production de 86 404 352 plants durant la même période. Le Tableau 7 illustre les deux scénarios.

A terme, il est indispensable que la planification du reboisement dans son ensemble soit améliorée, de manière à ce que les besoins puissent être approchés avec plus de sérénité.

Tableau 7 : Prédiction des productions décennales de plants par Région

Régions	Scénario 1		Scénario 2	
	2016	Prévisions décennales	2016	Prévisions décennales
Boucle du Mouhoun	324 905	3 249 054	424 357	3 968 496
Cascades	143 544	1 435 436	262 463	2 454 495
Centre	1 304 506	13 045 062	2 683 340	25 094 040
Centre - Est	328 070	3 280 704	538 418	5 035 177
Centre - Nord	409 564	4 095 636	643 230	6 015 359
Centre - Ouest	472 564	4 725 642	591 427	5 530 907
Centre - Sud	578 671	5 786 708	665 698	6 225 467
Est	435 495	4 354 946	565 807	5 291 313
Hauts - Bassins	504 481	5 044 810	651 011	6 088 121
Nord	337 700	3 376 998	379 014	3 544 462
Plateau Central	326 463	3 264 626	525 462	4 914 015
Sahel	315 419	3 154 190	975 567	9 123 301
Sud - Ouest	210 024	2 100 238	333 540	3 119 199
Total National	5 691 406	56 914 050	9 239 334	86 404 352

NB : Scénario 1 : La moyenne annuelle par région durant la période 2002 - 2006 est considérée comme la prévision de production.

Scénario 2 : Le taux de progression de la production moyenne annuelle nationale de plants depuis les 10 dernières années (1997-2006) estimé à 1,52 % est appliqué aux Régions.

- [taux de progression de 10 ans] (%) = ([nombre de production 2006] / [nombre de production 1997] - 1) × 100

- [taux de progression annuelle] (%) = {(1 + [taux de progression de 10 ans] / 100) ^ (1/9) - 1} × 100

Les productions ici estimées sont indicatives. Elles peuvent évoluer en baisse ou en hausse en fonction des politiques, des aléas climatiques et des capacités de financement.

Les planifications de production des plants qui seront organisées annuellement au niveau des Régions devront tenir compte des espèces prioritaires dont la liste est présentée dans le Tableau 8, ci-après.

Tableau 8 : Liste des espèces prioritaires par Région

(Avec pour cadre référentiel l'étude de la stratégie nationale intégrée de production et de diffusion des semences forestières et espèces ligneuses)

Zones climatiques	Espèces prioritaires identifiées	Région	Provinces	Espèces prioritaires proposées
Sahélienne Pluviométrie < 600 mm	1- <i>Acacia albida</i> 1- <i>Balanites aegyptiaca</i> 2- <i>Ziziphus mauritiana</i> 2- <i>Acacia senegal + laeta</i> 3- <i>Hyphaene thebaica</i> 4- <i>Acacia raddiana</i>	Sahel	Oudalan, Séno, Soum, Yagha	<i>Acacia senegal</i> <i>Acacia albida</i>
	1- <i>Vitellaria paradoxa</i> 2- <i>Acacia albida</i> 2- <i>Lannea microcarpa</i> 3- <i>Balanites aegyptiaca</i>	Nord	Yatenga, Zondoma, Lorum, Passoré	<i>Acacia senegal</i> <i>Acacia nilotica</i> <i>Ziziphus mauritiana</i>
	4- <i>Tamarindus indica</i> 5- <i>Parkia biglobosa</i> 6- <i>Acacia senegal</i>	Centre-Nord	Bam, Namentenga, Passoré	<i>Acacia senegal</i> <i>Eucalyptus camaldulensis</i> <i>Azadirachta indica</i>
	1- <i>Vitellaria paradoxa</i> 1- <i>Tamarindus indica</i> 2- <i>Acacia senegal</i> 2- <i>Acacia macrostachya</i> 3- <i>Acacia albida</i> 3- <i>Acacia pennata</i> 4- <i>Ziziphus mauritiana</i>	Boucle du Mouhoun	Kossi, Nayala, Sourou (Mouhoun + Balés + Banwa)	<i>Mangifera indica</i> <i>Acacia nilotica</i> <i>Parkia biglobosa</i>

Zones climatiques	Espèces prioritaires identifiées	Région	Provinces	Espèces prioritaires proposées
Nord Soudanienne Pluviométrie : 600 mm à 800 mm	1- <i>Parkia biglobosa</i> 2- <i>Vitellaria paradoxa</i> 3- <i>Acacia albida</i> 4- <i>Lannea microcarpa</i> 5- <i>Mangifera indica</i> 6- <i>Tamarindus indica</i> 6- <i>Diospyros mespiliformis</i> 6- <i>Bombax costatum</i>	Centre	Kadiogo	<i>Mangifera indica</i> <i>Eucalyptus camaldulensis</i> <i>Acacia</i> sp.
		Centre-Sud	Bazèga, Zoundwéogo (Nahouri)	<i>Eucalyptus camaldulensis</i> <i>Acacia nilotica</i> <i>Mangifera indica</i>
		Plateau Central	Oubritenga, Ganzourgou, Kourwéogo	<i>Acacia nilotica</i> <i>Parkia biglobosa</i> <i>Mangifera indica</i>
		Centre-Est	Bougou, Kouritenga, Koulpéogo	<i>Parkia biglobosa</i> <i>Ziziphus mauritiana</i> <i>Vitellaria paradoxa</i>
		Centre-Ouest	Boulkiemdé, Sanguié, Sissili, Ziro	<i>Acacia nilotica</i> <i>Mangifera indica</i> <i>Eucalyptus camaldulensis</i>
		Est	Gourma, Tapoa, (Kompienga-Komandjari et Gnagna)	<i>Acacia senegal</i> <i>Eucalyptus camaldulensis</i> <i>Acacia nilotica</i>
Sud Soudanienne Pluviométrie : 900 mm à 1300 mm	1- <i>Vitellaria paradoxa</i> 2- <i>Khaya senegalensis</i> 3- <i>Acacia albida</i> 4- <i>Diospyros mespiliformis</i> 5- <i>Lannea microcarpa</i> 6- <i>Anogeissus leiocarpus</i>	Hauts Bassins	Houet, Kéné Dougou, Tuy	<i>Anacardium occidentale</i> <i>Mangifera indica</i> <i>Parkia biglobosa</i>
		Sud-Ouest	Bougouriba, Ioba, Poni (Noumbiel)	<i>Anacardium occidentale</i> <i>Mangifera indica</i> <i>Citrus</i> spp. (citronnier)
	1- <i>Parkia biglobosa</i> 2- <i>Mangifera indica</i> 3- Agrumes 4- <i>Borassus aethiopum</i> 5- <i>Saba senegalensis</i> 6- <i>Lannea microcarpa</i> 7- <i>Pterocarpus erinaceus</i> 8- <i>Khaya senegalensis</i>	Cascades	Comoé, Léraba	<i>Anacardium occidentale</i> <i>Eucalyptus camaldulensis</i> <i>Khaya senegalensis</i>

Source : CNSF et données de l'enquête réalisée auprès des DRECV dans le cadre de l'élaboration de la SNPP

Commentaires :

- Le choix des espèces prioritaires par Région a été établi sur la base de trois (3) critères dominants : écologique, économique et l'acceptation par les populations.
- Le découpage administratif des régions ne coïncide pas toujours avec les zones semencières ou climatiques entraînant l'exclusion de certaines provinces dans le choix des espèces prioritaires (exemple : cas de la Boucle du Mouhoun ou le choix est surtout axé sur les trois provinces que sont : le Sourou, le Nayala, la Kossi excluant le Mouhoun, les Balés et les Banwa appartenant à une autre zone climatique).
- Certaines espèces qui étaient de priorité 6 (*Acacia senegal*) cas de la région du Nord, sont aujourd'hui en priorité 1 au regard des perspectives économiques que présente la gomme arabique et de l'effet des campagnes d'informations et de sensibilisation.
- La persistance dans le choix des espèces prioritaires des espèces exotiques telle que l'*Eucalyptus camaldulensis* malgré les critiques parfois non fondées développées sur l'essence. Mais, de nos jours, la tendance est à la baisse depuis 2005 si l'on se réfère au bilan de la campagne nationale de reboisement 2006.
- L'acceptation de certaines espèces par plusieurs régions laisse transparaître une catégorie d'essences à caractère national : *Vitellaria paradoxa*, *Parkia biglobosa*, *Mangifera indica*, *Anacardium occidentale*, etc.
- Une mise à jour périodique de la liste des espèces prioritaires par Région s'impose pour tenir compte de l'évolution dans le temps.

2.4.4. Les mesures d'accompagnement

2.4.4.1. Les dispositions réglementaires et institutionnelles

L'organisation de la filière commande l'adoption de textes concernant :

- la professionnalisation de l'activité de pépiniériste : Un arrêté conjoint fixant les conditions à remplir pour exercer la profession (attestation de formation délivrée par une autorité compétente, l'agrément, l'inscription au registre du commerce, etc.) ;
- les actes de reconnaissance officielle des associations, unions et fédération nationale de pépiniéristes ;

- l'importation du matériel végétal ou de semences conformément à la loi N° 10-2006/AN du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso et l'introduction des plants transgéniques selon la loi n° 005/2006/AN portant régime de sécurité en matière de biotechnologie au Burkina Faso.

Par ailleurs, le renforcement des capacités des acteurs (techniciens forestiers, agents des Collectivités Territoriales, privés, ...) à tous les niveaux en matière de production de plants et de gestion des unités de production de plants est d'une grande importance. En outre, au regard de la mise en œuvre du processus de décentralisation en cours, il sera opéré le transfert de certaines pépinières publiques aux collectivités territoriales.

2.4.4.2. Les dispositions promotionnelles

Pour assurer la promotion de la production de plants et la réalisation de plantations, des mesures incitatives doivent être mises en œuvre. Il s'agit notamment de :

- la réorganisation du concours « Meilleures réalisations forestières » (niveau national) ;
- l'organisation de foires régionales de promotion des espèces prioritaires (niveau régional) ;
- l'organisation de portes ouvertes / d'expositions sur l'importance des espèces et leur utilisation (niveau provincial, communal, floralies).

2.4.5. La mobilisation des moyens financiers

Les moyens financiers devront être recherchés auprès de l'Etat, des partenaires techniques et financiers pour ce qui est des pépinières publiques et des plantations d'intérêt général. Une étude spécifique pour le financement des activités de production de plants par le secteur privé sera orientée principalement vers les opportunités existantes : projets et programmes de développement, les institutions qui financent le micro-crédit (dont le Réseau de Caisses Populaires), les mécanismes de financement de Projets mis en place dans le cadre de Conventions internationales (Changements climatiques, Biodiversité, Lutte Contre la Désertification, ...).

2.4.6. Les conditions critiques

Les craintes et risques suivants peuvent empêcher l'atteinte des objectifs visés par la Stratégie Nationale de Production de Plants au Burkina Faso. Il s'agit essentiellement de :

- l'insuffisance de fonds pour la mise en œuvre des actions ;
- l'inorganisation surtout des acteurs du secteur privé intervenant dans la filière ;
- l'insuffisance d'une consolidation des acquis et de la concertation entre les différents acteurs de la filière.

2.4.7. Le suivi-évaluation

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Production de Plants se fera tant au niveau interne qu'externe.

2.4.7.1. Le suivi-évaluation interne

Il sera constitué au sein de la DGCN notamment de la DiFor, une Cellule de Suivi-Evaluation des activités de production de plants dans le pays. Cette Cellule aura pour tâches essentielles :

- la définition des indicateurs de suivi-évaluation à utiliser ;

- la collecte et le traitement des données et informations sur l'état d'exécution des programmes et de la production de plants à l'échelle nationale ;
- la production périodique de rapports d'avancement des travaux faisant le point des réalisations en matière de production de plants et des difficultés rencontrées.
- Les activités de la Cellule permettront de renseigner efficacement le Comité de Pilotage, l'opinion nationale, les décideurs et les partenaires techniques et financiers sur l'état de mise en œuvre de la Stratégie.

2.4.7.2. Le suivi-évaluation externe

Cette activité sera assurée par la Direction des Etudes et de la Planification (DEP) et la Direction du Suivi Ecologique (DSE) du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Ces structures appuieront la Cellule Suivi-Evaluation logée à la DiFor dans l'accomplissement de ses tâches. Il pourrait être fait appel à d'autres structures extérieures (bureaux d'études, cabinets d'audits financiers et comptables) pour les audits financiers ainsi que l'étude d'impact des programmes sur l'amélioration des conditions de vie des acteurs notamment privés.

Troisième Partie :
**PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE
NATIONALE DE PRODUCTION DE PLANTS AU BURKINA FASO**

3.1. OBJECTIF GLOBAL

Le plan d'action a pour objectif global de traduire en réalisations concrètes la Stratégie Nationale de Production de Plants sur une première étape de cinq (5) ans (2007-2011).

3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques suivants sont visés à travers le présent Plan d'Action :

Objectif spécifique 1 : Assurer le développement de la filière de production de plants en organisant et en professionnalisant les acteurs de la filière ;

Objectif spécifique 2 : Promouvoir les espèces locales et prioritaires ;

Objectif spécifique 3 : Rentabiliser les infrastructures de production de plants ;

Objectif spécifique 4 : Identifier et mettre en œuvre des spéculations réalisables en matière de plantation.

3.3. RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES

Résultat attendu 1 (R1) : L'environnement du sous-secteur de la production de plants est organisé avec une meilleure répartition des mandats et un renforcement des acteurs impliqués.

Activité 1.1 : Organiser les pépiniéristes en favorisant leur regroupement à travers les actions suivantes :

- organiser des séances d'information et de sensibilisation des pépiniéristes ;
- identifier et mettre en place un fichier d'identification des pépiniéristes privés au niveau communal, provincial, régional et national ;
- assurer un suivi de la mise en place des différents groupements, associations, Unions et Fédération Nationale de pépiniéristes.

Activité 1.2 : Définir un cadre légal d'exercer la profession de pépiniériste à travers les actions suivantes :

- identifier des critères et conditions à remplir pour exercer la profession de pépiniériste privé ;
- organiser des séances d'évaluations ou de tests de niveau au profit des pépiniéristes ;
- adopter des textes pour l'organisation de la profession de pépiniériste.

Activité 1.3 : Promouvoir la concertation entre acteurs à différents niveaux en menant les actions suivantes :

- identifier ou créer les cadres de concertation ;
- planifier la périodicité des rencontres ;
- susciter la participation des acteurs aux cadres de concertation.

Activité 1.4 : Renforcer les capacités des acteurs en matière de production de plants (techniciens forestiers de l'Etat, paysans forestiers, agents des collectivités territoriales, pépiniéristes privés, personnel des ONG et Programmes) à travers les actions suivantes à mener :

- réviser les modules de formations en matière de production de plants au niveau de l'ENEF ;

- assurer le suivi des forestiers après leur sortie de l'ENEF au cours des stages probatoires incluant la production de plants et la gestion d'une unité de production de plants ;
- organiser des sessions de formation au profit des pépiniéristes privés ;
- organiser des sessions de formations au profit des techniciens forestiers, des agents des Collectivités Territoriales et des structures partenaires.

Activité 1.5 : Améliorer le système de planification des actions de reforestation au niveau national par les actions suivantes :

- élaborer un système de planification des actions de reforestation au niveau national ;
- organiser un atelier de validation du système de planification proposé ;
- mettre en œuvre, suivre et évaluer périodiquement le système de planification adopté pour les actions de reforestation au niveau national.

Résultat attendu 2 (R2) : L'utilisation à hauteur de 70 % des espèces locales et prioritaires est promue.

Activité 2.1. : Vulgariser les résultats de la recherche disponibles sur les espèces locales à travers les actions suivantes :

- diffuser les publications disponibles sur les espèces locales ;
- organiser des ateliers de restitution sur les résultats de la recherche en matière d'espèces locales ;
- promouvoir les conférences destinées au grand public sur les résultats de la recherche ;
- organiser des « journées portes ouvertes » au sein des Centres de recherche forestière.

Activité 2.2 : Intensifier la recherche en matière d'espèces locales à buts multiples (écologique, ornementale, alimentaire) à travers les actions suivantes :

- identifier et mettre en œuvre des thèmes de recherche ;
- encourager la recherche sur les espèces locales.

Activité 2.3 : Etendre la recherche à des espèces exotiques porteuses et susceptibles de s'adapter aux conditions écologiques locales comme suit :

- Identifier des thèmes de recherche sur les espèces exotiques d'intérêt ;
- appuyer la recherche sur les espèces exotiques d'intérêt

Activité 2.4 : Identifier et promouvoir par Région, des espèces prioritaires à travers les actions suivantes :

- valider auprès des populations les trois (3) espèces prioritaires retenues par région (émissions à la radio, spots publicitaires à la télévision) ;
- élaborer des fiches techniques par espèce prioritaire ;
- mener des actions promotionnelles au profit des espèces prioritaires (foires régionales, expositions provinciales, journées portes ouvertes, concours, ...).

Résultat attendu 3 (R3) : Les infrastructures des pépinières sont rentabilisées.

Activité 3.1 : Diversifier les activités de production au niveau des pépinières publiques aménagées à travers les actions suivantes :

- introduire dans les pépinières publiques, d'autres spéculations en plus de la production de plants (maraîchage, plantation de fruitiers, etc.) ;

- étudier la possibilité de mettre en location le matériel et les infrastructures des pépinières publiques ;
- achever la mise en place des pépinières régionales dans les sept (7) Régions non encore couvertes.

Activité 3.2 : Transférer certaines pépinières départementales et provinciales aux communes à travers les actions suivantes :

- inventorier les pépinières publiques ;
- organiser des rencontres avec les communes sur les possibilités de transfert de pépinières publiques ;
- assurer le transfert de pépinières publiques aux communes intéressées.

Activité 3.3 : Mener des études économiques pour déterminer les charges et les produits liés à la production des plants dans les divers types d'unités de production à travers les actions suivantes :

- mener une étude sur la structure des prix des plants en vue de leur révision équitable ;
- réviser la structure des prix des plants ;
- identifier les opportunités de financement des activités de production de plants.

Activité 3.4 : Accompagner les producteurs dans la recherche de financements :

- renforcer les capacités des producteurs en identification et en montage de dossiers de micro-projets porteurs ;
- sélectionner les micro-projets porteurs ;
- appuyer les producteurs dans la recherche de financement des micro-projets porteurs ;
- appuyer la mise en œuvre des micro-projets, suivi-évaluation des activités des promoteurs.

Activité 3.5 : Poursuivre les investigations sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituants éventuels :

- identifier des thèmes de recherche-développement sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituants ;
- mettre en œuvre des thèmes de recherche-développement sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituants ;
- vulgariser des résultats de recherche-développement sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituants.

Résultat attendu 4 (R4) : Des spéculations en matière de plantation sont identifiées et mises en œuvre

Activité 4.1 : Renforcer en priorité, le couvert végétal des formations classées de l'Etat à travers les actions suivantes :

- programmer annuellement les sites à reboiser ;
- sensibiliser et informer les différents acteurs sur la possibilité de réaliser des reboisements dans les formations classées de l'Etat ;
- organiser / encadrer les différents acteurs sur les sites à reboiser ;
- assurer l'entretien et le suivi des plantations, sous la responsabilité des services forestiers déconcentrés.

Activité 4.2 : Mettre en place dans les Régions, des plantations de démonstration à partir des espèces prioritaires à travers les actions suivantes :

- assurer le choix des sites dans les Régions ;
- élaborer des fiches techniques pour la mise en place de plantations de démonstration à base d'espèces prioritaires ;
- assurer l'entretien et le suivi des plantations de démonstration.

Activité 4.3 : Mener des activités promotionnelles des espèces prioritaires à travers les actions suivantes :

- élaborer des fiches techniques / dépliants sur les espèces prioritaires ;
- organiser des foires sur les espèces prioritaires au niveau régional ;
- assurer des expositions sur les espèces prioritaires au niveau provincial ;
- programmer des journées portes ouvertes sur les espèces prioritaires au niveau communal.

Activité 4.4 : Protéger les berges des cours et plans d'eau par des plantations :

- identifier les espèces adaptées aux berges des cours et plan d'eau en fonction de la zone socio-écologique ;
- renforcer les capacités des producteurs de plants à utiliser pour la protection des berges des cours et plans d'eau ;
- protéger les berges de cours et plans d'eau par des plantations d'espèces adaptées.

3.4. CHRONOGRAMME DES INTERVENTIONS

La durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action de la SNPP est de cinq (5) ans. Le Tableau 9 ci-après, présente le chronogramme des activités.

Tableau 9 : Chronogramme des activités à mettre en œuvre dans le cadre du Plan d'Action de la SNPP

Résultats/Activités	Programmation (année)				
	1	2	3	4	5
Résultat attendu 1 : L'environnement du sous-secteur de la production des plants est organisé					
Activité 1.1 : Organiser les pépiniéristes en favorisant leur regroupement	x	x	x	x	
Activité 1.2 : Définir un cadre légal d'exercer la profession de pépiniériste	x				
Activité 1.3 : Promouvoir la concertation entre acteurs à différents niveaux (communal, provincial, régional, national)	x	x	x	x	x
Activité 1.4 : Renforcer les capacités des acteurs en matière de production de plants	x	x	x	x	x
Activité 1.5 : Améliorer le système de planification des actions de reforestation au niveau national	x	x	x	x	x
Résultat attendu 2 : L'utilisation à hauteur de 70 % des espèces locales et prioritaires est promue					
Activité 2.1 : Vulgariser les résultats de la recherche disponibles sur les espèces locales	x	x	x	x	x
Activité 2.2 : Intensifier la recherche en matière d'espèces locales à buts multiples (écologique, ornementale, alimentaire)	x	x	x	x	x
Activité 2.3 : Etendre la recherche à des espèces exotiques porteuses et susceptibles de s'adapter aux conditions écologiques locales	x	x	x	x	x
Activité 2.4 : Identifier et promouvoir par Région, des espèces prioritaires	x	x	x	x	x
Résultat attendu 3 : Les infrastructures des pépinières sont rentabilisées					
Activité 3.1 : Diversifier les activités au niveau des pépinières publiques aménagées	x	x	x	x	x
Activité 3.2 : Transférer certaines pépinières départementales et provinciales aux communes	x	x	x		
Activité 3.3 : Mener des études économiques pour déterminer les charges et les produits liés à la production des plants dans les divers types d'unités de production	x				
Activité 3.4 : Accompagner les producteurs dans la recherche de financements	x	x	x	x	x
Activité 3.5 : Poursuivre les investigations sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituants éventuels	x	x			
Résultat attendu 4 : Des spéculations en matière de plantation sont proposées					
Activité 4.1 : Renforcer en priorité, le couvert végétal des formations classées de l'Etat	x	x	x	x	x
Activité 4.2 : Mettre en place dans les Régions, des plantations de démonstration à partir des espèces prioritaires	x	x	x	x	x
Activité 4.3 : Mener des activités promotionnelles des espèces prioritaires à tous les niveaux (régional, provincial, communal)	x	x	x	x	x
Activité 4.4 : Protéger les berges des cours et plans d'eau par des plantations	x	x	x	x	x

3.5. CADRE LOGIQUE

Le cadre logique des interventions retenues dans le Plan d'Action de la SNPP est repris à travers le Tableau 10, ci-après :

Tableau 10 : Cadre logique du Plan d'Action de la SNPP

RESULTATS	ACTIVITES	TACHES / ACTIONS
Objectif spécifique 1 : Assurer le développement de la filière de production de plants en organisant et en professionnalisant les acteurs.		
R1 : L'environnement du sous-secteur de la production de plants est organisé.	Organiser les pépiniéristes en favorisant leur regroupement	Organiser des séances d'information et de sensibilisation des pépiniéristes
		Identifier et mettre en place un fichier d'identification des pépiniéristes privés au niveau provincial, régional et national
		Assurer un suivi de la mise en place des différents groupements, associations, Unions et Fédération Nationale de pépiniéristes
	Définir un cadre professionnel propice à l'épanouissement des acteurs	Identifier des critères et conditions à remplir pour exercer la profession de pépiniériste
		Organiser des séances d'évaluations ou de test de niveau au profit des pépiniéristes
		Adopter des textes pour l'organisation de la profession de pépiniéristes.
	Promouvoir la concertation entre acteurs à différents niveaux (communal, provincial, régional et national) et avec les autres acteurs en amont et en aval de la production	Identifier ou créer des cadres de concertation
		Planifier la périodicité des rencontres
		Susciter la participation des acteurs aux cadres de concertation
	Renforcer les capacités des acteurs en matière de production de plants (techniciens forestiers, paysans, pépiniéristes privés, agents des collectivités territoriales)	Réviser les modules de formations en matière de production de plants au niveau de l'ENEF
		Assurer le suivi des forestiers après leur sortie de l'ENEF au cours des stages probatoires incluant la production de plants et la gestion d'une unité de production de plants
		Organiser des sessions de formation au profit des pépiniéristes privés, des techniciens forestiers, des agents des Collectivités Territoriales et des structures partenaires
	Améliorer le système de planification des actions de reforestation au niveau national	Elaborer un système de planification des actions de reforestation au niveau national
		Organiser un atelier de validation du système de planification proposé
		Mettre en œuvre, suivre et évaluer périodiquement le système de planification adopté pour les actions de reforestation au niveau national

RESULTATS	ACTIVITES	TACHES / ACTIONS
Objectif spécifique 2 : Promouvoir les espèces locales et prioritaires.		
R2 : L'utilisation à hauteur de 70% des espèces locales et prioritaires est promue.	Vulgariser les résultats de la recherche disponibles sur les espèces locales	Diffuser les publications disponibles sur les espèces locales
		Organiser des ateliers de restitution sur les résultats de la recherche en matière d'espèces locales
		Promouvoir les conférences destinées au grand public sur les résultats de la recherche
		Organiser des «journées portes ouvertes» au sein des Centres de recherche forestière.
	Intensifier la recherche en matière d'espèces locales à buts multiples (ornemental, alimentaire, pharmaceutique et écologique)	Identifier des thèmes de recherche sur les espèces locales
		Appuyer la recherche sur les espèces locales
	Etendre la recherche à des espèces exotiques porteuses et susceptibles de s'adapter aux conditions écologiques locales	Identifier des thèmes de recherche sur les espèces exotiques d'intérêt
		Appuyer la recherche sur les espèces exotiques d'intérêt
	Identifier et promouvoir par Région, des espèces prioritaires	Valider auprès des populations les trois (3) espèces prioritaires retenues par région
		Elaborer des fiches techniques par espèce prioritaire
		Mener des actions promotionnelles au profit des espèces prioritaires (foires régionales, expositions provinciales, journées portes ouvertes, concours, ...)
	Objectif spécifique 3 : Rentabiliser les infrastructures de production de plants	
R3 : Les infrastructures des pépinières sont rentabilisées.	Diversifier les activités au niveau des pépinières publiques aménagées	Introduire d'autres spéculations que la production de plants (maraîchage, vergers, etc.)
		Etudier la possibilité de mettre en location le matériel et les infrastructures des pépinières publiques ;
		Achever la mise en place des pépinières régionales dans les sept (7) Régions non encore couvertes.
	Transférer certaines pépinières départementales et provinciales aux communes	Inventorier les pépinières publiques
		Organiser des rencontres avec les communes sur les possibilités de transfert de pépinières publiques
		Assurer le transfert de pépinières publiques aux communes intéressées
	Mener des études économiques pour déterminer les charges et les produits liés à la production des plants dans les divers types d'unités de production	Mener une étude sur la structure des prix des plants en vue de leur révision équitable
		Réviser la structure des prix des plants
		Identifier les opportunités de financement des activités de production de plants.
	Accompagner les producteurs dans la recherche de financements	Renforcer les capacités des producteurs en identification et en montage de dossiers de micro-projets porteurs
		Sélectionner les micro-projets porteurs
		Appuyer les producteurs dans la recherche de financement des micro-projets porteurs
		Appuyer la mise en œuvre des micro-projets, suivi-évaluation des activités des promoteurs.

RESULTATS	ACTIVITES	TACHES / ACTIONS
	Poursuivre les investigations sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituant éventuels	Identifier des thèmes de recherche-développement sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituant
		Mettre en œuvre des thèmes de recherche-développement sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituant
		Vulgariser des résultats de recherche-développement sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituant
Objectif spécifique 4 : Proposer des spéculations réalisables en matière de plantation		
R4 : Des spéculations en matière de plantation sont proposées.	Renforcer en priorité, le couvert végétal des formations classées de l'Etat	Programmer annuellement les sites à reboiser
		Sensibiliser et informer les différents acteurs sur la possibilité de réaliser des reboisements dans les formations classées de l'Etat
		Organiser / encadrer les différents acteurs sur les sites à reboiser
		Assurer l'entretien et le suivi des plantations, sous la responsabilité des services forestiers déconcentrés
	Mettre en place dans les régions des plantations de démonstration à partir des espèces prioritaires	Assurer le choix des sites dans les Régions
		Elaborer des fiches techniques pour leur mise en œuvre de plantations de démonstration
		Assurer l'entretien et le suivi des plantations de démonstration
		Mettre en place les plantations et leur suivi par les services forestiers déconcentrés
	Mener des activités promotionnelles des espèces prioritaires à tous les niveaux (régional, provincial, communal)	Elaborer des fiches techniques / dépliants sur les espèces prioritaires
		Organiser des foires sur les espèces prioritaires au niveau régional
		Assurer des expositions sur les espèces prioritaires au niveau provincial
		Programmer des journées portes ouvertes sur les espèces prioritaires au niveau communal
	Protéger les berges des cours et plans d'eau par des plantations	Identifier les espèces adaptées aux berges des cours et plan d'eau en fonction de la zone socio-écologique
		Renforcer les capacités des producteurs de plants à utiliser pour la protection des berges des cours et plans d'eau
		Protéger les berges de cours et plans d'eau par des plantations d'espèces adaptées

3.6. COUT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

Le coût total de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Production de Plants est estimé à 3 146 444 000 FCFA. Sa répartition par résultat attendu est indiquée dans le Tableau 11, ci-après.

Tableau 11 : Coût total de la mise en œuvre de la Stratégie

Résultats attendus	Montant en FCFA
Résultat 1 : l'environnement du sous-secteur de la production de plants est organisé	106 700 000
Résultat 2 : L'utilisation à hauteur de 70 % des espèces locales et prioritaires est promue.	69 000 000
Résultat 3 : Les infrastructures des pépinières régionales sont rentabilisées.	2 264 600 000
Résultat 4 : Des spéculations en matière de plantation sont identifiées et mises en œuvre	614 500 000
Suivi - évaluation du plan d'action	85 914 000
Sous – total	3 054 800 000
TOTAL GENERAL	3 146 444 000

Les coûts détaillés concernant les activités à mener et les résultats attendus de la mise en œuvre de la Stratégie sont présentés dans le Tableau 12.

3.7. BUDGET DETAILLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE

Le budget de la mise en œuvre du Plan d'Action de la SNPP sur une période de cinq (5) ans est détaillé dans le tableau 12, ci-après :

Tableau 12 : Budget détaillé de la mise en œuvre du Plan d'Action de la SNPP

Logique d'intervention	Actions	Éléments budgétaires	Quantité / unité	Coût unitaire (FCFA)	Estimations annuelles					Total (FCFA)
					1	2	3	4	5	
Résultat 1 :										
L'environnement du sous secteur de la production de plants est organisé										
Activité 1.1 : Organiser les pépiniéristes en favorisant leur regroupement	Organiser des séances d'information et de sensibilisation des pépiniéristes	Rencontre	45	150 000	x	x				6 750 000
	Identifier et mettre en place un fichier d'identification des pépiniéristes privés au niveau provincial, régional et national	Sortie de collecte de données	45	200 000	x					9 000 000
	Assurer un suivi de la mise en place des différents groupements, associations, Unions et Fédération de pépiniéristes	Sortie de suivi	45	150 000	x	x				6 750 000
Activité 1.2 : Définir un cadre légal d'exercer la profession de pépiniériste	Identifier des critères et conditions à remplir pour exercer la profession de pépiniériste	Atelier	1	1 000 000		x				1 000 000
	Organiser des séances d'évaluation ou de tests de niveau au profit des pépiniéristes	session	45	500 000	x					22 500 000
	Adopter des textes pour l'organisation de la profession de pépiniériste	Forfait		200 000		x				200 000
Activité 1.3 : Promouvoir la concertation entre acteurs à différents niveaux (communal, provincial, régional, national)	Identifier ou créer les cadres de concertation	Etudes	1	3 000 000	x	x				3 000 000
	Planifier la périodicité des rencontres	PM	PM	PM		x				PM
Activité 1.4 : Renforcer les capacités des acteurs en matière de production de plants	Susciter la participation des acteurs aux cadres de concertation	Sortie	45	200 000		x				9 000 000
	Réviser les modules de formations en matière de production de plants au niveau de l'ENEF	Etude	1	2 000 000		x				2 000 000
	Assurer le suivi des forestiers après leur sortie de l'ENEF au cours des stages probatoires incluant la production de plants et la gestion d'une unité de production de plants	Sortie	5	1 000 000	x	x	x	x	x	5 000 000
	Organiser des sessions de formation au profit des agents des collectivités territoriales et des techniciens forestiers	Session de formation	2	2 000 000		x		x		4 000 000
	Organiser des sessions de formation au profit des pépiniéristes privés.	Session	45	500 000		x	x	x	x	22 500 000

Logique d'intervention	Actions	Eléments budgétaires	Quantité / unité	Coût unitaire (FCFA)	Estimations annuelles					Total (FCFA)
					1	2	3	4	5	
Activité 1.5 : Améliorer le système de planification des actions de reforestation au niveau national	Elaborer un système de planification des actions de reforestation au niveau national	Etude	1	2 000 000	x					2 000 000
	Organiser un atelier de validation du système de planification proposé	Atelier	1	3 000 000	x					3 000 000
	Mettre en œuvre, suivre et évaluer périodiquement le système de planification adopté pour les actions de reforestation au niveau national	Année	5	2 000 000	x	x	x	x	x	10 000 000
	Total Résultat 1									106 700 000
Résultat 2 :										
L'utilisation à hauteur de 70% des espèces locales et prioritaires est promue										
Activité 2.1 : Vulgariser les résultats de la recherche disponibles sur les espèces locales	Diffuser les publications disponibles	Forfait	Forfait	1 000 000	x					1 000 000
	Organiser des ateliers de restitution sur les résultats de la recherche	Atelier	4	1 000 000	-	x	x	x	x	4 000 000
	Promouvoir les conférences destinées au grand public sur les résultats de la recherche	conférence	8	500 000	-	x	x	x	x	4 000 000
	Organiser des journées "Portes Ouvertes" au sein des Centres de Recherche Forestière	Journées "Portes Ouvertes"	4	500 000	-	x	x	x	x	2 000 000
Activité 2.2 : Intensifier la recherche en matière d'espèces locales à buts multiples (écologique, ornementale, alimentaire)	Identifier des thèmes de recherche en matière d'espèces locales à buts multiples	Thème de recherche	2	500 000	-	x				1 000 000
	Appuyer la recherche sur les espèces locales	Concours	4	500 000	-	x	x	x	x	2 000 000
Activité 2.3 : Etendre la recherche à des espèces exotiques porteuses et susceptibles de s'adapter aux conditions écologiques locales	Identifier des thèmes de recherche en matière d'espèces exotiques à buts multiples	Thème de recherche	2	500 000	-	x				1 000 000
	Appuyer la recherche sur les espèces exotiques à buts multiples	Concours	4	500 000	-	x	x	x	x	2 000 000
Activité 2.4 : Identifier et promouvoir par Région, des espèces prioritaires	Valider auprès des populations trois (3) espèces prioritaires retenues par région	Publicité	13	1 000 000	x					13 000 000
	Elaborer des fiches techniques par espèce prioritaire		13	500 000	x					6 500 000
	Mener des actions promotionnelles au profit des espèces prioritaires (foires, expositions, journées "Portes Ouvertes", etc.)	Formation	13	2 500 000		x	x	x	x	32 500 000
Total Résultat 2										69 000 000

Logique d'intervention	Actions	Eléments budgétaires	Quantité / unité	Coût unitaire (FCFA)	Estimations annuelles					Total (FCFA)	
					1	2	3	4	5		
Résultat 3 :											
Les infrastructures des pépinières sont rentabilisées											
Activité 3.1 : Diversifier les activités au niveau des pépinières publiques aménagées	Introduire d'autres spéculations que la production de plants Mettre en location le matériel et les infrastructures Achever la mise en place des pépinières régionales (7 au total)	PM	6	500 000	x	x	x	x	x	3 000 000	
					PM					PM	
					Pépinière régionale	7	300 000 000				2 100 000 000
Activité 3.2 : Transférer certaines pépinières départementales et provinciales aux communes	Inventorier les pépinières publiques Assurer le transfert aux communes	PM	13	200 000		x	x	x		2 600 000	
					PM					PM	
Activité 3.3 : Mener des études économiques pour déterminer les charges et les produits liés à la production des plants dans les divers types d'unités de production	Mener une étude sur la structure des prix des plants en vue de leur révision équitable Réviser les prix de vente des plants	Etude	1	5 000 000	x					5 000 000	
					PM					PM	
					Etude	1	500 000				500 000
Activité 3.4 : Accompagner les producteurs dans la recherche de financements	Renforcer les capacités des producteurs en identification et en montage de dossiers de micro - projets porteurs Sélectionner des micro-projets porteurs	Session de formation	13	2 000 000	x					26 000 000	
					Atelier	13	1 500 000	x			19 500 000
					PM					PM	
Activité 3.5 : Poursuivre les investigations sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituants éventuels	Appuyer les producteurs dans la recherche de financement des micro-projets porteurs Appuyer la mise en œuvre des micro-projets, suivi-évaluation des activités des promoteurs	Année	5	20 000 000	x	x	x	x		100 000 000	
					Rencontre	1	1 000 000	x			1 000 000
					Thème de recherche	3	1 500 000	x	x		4 500 000
Total Résultat 3	Vulgariser des résultats de recherche-développement sur l'adaptation des pots ou sur leurs substituants	Année	5	500 000	x	x	x	x		2 500 000	
										2 264 600 000	
Résultat 4 :											
Des spéculations en matière de plantation sont proposées											
Activité 4.1 : Renforcer en priorité, le couvert végétal des formations classées	Programmer annuellement les sites à reboiser (100ha/an) Conduire les différents acteurs vers les sites à reboiser Assurer l'entretien et le suivi	ha	100	1 000 000	x	x	x	x		100 000 000	
					PM					PM	
					PM					PM	
Activités 4.2 : Mettre en place dans les régions des plantations de démonstration à partir des espèces prioritaires	Assurer le choix des sites dans les régions Elaborer des fiches techniques pour leur mise en œuvre Assurer leur entretien et suivi par les services forestiers déconcentrés	PM	13 x 5	200 000	x	x	x	x		13 000 000	
					Fiche technique	13	5 000 000 /an	x	x		65 000 000
					Plantation de démonstration	13	5 000 000 /an	x	x		65 000 000

Logique d'intervention	Actions	Eléments budgétaires	Quantité / unité	Coût unitaire (FCFA)	Estimations annuelles					Total (FCFA)
					1	2	3	4	5	
Activité 4.3 : Mener des activités promotionnelles des espèces prioritaires à tous les niveaux (régional, provincial, communal)	Elaborer des fiches techniques / dépliants sur les espèces prioritaires	Année	3	2 000 000	x	x	x			6 000 000
	Organiser des foires au niveau régional	Promotion régionale	13	5 000 000 /région			x	x	x	65 000 000
	Assurer des expositions sur les espèces prioritaires au niveau provincial	Promotion provinciale	45	1 000 000			x	x	x	45 000 000
	Programmer des journées portes ouvertes au niveau communal (centres urbains).	Journée portes ouvertes	45	300 000 /province/an			x	x	x	40 500 000
	Identifier les espèces adaptées aux berges des cours et plan d'eau en fonction de la zone socio-écologique	Etude	1	2 000 000	x					2 000 000
Activité 4.4 : Protéger les berges des cours et plans d'eau par des plantations	Renforcer les capacités des producteurs de plants à utiliser pour la protection des berges des cours et plans d'eau	Session de formation	5	3 000 000	x	x	x			15 000 000
	Protéger les berges de cours et plans d'eau par des plantations d'espèces adaptées	Année	5	50 000 000	x	x	x	x	x	250 000 000
	Total Résultat 4									614 500 000
TOTAL R1 + R2 + R3 + R4										3 050 800 000
Suivi – évaluation et imprévus	Personnel d'appui à la Cellule centrale	Projet	3 %	91 644 000	x	x	x	x	x	91 644 000
TOTAL GENERAL										3 146 444 000

LISTE DE DOCUMENTS CONSULTES

N° d'ordre	TITRE DU DOCUMENT
1	Bilan d'exécution et perspectives du Projet de Réhabilitation des Pépinières Régionales, Direction des Forêts, décembre 2005
2	Rapport de l'atelier national sur les bilans et perspectives du PRPR, décembre 2005
3	Evaluation du Programme National de Foresterie Villageoise de 1991, rapport final ; mars 2004
4	Bilan de la campagne nationale de reforestation 2005, Direction des Forêts, janvier 2006
5	Bilan annuel de la campagne nationale de reboisement 2004, janvier 2005
6	Bilan annuel de la campagne nationale de reboisement 2003, mars 2004
7	Bilan annuel de la campagne nationale de reboisement 2002, avril 2003
8	Bilan des campagnes de reboisement 1996-1997-1998-1999
9	Tableau récapitulatif des réalisations en reforestation, période 1996-2005
10	Tableau sur le reboisement 92-2004, sensibilisation/formation 1998-2004, récapitulatif, reboisement, période 1996-2004
11	Programme quinquennal de reforestation 1998-2002, janvier 1998
12	Bilan annuel de la campagne nationale de reforestation 2006, janvier 2007
13	Rapport de synthèse sur l'état des lieux de la décentralisation du secteur forestier au Burkina, février 2005
14	Rapport de l'évaluation du CNSF, août 2000
15	Stratégie nationale intégrée de production et de diffusion des semences des espèces ligneuses au Burkina Faso. CNSF, août 2000
16	Rapport d'activités techniques, CNSF, 2005
17	Etude de capitalisation des expériences de sécurisation foncière en milieu rural au Burkina Faso dans le secteur forestier, PNGT2, décembre 2005
18	Rapport annuel d'activités, CNSF, 2004
19	Loi N° 055-2004/An portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso et textes d'application
20	Stratégie Nationale et Programmes prioritaires de développement et de gestion des ressources halieutiques
21	Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention - Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques au Burkina Faso
22	Programme National de Partenariat pour la gestion durable des terres (CPP), octobre 2006
23	Stratégie Nationale et Plan d'action du Burkina Faso en matière de Diversité Biologique
24	Eco citoyenneté au Burkina Faso "Guide de référence", mai 2006, 1 ^{er} édition
25	Loi N° 10-2006/An du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso
26	Plan d'action de mise en œuvre des réformes institutionnelles et juridiques pour la décentralisation dans le secteur forestier
27	Rapport de l'étude du concept de base pour le Projet de Réhabilitation des Pépinières Régionales (PRPR) au Burkina Faso, décembre 1999

N° d'ordre	TITRE DU DOCUMENT
28	Programme Cadre de Gestion Durable des Ressources Forestière et Faunique au Burkina Faso, juillet 2006
29	Rapport d'activités techniques, CNSF, 2003
30	Plan Stratégique de la Recherche Scientifique, CNRST, 1995
31	Cadre logique du Programme Décennal d'Action du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (version provisoire)
32	Contribution du secteur forestier à l'Economie Nationale et à la lutte contre la pauvreté, MECV-SP/CONEDD - rapport final, novembre 2004
33	Stratégie Nationale de Gestion des Feux en, Milieu Rural au Burkina Faso, MECV, février 2004.
34	Plan d'Action de la Stratégie Nationale de Gestion des Feux en Milieu Rural au Burkina Faso, MECV, août 2006
35	Bilans des campagnes nationales de reforestation, MECV – DiFor
36	Plan Décennal de Développement de la Filière Gomme Arabique au Burkina Faso (document de l'atelier national de validation), MECV- DiFor, décembre 2006
37	Etude de la contribution des unités villageoises de production de plants à la lutte contre la désertification dans la province de Sanmatenga, MEDEV-Rapport final, septembre 2005

環境・生活環境省

ブルキナファソ

=====

統一・進歩・正義

ブルキナファソ国 苗木生産国家戦略



2007年3月

第1部：現状

1.1. 戦略の背景と正当性

もともとブルキナファソ（旧オートボルタ）では、植民地の総督や地区司令官らが、現地で果物や野菜を入手できるように、ほとんどの地区庁舎所在地に菜園が作られていた。これらの菜園は1980年代に地方苗畑として作りかえられた。菜園ではほぼ全ての果実種が栽培され、マンゴ（*Mangifera indica*）を入手し、農園を営んでいる幹部や政治家もいた（1996年バレン）。こうして、試験農園のいくつかは現在の果樹園や森林苗畑の先駆的存在となり、外国種の中には、これらの施設によって国内に導入されたものもあった。

今日、苗木生産業はもっとも発展した森林活動の一つであり、基礎共同体や民間部門の力量と適応性の観点から見れば、全国村林計画（PNFV）の主要な成功の一つといえるだろう。苗木生産の民営化は、果樹種と園芸種の苗木生産に従事する専門家たちが始めた。1993年以来、この民営化には村落の自助努力の枠組みの中、森林局が深くかかわってきた。また、この民営化には明確な戦略がなかったため、公共苗畑の生産は、村民および民間苗畑のために阻害されるに至った。「8千村8千森」計画、「Front de terre」計画、実用苗木促進計画など、全国規模の大型事業計画の実施に際し、これらの村民および民間苗畑の不備が、全国で明るみに出ることになった。特に、苗木の質の悪さや生産能力不足、不良苗木などが実際に指摘された。原因はいくつかあるが、基本的なものとして次が挙げられる：

- 国の事業計画が投入されない場所では需要が小さく、苗木の流通が困難
- 価格構造を把握していないため、高収益を期して大量生産を偏重する傾向があり、結局は利益薄になる
- 品種によっては生産技術が習熟されていない
- 様々な背景の生態環境で作られた品種がもつ非適応性
- 年間苗木需要が不安定
- 村民苗畑向け助成金の削減ないし廃止
- その他

公的苗畑や民間苗畑が質量ともに、希望どおりの要求に応じるためには様々な困難が生じる。それらに対して森林担当省が講じた対策や発議の中に、次のようなものがある：

- 適応した有用樹種（ゴム（*Acacia senegal*）、カシューナッツ（*Anacardium occidentale*）、ネレ（*Parkia biglobosa*）、カリテ（*Vitellaria paradoxa*）など）の苗木を生産するため、社会生態環境の異なる複数州を特別地域とした特用林産物目的の林業を推進する
- 州苗畑修復計画（PRPR）実施：国際協力機構（JICA）による援助のもとでブルキナファソ政府が出資した事業計画で2001年から2005年にかけて実施された

- 植林及び／又は危機に瀕する自然林保護を基に、地方森林の造成と持続的整備を通じた砂漠化防止対策と貧困削減を目的とする国家再植林計画「1 地方 1 森林」
- より身近なものとして、苗木と苗木生産業者の生産促進と有効利用を画す飛躍となった環境市民権運動の実施

1.2. 政治、戦略、法規の枠組み

特に森林などの天然資源の管理は、政治方針や戦略的・法規的枠組み、さらには周辺地域と国際社会に対して国が結んだ誓約事項を基礎に置いている。

森林資源管理を司る法令はすべてブルキナファソ憲法を基礎としたもので、「自然の富と資源は国民が有する。それらは国民の生活条件向上のために使われる。環境の保護、防衛、形成は万人の義務である」ことを条文（第 101 条）に明記している。

1.2.1. 政治戦略の枠組み

苗木生産の政治的・戦略的な方針は、基本的に以下を基礎に置いている：

- 貧困削減戦略の枠組み

2000 年に採択し、2003 年に見直しを行った貧困対策戦略枠組（CSLP）は、政府が決定した優先的発展目標を表明した基礎文書である。既存又は編纂の最終段階にある分野戦略に代わるものではないが、対象国民に対してよりよい影響をもたらすべく、一貫性を貫いたものである。この枠組みに関連した諸活動に出資する仕組みとしては、PTTE（重債務国発議）基金がある。特に CSLP は、貧困者が収入を得られるような雇用および活動の機会を拡大し、天然資源すなわち森林資源の持続的管理を目指したものである。

- 農村開発戦略

2015 年までの農村開発戦略（SDR）が 2003 年に採択された。その全体目標は貧困対策、食料安全の強化、持続的発展の推進などに貢献するために、農村部門の安定成長を実現することにある。個別目標としては：

- 生産性の向上により農業、牧養、森林、畜産、海洋部門の生産を増大する
- 農村部の経済活動を多様化し、収入を増加する
- 生産と市場の関係を強化する
- 天然資源の持続的管理を遂行する
- 農村部の女性と青少年の経済状況と社会的地位を改善する

などがある。

- 国家環境政策

2007年1月に採択された国家環境政策（PNE）は、天然資源と環境の持続的発展における市場への介入全体の国家基準となるもので、ブルキナファソの環境、天然資源管理を国家経済へ統合する必要性、貧困対策に係る国家意志、持続的発展の見通しなどを根拠としている。また、環境と持続的発展に関する世界的な懸念事項にも配慮したものである。

- 国家森林政策

1995年に政府が採択した分野別計画に基づく国家森林政策（PFN）は、森林分野で実施される活動の調整および調和を期した開発協力者との協議に際し、交渉手段および基準枠となる。森林資源管理の合理化を目的の一つとする国家森林政策は、森林、牧養、漁業といった関連分野と共通した選択肢、または個別の選択肢を揃えている。

森林関連分野に対して PFN が提供する個別の選択肢としては：

- エネルギー木材（薪と炭）、建築用材、用材、食用医療用採集物についての需要と供給の不均等さに明確な修正を加える
- 指定区と保護区双方の荒廃林を復元する
- 特に村落内の森林区画を画定することで農地を組織、開発し、有効利用する

などがある。

- 砂漠化防止対策国家行動計画

砂漠化防止国連協定を実施する手段である。全体目標として、地方自治体の能力強化による国の持続的発展の定着に貢献し、住民、自治体、地元団体の砂漠化防止と旱魃被害軽減活動への活発な参加を貫徹することがある。砂漠化防止対策国家行動計画（PAN/LCD）が目指す個別目標としては：

- 食料安全の促進を助長するために天然資源の持続的で包括的な管理を遂行する
- 貧困対策のために経済環境を改善する
- 砂漠化防止対策の制度組織と法制環境を改善する
- 砂漠化現象の知識を強化し旱魃の影響を監視し評価する

などがある。

- 森林資源持続的管理国家計画

地方分権化と農村部の貧困対策問題への施策として、2006年に採択された森林資源持続的管理国家計画（PNGREF）は、森林整備国家計画（PNAF）と全国村林計画（PNFV）の合体から生まれた。その全体目標は、森林資源の持続的かつ地方分権化方式管理に貢献することにより、農村都市住民の生活条件を改善することにある。PNGREFの個別目標としては：

- 国内森林資源のよりよい知識を普及し、よりよい評価ができるように貢献する
- 森林資源を持続的に管理する当事者能力を強化する
- 森林生産物の合理的な管理とよりよい有効利用を遂行する
- 地方分権化を背景として、森林資源の持続的管理の政治、法律、制度面での環境を強化する

などがある。

- 環境・生活環境省 10 ヶ年間行動計画（PDA）

2015年終了予定の本計画（編纂最終段階）は、大掛かりな当事者動員（国、全国自治体、技術財政協力機関、市民社会や民間部門の諸団体）により、環境に係る諸問題を実際に取り仕切る計画である。森林に関する目標としては、森林資源の持続的管理を遂行することが挙げられる。

1.2.2. 法規的枠組み

苗木生産に関する方針は下記の法令条文を根拠としている：

- ブルキナファソ農業再編成に関する 1996年5月23日付法第014/ADP

この法律は、国有地の使用に関する大原則を取決めたもので、国土整備の基本軸とあらゆる段階での責任機関や決定機関まで定めている。現在、ブルキナファソ政府は、RAFで得られた知識や不足点を考慮した土地の安全利用に関する国家政策を作成中である。

- ブルキナファソ環境法に係る 1997年1月30日付法第005/97/ADP

この法律は、生態系バランスの維持、天然資源の保護と有効利用、住民の生活条件の改善などの、基本原則を確立したものである。

- ブルキナファソ森林法に係る 1997年1月31日付法第006/97/ADP

森林資源の管理に関する基本原則の全体を定めたもので、特に資源保護の必要性と、住民側の経済、文化、社会に関する欲求との関係調和を目指しており、実際には、民間法人として正規に取得または植林した私有林と、国の指定林や全国自治団体の管轄林を含む国有・公有林の、2種類の森林がブルキナファソに存在することを認めている。

- **ブルキナファソ水管理指針法に係る 2001 年 2 月 8 日付法第 002-2001 AN/**
ブルキナファソ水管理指針法第 35 条には、当局がダム、湖、沼の周辺に保護区域を設けその境界線を決定できることが記されてくる。境界線の決定に際しては、家畜給水、牧養、動物の通行、苗畑の造成などの活動が規制されることがある。
- **ブルキナファソ全国自治体一般法に係る 2004 年 12 月 21 日付 055/AN**
この法律は地方分権指針書（TOD）の代理として採択されたもので、地方分権化の指針、管轄、手段、組織、自治体運営などを規定している。天然資源の管理については、全国自治体一般法（CGCT）が、(1) 農村部自治体には居住用地、生産用地及び保護用地が含まれる、(2) 生産用地は主に農業、牧養、林業、養殖など一般的に農村生活に関わる全ての活動に宛てられる、(3) 保護用地は、天然資源保護地域を構成するもので、特に花や動物の保護用地を指す。保護地域の森林資源管理に関する指針の計画化や決定については、今後、全国自治体の特権に属することになる。
- **ブルキナファソ生物工学の安全体制に係る法律第 005-2006/AN**
ブルキナファソにおける遺伝子組替え組織と派生品の使用条件を定めた法律である。

1.2.3. 環境と森林資源持続的管理に関するブルキナファソの国際的誓約事項

国際的な観点からブルキナファソは、環境と森林資源の持続的管理に関する一定数の協定を批准している。特に下記のものがある：

- 気候変動に関する国連総合基本協定（CCNUCC）
- 砂漠化防止対策に関する協定（CCD）
- 生物多様性（DCB）に関する協定とカルタゲナ議定書

上記協定の実施を滞りなく行うために全国的な行動計画が作成された。

1.2.4. 制度的枠組み

森林資源担当省は 1976 年に設置、2002 年に現在の環境・生活環境省になり、全国実施中の地

方分権化プロセスを考慮して 2005 年に最終変更が加えられた。本省は、一定数の省と技術財政協力機関の支援のもと、苗木生産業の調整、計画、管理を遂行する。

1.3. 森林資源の状況

1.3.1. 土地使用状況

サヘルの国であるブルキナファソの気候にはサヘル地方の特色があり、3つの気候地域が識別できる：

- 600 mm 以下の年間平均降雨量と短い雨季（最長 4 ヶ月）が特徴のサヘル地域（北部）
- 600 mm から 900 mm の年間平均降雨量と約 5 ヶ月間続く雨季が特徴のスーダン・サヘル地域（中部）
- 900 mm を越す年間平均降雨量と 6 ヶ月近い雨季が特徴のスーダン地域（南部）

また、国民の 90%以上は、天然資源には極めて破壊的な粗放農業／林業／牧養業を営み、天然資源を基に生計をたてている。これらの慣行や他の人間要因（野焼き、若木の乱伐、過剰放牧など）の影響が、不安定な気候と相まって、国内森林資源の輪郭を甚だしく変えてしまった。

こうして、国土の北部から南部にかけ、植生は徐々に草地から小灌木、木の生えた土地、樹木のある土地、樹木林から疎林へと変わる。MECV（2006 年）が引用する MAHRH（2005 年）によると、2002 年には森林全体（疎林、樹木林、サバンナ林、サバンナ灌木林、ステップ）が国土の 49.2%に当る 13,305,238 ha を占めていた。この森林率は、1992 年から 2002 年にかけて、年間平均 0.77%に当る 110,505 ha の減少をみた（下表 1 参照）。77 箇所ある指定区域は、推定で合計 3.8 百万ヘクタールを覆い、国土の約 14%の森林率となっている。

人為現象の圧迫による森林の継続的な荒廃は、特に 1970 年で起こった早魃現象でさらに悪化したため、政府は、産業植林、「村の森」計画、「8 千村 8 千森」計画、「1 地方 1 森林」計画、「Front de terre」計画などを通じ、再植林活動を開始した。これらの再植林活動の其々が、苗木生産を国の林業の中心に押し上げることになった。

表一：1992年から2002年までの国内森林農耕面積の推移

土地利用形式	面積 (ha)		2002年 対国土比 (%)	年間の面積推移	
	1992	2002		(ha)	(%)
重要天然種のある農地	3,268,654	3,437,511	12.7	16,886	0.52
森林農耕地	2,038,779	2,305,603	8.5	26,682	1.31
天水農耕地	7,403,296	8,016,867	29.6	61,357	0.83
森林郡系	14,410,287	13,305,238	49.2	-110505	-0.77
疎林	53,359	50,249	0.2	-311	-0.58
樹林	851,830	834,265	3.1	-1757	-0.21
草生サバンナ	222,902	220,032	0.8	-287	-0.13
灌木林サバンナ	6,902,437	6,189,685	22.9	-71275	-1.03
樹林サバンナ	2,553,094	2,327,677	8.6	-22542	-0.88
草生ステップ	1,296,444	1,270,518	4.7	-2593	-0.20
灌木林ステップ	2,319,319	2,213,572	8.2	-10575	-0.46
樹林ステップ	210,902	199,240	0.7	-1166	-0.55
合計	27,121,016	27,065,219	100	-5580	-0.02

出典：MECV (2006)引用のMAHRH (2005)

天然植物群系とは別に、在来樹種と外来樹種の植林が植物層を形成している。

1.3.2. 植樹

1.3.2.1. 苗木生産

苗木生産は、公共／民間苗畑を通じて組織される。MECF (2007年)によると、2002年以来、年間稼動苗床生産基地数は千箇所程度となった。それぞれの原産地に応じて、生産品種は郷土樹種又は外来樹種である。実用的見地から、食用生産 (花、果物、種子、葉、ゴムなど)、牧養生産、木本生産 (薪、建築用材、用材)、医薬物質、生垣利用、防風垣などに使うこともある。MECV (2007年)によると、1997年から2006年の間 (10年)に、苗木生産量は57,293,983本、年間で5,729,398本に達した。下表2に、2002年から2006年までの州別苗木生産量を示す：

表-2: 2002年から2006年までの州別苗木生産量

州	2002	2003	2004	2005	2006	合計	平均
ブーケル・ドウ・ムウン	82,718	227,927	329,779	619,227	364,876	1,624,527	324,905
カスカード	67,306	94,518	87,100	243,120	225,674	717,718	143,544
中部	302,119	356,000	1,051,500	2,505,687	2,307,225	6,522,531	1,304,506
中東部	209,620	253,733	291,096	422,953	462,950	1,640,352	328,070
中北部	360,070	321,218	316,345	497,114	553,071	2,047,818	409,564
中西部	422,233	369,656	420,393	642,010	508,529	2,362,821	472,564
中南部	218,338	612,068	983,726	506,833	572,389	2,893,354	578,671
東部	760,522	151,500	347,385	431,566	486,500	2,177,473	435,495
高地流域	252,859	436,275	790,918	482,592	559,761	2,522,405	504,481
北部	381,586	265,812	318,501	396,711	325,889	1,688,499	337,700
中央高地	246,634	178,310	306,356	449,203	451,810	1,632,313	326,463
サヘル	192,769	173,058	119,098	253,345	838,825	1,577,095	315,419
南西部	115,803	96,921	221,912	328,694	286,789	1,050,119	210,024
全国合計	3,612,577	3,536,996	5,584,109	7,779,055	7,944,288	28,457,025	5,691,406

1.3.2.2. 植林

生産された苗木は次の植樹活動に当てられる：

- 1973年から1986年までは大規模植樹
- 1981年から1988年までは都市周辺部の植樹
- 1979年から現在までは共有林、家族造営林、個人造営林の植樹

MECV (2007年)によると、1996年以降に植林となった面積は81,761 haである。さらに、2002年から2006年にかけて生産された苗木28,457,025本のうち23,563,325本近い苗木が植樹されたが、これはほぼ82.8%の摂取率に相当する(下表-3を参照)。

表-3：2002年から2006年までの州別植樹数の推移

州	2002	2003	2004	2005	2006	合計	平均
プーカル・ドゥ・ムン	131,226	206,231	364,744	468,993	331,227	1,502,421	300,484
カスカド	63,738	85,318	64,013	100,860	167,709	481,638	96,328
中部	110,060	352,000	988,950	1,634,620	1,604,085	4,689,715	937,943
中東部	104,320	249,152	293,690	384,167	382,338	1,413,667	282,733
中北部	329,822	240,381	278,752	582,065	641,230	2,072,250	414,450
中西部	283,664	384,544	396,702	604,369	739,392	2,408,671	481,734
中南部	188,566	612,088	841,797	380,827	407,719	2,430,997	486,199
東部	497,040	163,299	220,978	255,106	313,758	1,450,181	290,036
高地流域	376,256	323,072	727,802	395,410	453,741	2,276,281	455,256
北部	207,374	164,828	168,393	220,998	244,729	1,006,322	201,264
中央高地	246,634	178,310	440,572	380,806	258,094	1,504,416	300,883
サヘル	191,134	167,473	115,529	264,816	924,553	1,663,505	332,701
南西部	82,651	68,113	54,746	200,837	256,914	663,261	132,652
全国合計	2,812,485	3,194,809	4,956,668	5,873,874	6,725,489	23,563,325	4,712,665

出典：MECV（2007年）

2006年の全国再植林運動に限っていえば、業績として次のような主要成果を得ることができた：

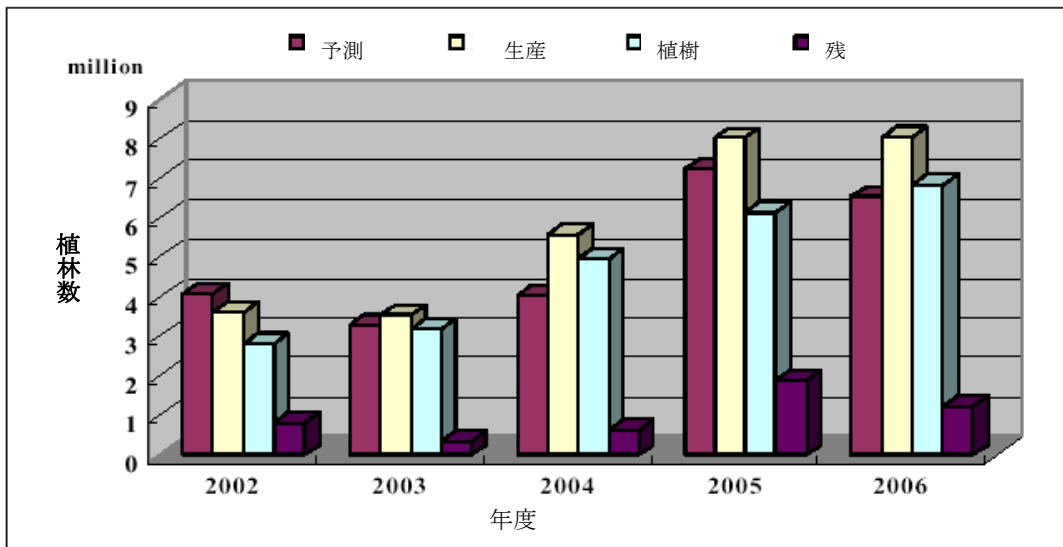
- 線長 1,663 km、面積約 13,026 ha の生垣・防風垣に苗木 6,837,811 本の多品種植栽、
- 85.6%の平均植林回復率。

この回復率の現状では、維持管理の不足、不安定な気候、警備員の不在、野焼き、動物の徘徊などの影響で、早いうちに荒廃する危険がある。植樹後の常設監理の仕組みがないことや損失率が高いことで、全方位的な大量植林／植樹体系を見直し、下記の活動目標に向けて、優先的に指導していくことが迫られている：

- 国指定林の中で荒廃した地域の復元
- 河川敷や沼地の保護
- 州ごとに特定した優先樹種による実証植林
- 個人または家族造営林
- これらの目標維持のために、特に苗木生産計画全体の技量を高めるため、当事者の教育指導を継続して行う必要がある。それにより、特に苗畑で毎年確認される苗木残を減らすことが可能となる。（図1参照）

下表4は、1996年以降の年間稼動苗畑数、苗木生産量、植樹本数、年間植林面積を示したものである。

図1：2002年／2006年植林状況の推移



出典：環境・生活環境省

表-4:1996年／2006年の苗床苗木生産と植樹実績

年度	稼働苗床 基地数	苗木 生産量	植樹本数	植樹 総面積 (ha)	生垣・防風 垣延長 (km)	保護育成 対象総面 積 (ha)	村落 造成林 総面積 (ha)	地方 造成林 総面積 (ha)	機械化回 復崩壊地 面積 (ha)
1996	0	4,515,354	3,753,194	6,004	0			0	0
1997	1,408	7,032,750	5,462,018	14,046	0			0	371
1998	0	6,006,747	5,068,943	6,331	596			0	862
1999	1,622	6,637,580	4,493,249	7,519	415		630	0	829
2000	0	4,897,715	4,131,141	5,670	753		1,528	0	549
2001	606	3,904,207	3,273,208	2,919	138		0	0	680
2002	1,051	3,612,577	2,812,485	4,736	548	384	16,808	0	1,404
2003	863	3,536,996	3,194,889	5,952	681	876	1,479	22,716	1,665
2004	1,015	5,584,100	5,019,216	6,332	568	828	20,296	56,050	1,632
2005	1,155	8,024,648	6,132,433	9,226	498	441	4,740	15,896	2,444
2006	1,147	8,056,610	6,837,811	13,026	1,663	1,051	11,160	127	3,945
合計	8,867	61,809,284	50,178,587	81,761	5,860	3,580	56,641	94,789	14,381

出典：MECV (2007年)

第3部：
ブルキナファソ国苗木生産国家戦略実施のための行動計画

3.1. 全体目標

行動計画には、苗木生産国家戦略を、第一段階の5年間（2007年／2011年）で、具体的に実施する目的がある。

3.2. 個別目標

この行動計画を通じ、下記の個別目標を達成する：

- 目標1： 苗木生産業に携わる当事者を組織化し職業化することで業界の発展を推進する。
- 目標2： 郷土樹種、優先樹種の栽培を促進する。
- 目標3： 苗木生産インフラの収益性を改善する。
- 目標4： 植樹における実現可能な投機を特定し実施する。

3.3. 期待される成果と活動

期待される成果1 (R1)：苗木生産関連部門における任務がよりよく分配された環境で組織化され当事者の従事意識が強化される。

活動1.1：次の行動を通じて苗木生産業者の集団化を助長しつつ組織化する：

- 苗木生産業者への広報とその啓発活動を組織的に行う
- 市町村、県、州、全国レベルで民間苗木生産業者を特定し業者識別ファイルを作成する
- 苗木生産業者の様々な団体や全国レベルの連合・連盟などへの集団化を監理促進する

活動1.2：次の行動を通じて苗木生産業者の職業を全うするための法的枠組みを規定する：

- 民間苗木生産業者の職業を全うするために満たすべき基準や条件を特定する
- 苗木生産業者の利益をみこした評価会やレベル認定試験を開催する
- 苗床生産業の組織に関する法律の採択

活動1.3：次の行動を通じ様々なレベルで当事者間の協議を促進する：

- 協議の枠組みを特定し設置する
- 定期協議を計画する
- 当事者に協議への参加を奨励する

活動 1.4 : 次の行動を通じて、苗木生産における当事者（国の森林技師、農民、全国自治体職員、民間苗木生産業者、NGO スタッフ、計画担当者など）の能力強化を図る：

- ENEF での苗木生産に関する教育カリキュラムを見直す
- 苗木生産とその監理に携わる試用期間中、ENEF 卒業後の森林監督官を監督する
- 民間苗木生産業者の利益を見計らって研修会を開催する
- 森林技師、全国自治体職員、協力機関などの利益を見計らって研修会を開催する

活動 1.5 : 次の行動により全国レベルで再植林活動を計画する体系を改善する：

- 全国レベルの再植林活動を計画する体系を練り上げる
- 提案された計画体系を検証するためのワークショップを開催する
- 全国再植林活動として採択された計画体系を実行に移し、監督し、評価する

期待される成果 2 (R2) : 郷土樹種と優先樹種が使用率 70%まで促進される：

活動 2.1 : 次の行動を介し郷土樹種で使える研究成果を普及する：

- 現地種に関する使用可能な出版物を配布する
- 現地種の研究成果を再評価するためのワークショップを開催する
- 研究成果の大衆への広報セミナーを促進する
- 森林研究センターに「門戸開放の日」を設ける

活動 2.2 : 次の行動を通じて多目的郷土樹種（環境保護用、園芸用、食用など）の研究を強化する：

- 研究テーマを特定し実施する
- 郷土樹種の研究を促進する

活動 2.3 : 以下に倣って将来性があり地元の環境条件に適応できそうな外来樹種に関する研究を広める：

- 有用外来樹種に関する研究テーマを特定する
- 有用外来樹種の研究を支援する

活動 2.4 : 次の行動を通して優先樹種を州ごとに特定し促進する :

- 州ごとに優先樹種 3 種類を決め住民の承認をえる (ラジオ放送、TV コマーシャルなど)
- 優先樹種ごとの作業表を作成する
- 優先樹種促進活動 (州見本市、県展示会、門戸開放の日、コンクールなど) を実施する

期待される成果 3 (R3) : 苗床インフラの収益性が改善される :

活動 3.1 : 次の行動を通じて整備された公共苗畑における生産活動を多様化する :

- 公共苗畑に苗木生産以外の計画 (畑作、果樹植樹など) を加える
- 公共苗畑の機材・インフラを貸し出す可能性を検討する
- 植樹されていない 7 州での州苗畑造成を完成させる

活動 3.2 : 次の行動を通じて地方・県苗畑を市町村に移設する :

- 公共苗畑の目録を作成する
- 公共苗畑を移設する可能性について市町村と会合を持つ
- 関心表明を出す市町村へ公共苗畑の移設を敢行する

活動 3.3 : 次の行動を通じて色々な生産単位で苗木生産にかかる負担と生産物を決定するための経済調査を行う :

- 公正な価格の見直しをするため苗木の価格構造を検討する
- 苗木価格の構造を見直す
- 苗木生産活動に出資する機会を特定する

活動 3.4 : 生産業者の資金繰りに随伴する :

- 将来性のあるマイクロ事業計画の特定し、書類を作成するための生産業者の能力を強化する

- 将来性のあるマイクロ事業計画を選択する
- 将来性のあるマイクロ事業計画の資金繰りで生産業者を支援する
- マイクロ事業計画の実施、開発業者の業務監督・評価を支援する

活動 3.5：採用できるポットまたは代替品についての調査を続行する：

- 採用できるポットまたは代替品の研究・開発テーマを特定する
- 採用できるポットまたは代替品の研究・開発テーマを実施する
- 採用できるポットまたは代替品の研究・開発の成果を普及する

期待される成果 4 (R4)：植林投機が特定され実施される：

活動 4.1：次の行動を通じて国指定の植物群系を優先的に強化する：

- 再植林対象地の年間計画を建てる
- 国指定林での再植林実施の可能性について様々な関係者を啓発活動・教育する
- 再植林地において様々の当事者を組織・指導する
- 地方分権化された森林部署課の責任において植林の維持と監理を遂行する

活動 4.2：次の行動を通じて優先樹種をベースとする実証林を州レベルで実現する：

- 州レベルで対象地を選択する
- 優先樹種の実証林を設置するための工程表を作成する
- 実証林の維持管理を遂行する

活動 4.3：次の行動を通じて優先樹種の推進活動を実施する：

- 優先樹種に関する工程表とパンフレットを作成する
- 州レベルで優先樹種向け見本市を開催する
- 県レベルで優先樹種向け展示会を敢行する
- 市町村レベルで優先樹種向け門戸開放の日を計画する

活動 4.4：河川敷や湿地を植林で保護する：

- 社会生態環境地域に応じて河川敷や湿地に向けた適応樹種を特定する
- 河川敷や湿地の保護に向けた苗木生産能力を強化する

- 適応種の植林で河川敷や湿地を保護する

3.4. 活動実施予定時期

SNPP 行動計画の実施に要する期間は 5 年である。下表 9 に活動実施予定期間を示す。

表 9：SNPP 行動計画実施活動予定時期

成果および活動	計画作成(年度)				
	1	2	3	4	5
期待される成果 1：苗木生産関連部門における環境が組織化される					
活動 1.1：苗木生産業者の集団化を助長しつつ組織化する	×	×	×	×	
活動 1.2：苗木生産業者の職業を全うするための法的枠組みを規定する	×				
活動 1.3：様々なレベルで当事者間の協議を促進する (市町村、州、県、国)	×	×	×	×	×
活動 1.4：苗木生産における当事者の能力強化を図る	×	×	×	×	×
活動 1.5：全国レベルで再植林活動を計画する体系を改善する	×	×	×	×	×
期待される成果 2：郷土樹種と優先樹種が使用率 70%まで促進される					
活動 2.1：郷土樹種で使える研究成果を普及する	×	×	×	×	×
活動 2.2：多目的郷土樹種の研究を強化する (環境保護用、装飾用、食用)	×	×	×	×	×
活動 2.3：将来性があり地元の環境条件に適応できそうな外来樹種に関する研究を広める	×	×	×	×	×
活動 2.4：優先樹種を州ごとに特定し促進する	×	×	×	×	×
期待される成果 3：苗床インフラの収益性が改善される					
活動 3.1：整備された公共苗畑における生産活動を多様化する	×	×	×	×	×
活動 3.2：地方・県苗畑を市町村に移設する	×	×	×		
活動 3.3：色々な生産単位で苗木生産にかかる負担と生産物を決定するための経済調査を行う	×				
活動 3.4：生産業者の資金繰りに随伴する	×	×	×	×	×
活動 3.5：採用できるポットまたは代替品についての調査を続行する	×	×			
期待される成果 4：植林投機が特定され実施される					
活動 4.1：国指定の植物群系を優先的に強化する	×	×	×	×	×
活動 4.2：優先樹種をベースとする実証林を州レベルで実現する	×	×	×	×	×
活動 4.3：優先樹種の推進活動をあらゆるレベルで実施する (州、県、市町村)	×	×	×	×	×
活動 4.4：河川敷や湿地を植林で保護する	×	×	×	×	×

3.5. 実施項目の枠組み

SNPP の活動を実施するには下表 10 に示す実施項目の枠組みが妥当である：

表 10：SNPP 行動計画実施項目の枠組み

成果	活動	責務および行動
目標 1: 苗木生産業に携わる当事者を組織化し職業化することで業界の発展を推進する。		
R1: 苗木生産関連部門における環境が組織化される	苗木生産業者の集団化を助長しつつ組織化する	苗木生産業者への広報とその意識啓発を組織的に行う
		市町村、県、州、全国レベルで民間苗木生産業者を特定し業者識別ファイルを作成する
		苗木生産業者の様々な団体や全国レベルの連合・連盟などへの集団化を監理促進する
	苗木生産業者の職業を全うするための法的枠組みを規定する	民間苗木生産業者の職業を全うするために満たすべき基準や条件を特定する
		苗木生産業者の利益をみこした評価会やレベル認定試験を開催する
		苗木生産業の組織に関する法律の採択
	様々なレベル（市町村、州、県、および国レベル）で当事者間、および他の上位・下位生産関係者との協議を促進する	協議の枠組みを特定し設置する
		定期協議を計画する
		当事者に協議への参加を奨励する
	苗木生産における当事者（国の森林技師、農民、全国自治体職員、民間苗木生産業者、NGO スタッフ、計画担当者など）の能力強化を図る	ENEF での苗木生産に関する教育単位を見直す
		苗木生産とその監理に携わる試用期間中、ENEF 卒業後の森林監督官を監督する
		民間苗木生産業者の利益を見計らって研修会を開催する
		森林技師、全国自治体職員、協力機関などの利益を見計らって研修会を開催する
	全国レベルで再植林活動を計画する体系を改善する	全国レベルの再植林活動を計画する体系を練り上げる
提案された計画体系を検証するためのワークショップを開催する		
全国再植林活動として採択された計画体系を実行に移し、監督し、評価する		

成果	活動	責務および行動
目標 2: 郷土樹種、優先樹種の栽培を促進する。		
R2:郷土樹種と優先樹種が使用率70%に向けて促進される	郷土樹種で使える研究成果を普及する	現地種に関する使用可能な出版物を配布する
		現地種の研究成果を再評価するためのワークショップを開催する
		研究成果の大衆への広報セミナーを促進する
		森林研究センターに「門戸開放の日」を設ける
	多目的郷土樹種の研究を強化する（環境保護用、装飾用、食用）	研究テーマを特定し実施する
		郷土樹種の研究を促進する
	将来性があり地元の環境条件に適応できそうな外来樹種に関する研究を広める	有用外来樹種に関する研究テーマを特定する
		有用外来樹種の研究を支援する
	優先樹種を州ごとに特定し促進する	州ごとに優先樹種3種類を決め住民の承認をえる
		優先樹種ごとの作業表を作成する
優先樹種促進活動を実施する（州見本市、県展示会、門戸開放の日、コンクールなど）		
目標 3: 苗木生産インフラの収益性を改善する。		
R3:苗木インフラの収益性が改善される	整備された公共苗畑における生産活動を多様化する	公共苗畑に苗木生産以外の計画（畑作、果樹植樹等）を加える
		公共苗畑の機材・インフラを貸し出す可能性を検討する
		植樹されていない7州での州苗畑造成を完成させる
	地方・県苗畑を市町村に移設する	公共苗畑の目録を作成する
		公共苗畑を移設する可能性について市町村と会合を持つ
		関心表明を出す市町村へ公共苗畑の移設を敢行する
	色々な生産単位で苗木生産にかかる負担と生産物を決定するための経済調査を行う	公正な価格の見直しをするため苗木の価格構造を検討する
		苗木価格の構造を見直す
		苗木生産活動に出資する機会を特定する

成果	活動	責務および行動
	生産業者の資金繰りに随伴する	将来性のあるマイクロ事業計画の特定し、書類を作成するための生産業者の能力を強化する
		将来性のあるマイクロ事業計画を選択する
		将来性のあるマイクロ事業計画の資金繰りで生産業者を支援する
		マイクロ事業計画の実施、開発業者の業務監督・評価を支援する
	採用できるポットまたは代替品についての調査を続行する	採用できるポットまたは代替品の研究・開発テーマを特定する
		採用できるポットまたは代替品の研究・開発テーマを実施する
		採用できるポットまたは代替品の研究・開発の成果を普及する
目標 4: 植樹に関する実現可能な投機を提案する。		
R4: 植林に関する投機が提案される	国指定の植物群系を優先的に強化する	再植林対象地の年間計画を建てる
		国指定林での再植林実施の可能性について様々な関与者を意識啓発・教育する
		再植林地において様々の当事者を組織・指導する
		地方分権化された森林部署課の責任において植林の維持と監理を遂行する
	優先樹種をベースとする実証林を州レベルで実現する	州レベルで対象地を選択する
		実証林を設置するための作業表を作成する
		実証林の維持管理を遂行する
		地方分権化した森林部局による植樹実施とそのフォローアップ
	優先樹種の推進活動を全レベルで実施する(州、県、市)	優先樹種に関する作業表とパンフレットを作成する
		州レベルで優先樹種向け見本市を開催する
		県レベルで優先樹種向け展示会を敢行する
		市町村レベルで優先樹種向け門戸開放の日を計画する
	河川敷や湿地を植林で保護する	社会生態環境地域に応じて河川敷や湿地に向けた適応種を特定する
		河川敷や湿地の保護に向けた苗木生産能力を強化する
		適応種の植林で河川敷や湿地を保護する

3.6. 戦略実施コスト

苗木生産国家戦略の実施にかかる総経費は31億4644万4千FCFAと見積もられる。期待される成果ごとに分けると下表11のようになる。

表11：戦略行動計画実施総コスト

期待される効果	合計(FCFA)
期待される成果1:苗木生産関連部門における環境が組織化される	106,700,000
期待される成果2:地元種と優先種が使用率70%に向けて促進される	69,000,000
期待される成果3:苗床インフラの収益性が改善される	2,264,600,000
期待される成果4:植林投機が特定され実施される	614,500,000
フォローアップー行動計画評価	85,914,000
小計	3,054,800,000
総計	6,195,514,000

戦略行動計画実施と期待される成果にかかる経費の詳細を表12に示す。

3.7. 戦略行動計画実施詳細予算

5年間のSNPP行動計画実施予算の詳細を下表12に示す。

表12：SNPP行動計画実施詳細予算

実施項目	行動	予算項目	量/単位	単価 (FCFA)	年間見積					合計 (FCFA)
					1	2	3	4	5	
成果1: 苗木生産関連部門における環境が組織化される	苗木生産業者への広報とその意識啓発を組織的に行う	協議								
活動1.1: 苗木生産業者の集団化を助長しつつ組織化する	市町村、県、州、全国レベルで民間苗木生産業者を特定し業者識別ファイルを作成する	データ収集外出	45	150,000	x	x				6,750,000
	苗木生産業者の様々な団体や全国レベルの連合・連盟などへの集団化を監理促進する	調査外出	45	150,000	x	x				6,750,000
活動1.2: 苗木生産業者の職業を全うするための職業を全うするための法的枠組みを規定する	民間苗木生産業者の職業を全うするために満たすべき基準や条件を特定する	ワークショップ	1	1,000,000		x				1,000,000
	苗木生産業者の利益をみこした評価会やレベル認定試験を開催する	会期	45	500,000	x					22,500,000
	苗木生産業者の組織に関する法律の採択	定額契約		200,000		x				200,000
活動1.3: 様々なレベル(市町村、州、県、および全国レベル)で当事者間、および他の上位・下位生産関係者との協議を促進する	協議の枠組みを特定し設置する	調査	1	3,000,000	x	x				3,000,000
	定期協議を計画する	平均値段	平均値段	平均値段		x				平均値段
	当事者に協議への参加を奨励する	外出	45	200,000		x				9,000,000
活動1.4: 苗木生産における当事者(国の森林技術者、森林農民、全国自治体職員、民間苗木生産業者、NGOスタッフ、計画担当者など)の能力強化を図る	ENEFでの苗木生産に関する教育単位を見直す	調査	1	2,000,000		x				2,000,000
	苗木生産とその監理に携わる試用期間中、ENEF卒業後の森林監督官を監督	外出	5	1,000,000	x	x	x	x	x	5,000,000
	民間苗木生産業者の利益を見計らって研修会を開催する	研修会期	2	2,000,000		x		x	x	4,000,000

実施項目	行動	予算項目	量/単位	単価 (FCFA)	年間見積					合計 (FCFA)
					1	2	3	4	5	
成果2: 地元種と優先種が使用率70%まで促進される	現地種に関する使用可能な出版物を配布する	定額契約	定額契約	1,000,000	×					1,000,000
活動2.1: 地元種で使える研究成果を普及する	現地種の研究成果を再評価するためのワークショップを開催する	ワークショップ	4	1,000,000	-	×	×	×	×	4,000,000
	研究成果の大衆への広報セミナーを促進する	会議	8	500,000	-	×	×	×	×	4,000,000
	森林研究センターに「門戸開放の日」を設ける	門戸開放日	4	500,000	-	×	×	×	×	2,000,000
活動2.2: 多目的地元種の研究を強化する(環境保護用、装飾用、食用)	研究テーマを特定し実施する	研究テーマ	2	500,000	-	×	×			1,000,000
活動2.3: 将来性があり地元環境条件に適応できそうな外来種に関する研究を広める	地元種の研究を促進する	コンクール	4	500,000	-	×	×	×	×	2,000,000
活動2.4: 優先種を州ごとに特定し促進する	有益外来種に関する研究テーマを特定する	研究テーマ	2	500,000	-	×	×			1,000,000
	有益外来種の研究を支援する	コンクール	4	500,000	-	×	×	×	×	2,000,000
	州ごとに優先種3種類を決め住民の承認をえる	広報	13	1,000,000	×					13,000,000
	優先種ごとの作業表を作成する		13	500,000	×					6,500,000
成果2合計	優先種促進活動を実施する(州見本市、県展示会、門戸開放の日、コンク	研修	13	2,500,000		×	×	×	×	32,500,000
成果3: 苗床インフラの収益性が改善される	公共苗床基地に苗木生産以外の計画(畑作、果樹植樹など)を加える		6	500,000	×	×	×	×	×	3,000,000
活動3.1: 整備された公共苗床基地における生産活動を多様化する	公共苗床基地の機材・インフラを貸出す可能性を検討する	平均値段	平均値段	平均値段	×	×	×	×	×	平均値段
	植樹されていない7州での州苗床基地造成を完成させる	州苗床	7	300,000,000		×	×	×	×	2,100,000,000
活動3.2: 地方・県苗床基地を市町村に移設する	公共苗床基地の目録を作成する		13	200,000		×	×	×	×	2,600,000
	市町村に対し移設を約束する	平均値段	平均値段	平均値段	×	×	×	×	×	平均値段

実施項目	行動	予算項目	量/単位	単価 (FCFA)	年間見積					合計 (FCFA)
					1	2	3	4	5	
活動3.3: 色々な生産単位で苗木生産にかかると負担と生産物を決定するための経済調査を行う	公正な価格の見直しをするため苗木の価格構造を検討する 苗木価格の構造を見直す	調査	1	5,000,000	x					5,000,000
		平均値段	平均値段			x				平均値段
活動3.4: 生産業者の資金繰りに随伴する	苗木生産活動に出資する機会を特定する 将来性のあるマイクロ事業計画の特定し、書類を作成するための生産業者の能力を強化する 将来性のあるマイクロ事業計画を選択 将来性のあるマイクロ事業計画の資金繰りで生産業者を支援する マイクロ事業計画の実施、開発業者の業務監督・評価を支援する	調査	1	500,000		x				500,000
		研修会期	13	2,000,000	x					26,000,000
		ワークショップ	13	1,500,000	x					19,500,000
活動3.5: 採用できる鉢または代替品についての調査を続行する	採用できる鉢または代替品の研究・開発 採用できる鉢または代替品の研究・開発 採用できる鉢または代替品の研究・開発 採用できる鉢または代替品の研究・開発 採用できる鉢または代替品の研究・開発	平均値段	平均値段	平均値段		x	x	x		平均値段
		年度	5	20,000,000	x					100,000,000
		協議	1	1,000,000	x					1,000,000
		研究テーマ	3	1,500,000	x		x			4,500,000
		年度	5	500,000	x		x	x	x	
成果3合計										2,264,600,000
成果4: 植林に関する投機が提案される										
活動4.1: 国指定の植物群系を優先的に強化する	再植林対象地(100ha/年)の年間計画を建てる 様々な関係者を再植林実施へ導く 管理および調査実施を約束する	ha	100	1,000,000	x	x	x	x		100,000,000
		平均値段	平均値段	平均値段	x					平均値段
		平均値段	平均値段	平均値段	x	x	x	x		平均値段
活動4.2: 優先種をベースとする実証林を州レベルで実現する	州レベルで対象地を選択する 実証林を設置するための作業表を作成する 地方分権化した森林部局による植樹実施とその調査	作業表	13x5	200,000	x	x	x	x		13,000,000
		実証林	13	5,000,000/年	x	x	x	x		65,000,000

実施項目	行動	予算項目	量/単位	単価 (FCFA)	年間見積					合計 (FCFA)
					1	2	3	4	5	
活動4.3: 優先種の推進活動を全レベルで実施する(州、県、市)	優先種に関する作業表とパンフレットを作成する	年度	3	2,000,000	×	×	×			6,000,000
	州レベルで優先種向け見本市を開催する	州レベルの推進	13	5,000,000/州			×	×	×	65,000,000
	県レベルで優先種向け展示会を敢行する	県レベルの推進	45	1,000,000			×	×	×	45,000,000
	市町村レベルで優先種向け門戸開放の日を計画する	門戸開放の日	45	300,000/県/年			×	×	×	40,500,000
活動4.4: 河川敷や湿地を植林で保護する	社会生環境地域に応じて河川敷や湿地に向けた適応種を特定する	調査	1	2,000,000	×					2,000,000
	河川敷や湿地の保護に向けた苗木生産能力を強化する	研修会期	5	3,000,000	×	×				15,000,000
	適応種の植林で河川敷や湿地を保護する	年度	5	50,000,000	×	×	×	×	×	250,000,000
成果4合計										614,500,000
合計 R1+R2+R3+R4										3,054,800,000
調査-評価及び不測出費	中央核に対する支援スタッフ	案件	3%	91,644,000						91,644,000
総計										3,146,444,000

参考資料リスト

順番	資料名
1	州苗畑修復計画の実施と見通しの総括、森林局、2005年12月
2	PRPR 総括と見直しに関する全国ワークショップ報告書、2005年12月
3	1991年度国家村林計画の評価、最終報告書、2004年3月
4	2005年度全国再植林運動の総括書、森林局、2006年1月
5	2004年度全国再植林運動の年間総括書、2005年1月
6	2003年度全国再植林運動の年間総括書、2004年3月
7	2002年度全国再植林運動の年間総括書、2003年4月
8	1996/1997/1998/1999 再植林運動の総括書
9	再植林実績目録表、期間1996年から2005年まで
10	92年～2004年再植林に関する表、1998年～2004年啓発活動・教育、1996年～2004年再植林目録
11	1998年～2002年再植林5ヵ年計画、1998年1月
12	2006年度全国再植林運動の年間総括書、2007年1月
13	ブルキナファソにおける森林部門地方分権化の実態に関する総括書、2005年2月
14	CNSF 評価報告書、2000年8月、
15	ブルキナファソにおける木本種の全国生産普及包括戦略、CNSF、2000年8月
16	技術活動報告書、CNSF、2005年
17	ブルキナファソの森林部門における農村部土地安全利用に関する実績の収益還元調査、CNSF、2004年
18	活動年報、CNSF、2004年
19	ブルキナファソ全国自治体一般規定と適用法に関する法律第055-2004/An
20	海洋資源開発管理国家戦略と優先計画
21	ブルキナファソにおける気候変動に関する国連枠組み協定実施の国家戦略
22	持続的土地管理協力国家計画、2006年10月
23	生物多様性に関するブルキナファソ国家戦略と行動計画
24	ブルキナファソ環境市民権「規準書」、2006年5月、初版
25	ブルキナファソにおける植物種子規制に関する2006年5月31日付法第10-2006/An
26	森林部門における地方分権のための法制度改革実施行動計画
27	ブルキナファソ州苗畑修復計画基本設計調査（PRPR）報告書、1999年12月
28	ブルキナファソにおける森林・動物資源の持続的管理総合基本計画、2006年7月
29	技術活動報告書、CNSF、2003年
30	科学研究戦略計画、CNRST、1995年
31	環境・生活環境省10ヵ年行動計画実施項目の枠組み（ドラフト版）

32	国家経済と貧困対策に対する森林部門の貢献、MECV-SP/CONEDD、最終報告書、2004年11月
33	ブルキナファソ農村火災管理国家戦略、MECV、2004年2月
34	ブルキナファソ農村火災管理国家戦略行動計画、MECV、2006年8月
35	全国再植林運動総括書、MECV – DiFor
36	ブルキナファソにおけるアラビアゴム産業開発10ヵ年計画（全国検証ワークショップ資料）、MECV-DiFor、2006年12月
37	サンマテンガ県砂漠化防止対策への苗木生産村民組織の貢献度調査、MEDEV、最終報告書、2005年9月

ブルキナファソ 苗木生産国家戦略(2007)

1.4. 苗木生産業の主な参入者

苗木生産には、参入者が多種多様であること、活動自体がインフォーマルであること、などの特徴がある。苗木生産には官民を問わず苗木生産業者が携わっているが、ともに国立森林種子センター（CNSF）やCNRSTなどの研究教育機関、DRECVや開発計画・事業計画などの支援組織、NGOや諸関連団体、FASOPLASTなどの投入物納入業者などから、支援を受けている。

1.4.1. 国立森林種子センター(CNSF)

国立森林種子センター（CNSF）は、1997年に行政の性格を持つ公共施設（EPA）に昇格された。本部はウァガドゥグにあるが、ドリ、カヤ、フォダ・ングルマ、ボボ・デュラッソの各地に、州レベルの支部がある。活動部門として次の3つがある：

- ・ 森林種子の生産と普及；
- ・ 公的基金や外部支援基金の融資のみで実施可能な遺伝子改良の研究、種子再生産の生理学的研究；
- ・ 国内外、地方自治体、民間の研究所や組織団体への業務提供（査定、教育、技術管理など）。さらにCNSFは、村落共同体とともに参加方式による種子育成管理にも携わっている。

1.4.2. 国立科学技術研究センター(CNRST)

国立科学技術研究センター（CNRST）は、ほぼ15年前から、実験と生産／花々の普及を通じ、園芸促進の分野で重要な役割を演じてきた。ナツメ（*Ziziphus mauritiana*）、ナツメヤシ（*Phoenix dactylifera*）なども同様に、他の改良果樹の生産・販売にも貢献している。

それにより民間部門は、花や苗木の生産、流通、販売などの活動が可能となる一方、育苗技術については、環境農業研究所（INERA）がその改善を担った。

CNRSTは現在、独自の研究として、例えばナツメ（*Ziziphus mauritiana*）など、いくつかの品種生産に携わっているが、研究開発の一環として、業界推進の観点からセンター独自の種子苗木販売を計画している。

またセンターは、20 数年来、造林樹種（例えばコートジボワールから輸入の *Archontophoenix alexandrae* など）の改良、森林種子の輸入販売、当事者の教育などに着手してきた。

展望としては、園芸業の促進を推進策の一つとして取り上げる。また苗木生産のための点滴灌漑技術も、この手法の明確な利点を考慮すると、特に注目すべく対象技術である。さらに研究課程として、順化（ハードニング）システムを再度採用する必要がある。

1.4.3. ウァガドゥグ大学生植物環境試験所

ウァガドゥグ大学生植物環境試験所は、苗木生産の教育と研究で CNSF や CNRST に対し大きく貢献している。

1.4.4. FASOPLAST 社

FASOPLAST 社は、1990 年に設立された。苗木生産用の梱包材やビニール製のポットなど数種を生産している。同社は、CNSF との協力で苗木生産に適したビニール製のポットの特性を調べるために実施した 1991 年の調査を機会に、環境担当省との協力関係に入った。本調査で 4 種類のポットが決定された。それにより FASOPLAST 社は、周辺地域（マリ、ニジェール）における植林用ビニールポットの市場に参入することができた。こうして、2000 年から 2006 年にかけて、FASOPLAST 社は、28,826,949 個の小ポットと 2,444,373 個の中ポットを生産し、苗木生産基地用として周辺地域に流通させることができた。

ここ数年来、苗木生産用ビニール製小袋の需要が低下しており、この点について FASOPLAST 社は、次のような短期的な活動を準備している：

- ・ 使用済小袋の回収と再利用：必要機材は入手済み。これにより必要原材料を 50%削減できる。この再利用措置で小袋の値下げが可能となる（税込み価格 11 FCFA から 7 FCFA）；
- ・ 環境・生活環境省の苗木生産用のポットの品質改善を目的としたあらゆる調査の実施に同伴。

1.4.5. 環境・生活環境州局

州苗木修復計画（PRPR）が提出される前は、森林局担当部署が州、県、地方の公共苗

木地を指導・管理していた。1993 年から導入された苗木生産の民営化とともに、公共的性格の苗畑は消滅する傾向となり、かなり深刻な荒廃状態に陥った。このような背景のもと、ブルキナファソ政府は、2001 年から 2005 年にかけて JICA（独立行政法人日本協力機構）を通じ、日本政府の無償資金協力を受けることにより教育、住民啓発、対象州の苗畑における苗木生産インフラの修復と建設にかかる環境・生活環境州局の運営能力改善を画した。6 つの州庁所在地が選ばれ苗畑が造成された。クドゥグ、デドゥグ、ワイグヤ、ドリ、カヤ、ウァガドゥグ（ナグバングレ）の対象各州では整備が進み、民間部門の苗木生産性を倍増させる州支援組織となっている。

計画導入地域にある 6 箇所の DRECV が担う支援のもとに達成すべき目的には以下がある：

- ・ 砂漠化防止対策と植林の重要性に関する住民意識の向上；
- ・ 参加方式による植林活動の普及；
- ・ 改良苗木生産量の達成；
- ・ 森林の農地転用の削減；
- ・ 恒常的に良い成果を出すための森林管理行政の組織化。

州レベルでの苗木生産活動を開始する時点で、苗木販売で民間生産業者を阻害しないよう、あるいは競合しないように、年間州苗畑当りの苗木補助生産量を 25,000 本にしていた。この補助生産量は、特に育苗技術が完成していない（実験段階の）品種を対象としていた。このような措置は 2000 年から 2002 年にかけて引き継がれたが、2003 年から、これら生産現場の苗木生産量がわずかながら増加していった。この生産増は、環境市民権運動を支援するためのものだったが、民間生産業者レベルでの売上げ不振を招き、生産業者の不利益を顧みることなく、不誠実な競合を生み出す源となった。

1.4.6. 民間苗木生産業者

「民間苗木生産業者」という概念は、地元の需要を満たす村落苗畑を経営する生産業者と、合同または単独の大都市集中型生産業者の双方に適用される。統計では苗木の年間総生産量の 70% 以上の実績に貢献しているが、この生産量の多さはある問題となっている：

- ・ 売上げ不振：民間生産業者がまずあげる問題で、分権化した森林局担当部署や CNSF を、時には苗木販売に過酷な競争を持ち込み、無料で苗木を流通させ、商業化に不安をきたさせているとして非難することもある；

- ・ 水の問題につながる苗木生産用地の不足：苗木生産設備にとって主要因である水が足りなければ、必ずしも活動の発展は望めない。この問題は、ワガドゥグやボボ・デュラッソのような大都市に集中する民間生産業者に対し影響を与えている。公共苗畑の整備地が賃貸方式で民間生産業者に開放されれば、この問題は解決できる。生産単位活動の多様化は収益性の向上に貢献する。生産業者をこのような選択肢で集団化することには業者を特定できる利点があり、よりよい生産計画が可能となる；
- ・ 技術能力の不足：大半の生産業者は、DRECV や CNSF 又は現場で教育を受け、作業員として経験を積んだ人たちである。従って、主に苗畑の植物検疫管理、種子処理、園芸用苗木の生産、風景整備技術、生産単位管理技術、接木技術などで、補強教育するメリットは大きい。

民間苗木生産業者に関する主な推奨事項として以下がある：

- ・ 団体、連合、連盟などにグループ化し、技術部署課との協調関係確立を容易にする；
- ・ 苗木生産業者の専門活動を促進し、業界の国家経済に対する貢献度を高める；
- ・ 生産業者がマイクロクレジットを容易に利用できるようにし、助成による開発計画・事業計画が提供する機会を開発する；
- ・ 苗木市場の実需要に適合した苗木生産計画を促進する。

1.4.7. 苗木の様々な利用者

生産量を最大限に期待に応えるものにするために、各利用者の需要を考慮して配慮する、という懸念から、苗木生産関係者というこのカテゴリーが導入された。つまり、自身の活動とは裏腹に、時として砂漠化防止対策の抑制活動をもたらす関係者のことだが、森林産物の今日的な需要を満たし、将来の世代生成を確実にするために維持すべき資源の安定性に対し危惧も抱いている。このカテゴリーには、伝統療法士、農園業主や森林農民、都市共同体や景観整備士などが含まれる。

1.4.7.1. 伝統療法士

現時点では県、州、国内外レベルでも、完璧な組織を有している。主な提案の1つとして、特に地元の絶滅危惧品種の栽培促進がある。また、郷土樹種の保護と栽培促進のための標準種束の開発や薬草栽培園の造成などにより、州苗畑の造成活動の多様化にも携わっている。

1.4.7.2 農園業主と森林農民

Eucalyptus camaldulensis、タガヤサン、インドセンダンなど、特に成長の早い外来種をベースに植林を営む家族又は個人経営の農園業主である。一般にこれらの植林は、最も目に見える成功の実績があり、回復率も十分である。郷土樹種栽培の促進が優先されるものの、植林樹種としてこれらの品種を推奨する必要性がある所以である。

特に農園業主や森林農民に関しては、以下の問題点や提案事項があげられている：

- ・ 大都市部周辺部にある植林の大半は、土地所有証明書を伴わない宅地造成工事の脅威に曝されている。樹木で覆われた土地を緑地帯や農村保護区へ転換することを計画し、他の事業に手を出さない事業主に対する弁済措置を考慮することが推奨される(クドゥグ町の場合)；
- ・ 植林から切り出す材木の行き場市場がない上に、業界内に良心的な仲買人がいないことから値段は非常に低くなり、それが事態をさらに悪化させている。天然林開発の定期的な閉鎖措置を適用することが要求される。

州コンクール「最良の森林づくり」以外にも、推進活動を計画することで農園業主や他の森林農民をさらに奨励することができよう。

1.4.7.3. 都市共同体

市街地の緑化事業や固有の事業（例：「緑のウエガ」）のために民間苗木生産者から苗木を購入することにより、苗木生産業界の発展に大きく貢献している。

1.4.7.4 景観整備士

大都市の土地計画のための景観整備士の仕事は倍増しており、その活動は、生産した苗木を消費する源となっている。

1.5. 苗木生産の資金繰り、販路、苗木の平均値段

民間苗木生産の利益のために公共苗木生産から国が引き上げる問題は、特に苗木生産を斟酌するための国家予算が脆弱であったことと結びついていた。この経験から確認できたことは、1997年に7百万株だった苗木の年間生産量が2003年には3百50万株に落ち込んだことである。現在では森林局担当部署による業界回復策によって、8百万株ま

でを上限とするに至っている。

民間営利を優先したこの段階的な国の引揚施策から学べることは：

- ・ インフォーマルな展開を遂げてきた苗木生産業者は組織化されておらず、苗木生産業関連部門の発展を滞らせている、
- ・ 生産業者の能力強化を保証するための随伴措置（設備ローン、苗木育苗技術・管理教育）がなされていない、
- ・ 適切な計画体制が整っておらず、苗木の年間生産量が容易に達成できない、

などがある。

このような問題を全て考えると、苗木生産関連部門への融資が、第一義的な問題といわざるを得ない。森林担当の第一責任者によるオピニオンリーダー、国会議員、政府役員などを対象とした啓発活動を通じ、2004年以降、変化の兆しが現れてきたのも、このような理由からである。

1.5.1. 国家予算

2004年5月、国は、森林担当省を通じ、苗木生産関連部門の組織と調整を再開した。これ以降、毎年、国家予算には、苗木生産用貸付金が組み込まれることになった。この政府助成金で、州局は、州ごとにビニールポット10万個分の苗木生産、30万FCFA相当の森林種子、植物検疫用薬剤・器具などの、投入物に対する支援を受けている。

国家予算の一貫として評価すべき努力は行われているものの、州での苗木生産は、常時生産を営む業者が不在のため、厳しい運営を迫られている。この点、現時点で展開されている発議がある（収益で賄う不定期労働者の応募、完了済み事業計画の苗木生産業者の確保、それに対して森林局担当部署が支援することによる業者自身の利益を重視した生産の継続など）。

一方、常時苗木生産業者の問題を最終的に解決するために、分権化政策の一環として事態の打開を検討することも可能だ。この場合、環境・生活環境省は、州局を通じて市町村との協調を約束し、市町村予算の名目で苗木生産業者2名と警備員1名を引き受ける必要がある。この要員を州の苗木生産関係の仕事に専念させ、そのかわりとして、各対象市町村の需要に応じ、それぞれの植林活動に必要な苗木を調達することにする。この案には、緑地帯、境界線用植林、農村保護区などの整備に直面した、当面は苗木生産の

専門要員を持たない市町村にとって、最小限の費用を負担してもらうという利点がある。

1.5.2 開発計画／事業計画と NGO

協調関係は、分権化の段階で、様々な苗木生産や再植林運動を通じ、物的・財政的に貢献した多くの開発協力者とともに、森林局担当部署が展開してきた。2006 年の全国再植林運動だけをとっても、78 の協力者を記録し、その中には PNGT、PDRD-B/K、PICOFA、FEM/ONG、NATURAMA などが名を連ねている。

開発計画／事業計画と NGO の参入形式としては、主に、苗木を購入しそれを生産者の自由裁量に委ねるにことを主眼としている。かれらの参入は、再植林のために国が展開する努力への、大きな支援となっている。しかし、民間苗木生産業者に融資することでその事業展開を期すのも、メリットのある解決策の一つである。この点で、計画／事業計画の枠組みと同時に、国民銀行ネットワークや農村部門支援基金などの、農村金融組織についても、既存銀行が提供する可能性について、固有の調査を計画することが推奨される。

1.5.3. 販路

苗木生産関連部門が組織化されておらず、その性格が、民間業者の参入に際してインフォーマルな、または季節労働的なため、今日まで適切な販路を構築することができなかった。苗木購入の枠組みで実施した開発計画／事業計画の活動は、分権化後の森林局担当部署を仲買人として、最も確かな販路を提供した。苗木生産組織を実のものにするには、次の諸点が推奨される：

- ・ 法令の採択による苗木生産業の職業化；
- ・ 業界参入者間の協議；
- ・ 生産業者のグループ化の遂行（団体、連合、全国連盟）

1.5.4. 苗木の値段

農村開発戦略（SDR）には、民間苗木畑数について、1992 年に 928 箇所あったものが、1999 年には 1,622 箇所になったことが記されている。これをベースに、苗木あたり 1 名の援助要員を充当したとすれば、苗木生産業全体で 1999 年に約 3,240 人の新規雇用をみたことになる。

苗木の値段は、苗木市場の開放度によって、州ごとに変化する。下表5は、苗木の品種、ポットの種類、育苗技術、苗齢に応じた平均流通価格を表したものである。

表-5 : 苗木の平均値段

分類	平均値段(FCFA)			備考
	小鉢	中鉢	大鉢	
成長の早い外来種 (ユーカリ、ニームなど)	50~100			
一般的な地元品種 (カリテ、ネレ、タマリンドなど)	75~150	200~300		
果樹・柑橘種 (マンゴ、パイナップル、グアヴァなど)	接木なし 100~200	接木あり 300~600		
装飾用品種	300~500	600~1,000	1,500~ 50,000	装飾用品種の輸入には良い管理が必要。

出典: SNPP作成時のDRECVIによる収集データ

投入物の獲得、生産要素、人件費などの諸経費が生産コストに含まれることを考慮すれば、苗木生産業者の年間平均正味収入金額が評価できる。1本当たりの苗木生産コストは次のように見積もられた：

- ・ カジオゴの苗畑での BELEM (1987年) 価格 36 FCFA ;
- ・ ジアボ基地での TRAORE (1992年) 価格 56.87 FCFA ;
- ・ CNSF 実験苗畑での SAMA (2000年) 価格 88.13 FCFA。

いずれにしてもこれらのコストは、投入物、設備機材などの価格の高騰を考えると、現在の生産状況に適用できるものではない。

結論として、ブルキナファソにおける苗木生産の現状から、本国家戦略では、業界の組織問題、規制問題、推進問題に力点を置かなければならなくなる。

第2部
苗木生産国家戦略

2.1. 苗木生産国家戦略の根拠

苗木生産国家戦略の根拠は、一定の政策、戦略、部門間国家計画及び上述（§ 1.2）の法令全体を、拠り所としている。

2.2. 苗木生産国家戦略の目的

2.2.1. 全体目的

苗木生産国家戦略は、砂漠化防止対策、食料安全、貧困削減に貢献することを、その全体目的とする。

2.2.2. 固有の目的

全体目的から生じる固有の目的として：

- ・ 当事者を組織化・職業化し苗木生産業界の発展を遂行する、
- ・ 地元の品種や優先樹種の栽培を促進する、
- ・ 苗木生産インフラの収益性を改善する、
- ・ 植林における実現可能な投機を特定し提案する、

などがある。

2.3. 優先実施路線

上記の諸目的を達成するため、下記の方針と固有路線を確保する：

路線 1：苗木生産業界の発展に有利な環境の推進

現在、苗木生産は季節に左右される一時的な様相を呈しており、組織面で不十分な点も多く、育苗技術は未熟で、苗木生産後の計画を立てる仕組みが存在しない。これら不都合な点を取り除かれたい限り、苗木生産業界の持続的発展を保証することは困難となる。これらの不都合点の排除に貢献するためには、次の諸活動が提案される：

- ・ 苗木生産業者の集団化を促進し組織化する、
- ・ 当事者の成熟を助長する職業的枠組みを規定する、

- ・ 様々な段階（市町村、県、州、国）における当事者間及び生産の上下流にある利害関係者との協議を推進する、
- ・ 苗木生産における当事者（森林技師、農民、民間苗木生産業者、全国自治体職員）の能力を向上する、
- ・ 全国レベルにおける再植林活動の計画システムを改善する。

路線 2：環境条件によりよく適応し経済的利益を目標とする地元優先樹種の促進

1970 年代の大旱魃以降に展開された植林計画を通じ、ブルキナファソの植林は、砂漠化現象が提示する緊急事態への対応を期し、特に成長の早いある種の外来種に力点を置いてきた。

成長の早い外来種を使うというこの選択肢は、1960 年代から 1975 年にかけて旧熱帯森林技術センター（CTFT）が実施した研究計画では、最も重要だった。CNRST や CNSF などの国立研究所が設置されるとともに、郷土樹種の栽培促進を通して変化が生じ始めた。しかし、この変化はある種の難しさ、すなわち、研究成果の普及レベルが低いこと、特にある種の郷土樹種で国民や経済行為従事者を熱中させるに足る経済利益を表したデータが不足していたこと、木 1 本の植林にまつわる社会的な重み、郷土樹種の多くで植物生理学を熟知していないこと、などが立ちはだかった。

上述への対応として、地元優先樹種をより促進するため、以下の活動が実施されるべきである：

- ・ 郷土樹種に関し入手可能な研究成果を普及させる、
- ・ 多目的郷土樹種（園芸、食用、薬用、環境保全用）に関する研究を強化する、
- ・ 将来性があり地元の環境条件に適応できうる外来種へ研究を拡大する、
- ・ 優先樹種を州ごとに特定する。

路線 3：苗木生産インフラの収益性の改善

収益性の改善要求は、特に公共苗畑（地方、県、州）において、次の 2 つの場合に歴然とする：

- ・ 州／県営の旧公共苗畑の場合、国家予算が足りず国が段階的に引き上げるとともに、技術的財政的協力者が出資する主な事業計画が中止となり、設備にも停止を余儀なくされるものがあり、荒廃状態のままである、

- ・ 6箇所の州苗畑の場合、JICAによる日本政府協力の一環で設置したもので、投資金額は高く、収益性を改善しなければならない。

さらに、苗木生産業界が見込んだ職業化とともに実際価格を適用することになり、苗木の価格構造の見直しが行われたが、様々な投入物の実価格を検討した際、大幅な超過をみるに至った。またポットの値段が、特に小規模生産業者にとって、障害要因になっていたことを特筆すべきである。その点で、幾つかの発議が展開された：

- ・ 土器鉢（土塊）の製造：この種の鉢は様々な不足点のために実験生産の域を出ることはなかった、
- ・ 苗木用容器のビニール梱包材（特に水袋）への転換、多くの点で不十分であることが分かった、
- ・ 植物性材料（ロニアヤシの葉をベースにした小籠）によるポットの製造：この種のポットは果樹苗木の生産用として実験的に製造された。森林用苗木の生産では実際に使用されたことはほとんどない。

結局、生分解性のないビニールポットは、日増しに顕著になっていく環境汚染問題を益々、引き起こす結果となり、その解決策は、当事者全体の中で、まだ完全には把握されていない現状である。

上述の内容を考慮すると、次の諸活動の実施が必要である：

- ・ 整備済み公共苗畑レベルで生産活動を多様化する、
- ・ 稼働中の州／県営苗畑の一定程度を特に市町村などの全国自治体に移管する、
- ・ 様々な生産単位施設で苗木生産に関連した負荷と製品を割り出すための経済調査を行う、
- ・ 生産業者の資金探しに随伴する、
- ・ ポットの適合性や必要であればその代替品に関する調査を続行する。

路線 4：植林における実現可能な先取り計画の特定

ブルキナファソは、「村の森」計画、「家族全員の森」計画、大規模植林、「8千村 8千森」計画、「1県1森」計画、「Front de terre」計画など、色々な計画を実施する過程で、様々な戦略を通じ、植林における大きな経験を積んできた。これら大規模な再植林計画の目的は、植物層を復元し、住民に木材（薪、木材など）の調達を保障することにある。残念ながら、目的は高尚だが、次の事由から達成されなかった：

- ・ 人為現象：野焼き、家畜による食害、
- ・ 不安定な気候条件（早魃の繰返し）、
- ・ 地元環境条件に対する品種の非適合性、
- ・ 植林の維持管理不足、
- ・ 植林における地元民の責任感を助長できない土地所有権の不明確さ、
- ・ その他。

上述した制約によって植林が成功裏に進まない事態を改善するため、作戦路線 4 の実施に当り、次の活動を見込む：

- ・ 国の指定林における植物層を優先的に強化する、
- ・ 州・市町村における優先樹種をベースとしたモデル林を造成する、
- ・ あらゆるレベル（州、県、市町村）における優先樹種の推進活動を実施する、
- ・ 河川敷や湿地の保護に努める。

2.4. 苗木生産国家戦略の実施

苗木生産国家戦略の実施は、2007／2011 年 5 カ年行動計画の一環で、これを実施する。

2.4.1. 国家戦略実施の運営

本業界参入者の数の多さを考えると、各人の貢献度を最大限に高めるために、協議を通じ、組織化と協働作用を追求することに、重点を置く必要がある。

そのため、実施に携わる主な当事者の代表者で構成する運営委員会を設立し、自然保護総局（DGCN）が主幹役をつとめる。

2.4.2. 国家戦略実施関係当事者とその役割

苗木生産国家戦略の実施に関わる主な当事者に与えられた役割を、下表 6 に記す。

表－6：SNPP 実施関係当事者とその役割

当事者の分類	業務段階	国家戦略実施における役割
行政関連当事者：		
・環境・生活環境省（MECV）	中央	・技術監督：政策方針、規制、支援—諮問、教育、管理評価、教科書 ・苗木／種子の補助生産の文書化；
・農業・水理・海洋資源省（MAHRH）	中央	・当事者の支援・諮問／指導 ・苗木・種子の生産
・中等高等教育・科学研究省（MESSRS）	中央	・科学研究による知識向上、郷土樹種、園芸樹種の普及と促進 ・種子栽培、生産業者の育成指導
・動物資源省（MRA）	中央	・飼葉用苗木種子の生産 ・支援／諮問／教育
・国土管理地方分権化省（MATD）	中央	・全国自治体の苗木生産への貢献調整
・経済開発省（MEDEV）	中央	・国家戦略実施による自国当事者と対象技術財政支援者の協議の推進と調整 ・外部からの資金収集支援 ・国家戦略実施の管理評価
・商工業手工業推進省（MCIPEA）	中央	・当事者の職業化支援 ・輸出入の販路管理（投入、苗木など）
・財務予算省（MFB）	中央	・国家予算の苗木生産推進への貢献
・技術財政協力者（PTF）	中央	・様々な技術財政支援
・国立水森林学校（ENEF）	中央	・当事者の教育／再教育
・州	州	・当事者と分権技術部署課の監督 ・協議の推進； ・州有林の設置 ・関連部門事業計画施設の把握； ・活動実施資金検索 ・管理評価／活動調整など活動実施手段の研究；
・市町村（都市部、農村部）	州	・市町村予算による様々な財政支援 ・市町村環境緑地帯／公園などの創設、修復、管理；
・国の地方分権化された組織：州局、県局、開発部署課	州	・支援 ・研修 ・管理／評価 ・苗木補助生産
経済関連当事者：		
・苗木／種子生産業者 ・民間従事者：村落合同、県団体、州連合、全国連盟、個人苗木生産業者	州	・あらゆる形の苗木生産 ・製品の販売 ・協議／組織；
・森林種子州支部（ARSF）	州	・種子苗木生産／販売（EPA 規定）
関連部門の製品使用者／消費者：		
・伝統療法士		・地元薬用植物の推進と有効利用
・卸業者-薪、炭の運送業者と小売業者		・植林の実施による様々な砂漠化防止対策への貢献
・アグロビジネスの農園業主／事業主		・木材／非木材の経済的利用推進への貢献 ・用材、建築用材、アーモンド木、果樹等の生産
・基礎共同体：合同、団体など		・再植林を通じた砂漠化防止対策への貢献
・計画／事業計画、NGO		・植林、苗木造成、苗木生産とその販売の支援

2.4.3. 苗木生産計画の参加方式による作成

苗木生産管理において判明した諸問題（過剰生産、売上げ不振）を避けるために、一般的に全国レベル、特に州レベルで、参加方式による計画作成を励行する必要がある。ここ10年及び5年間（1997－2006年及び2002－2006年）の苗木生産量を基準にすると、今後10年間（2007－2016年）の苗木生産量を模擬すれば、次の2つの仮説が成立する：

仮説1は、2007－2016年生産量を苗木56,914,050株とし、仮説2は同期間の生産量を86,404,352株と見込むものである。表7にこれら2つの仮説を表す。

最終的に、植林計画は全体として、より安定した需要への対応ができるように、改善することが必須である。

表7：州別10年間苗木生産量

州	仮説1		仮説2	
	2016年	10年間予測	2016年	10年間予測
ブークル・デュ・ムウン	324,905	3,249,054	424,357	3,968,496
カスカード	143,544	1,435,436	262,463	2,454,495
中央	1,304,506	13,045,062	2,683,340	25,094,040
中東部	328,070	3,280,704	538,416	5,035,177
中北部	409,564	4,095,636	643,230	6,015,359
中西部	472,564	4,725,642	591,427	5,530,907
中南部	587,671	5,786,708	665,698	6,225,467
東部	435,495	4,354,946	565,807	5,291,313
高地流域	504,481	5,044,810	651,011	6,088,121
北部	337,700	3,376,998	379,014	3,544,462
中央高地	326,463	3,264,626	525,462	4,914,015
サヘル	315,419	3,154,190	975,567	9,123,301
南西部	210,024	2,100,238	333,540	3,119,199
全国合計	5,691,406	56,914,050	9,239,334	86,404,352

注：

仮説1：2002－2006年州別年間平均値は生産量予測値とみなす。

仮説2：ここ10年来（1997－2006年）の年間平均国内苗木生産量の推定成長率1.52%を全州に適用。

$$\cdot [10年間成長率] (\%) = ([2006年度生産量]/[1997年度生産量]-1) \times 100$$

$$\cdot [年間成長率] (\%) = \{(1+[10年間成長率]/100)^A (1/9) - 1\} \times 100$$

ここに推定した生産量は参考である。政治、気候変動、財政力などで下方ないし上方に推移しうる。

州レベルで組織する苗木生産計画には、表—8 にリストを示す優先樹種を考慮しなければならない。

表—8：州別優先樹種リスト

(森林種子および木材材種の生産普及を包括した国家戦略調査を参考)

気候域	特定優先樹種	州	県	提案優先樹種
サヘル 降雨量<600 mm	1. Acacia albida 1. Balanites aegyptiaca 2. Ziziphus mauritiana 2. Acacia senegal+laeta 3. Hyphaene thebaica 4. Acacia raddiana	サヘル	ウダラン、セノ、スム、ヤハ	Acacia senegal Acacia albida
	1. Vitellaria paradoxa 2. Acacia albida 2. Lannea microcarpa 3. Balanites aegyptiaca 4. Tamarindus indica 5. Parkia biglobosa 6. Acacia senegal	北部	ヤテンガ、ゾンドマ、ロルム、パッソレ	Acacia senegal Acacia nilotica Ziziphus mauritiana
		中北部	バン、ナメンテンガ、パッソレ	Acacia senegal Eucalyptus camaldulensis Azadirachta indica
	1. Vitellaria paradoxa 1. Tamarindus indica 2. Acacia senegal 2. Acacia macrostachya 3. Acacia albida 3. Acacia pennata 4. Ziziphus mauritiana	ブール・ド・ムウン	コッシ、ナヤラ、スル(ムウン+パレ、バンワ)	Mangifera indica Acacia nilotica Parkia biglobosa
北部スーダン 降雨量： 600 ~800 mm	1. Parkia biglobosa 2. Vitellaria paradoxa 3. Acacia albida 4. Lannea microcarpa 5. Mangifera indica 6. Tamarindus indica 6. Diospyros mespiliformis 6. Bombax costatum	中部	カジオゴ	Mangifera indica Eucalyptus camaldulensis Acacia spp
		中南部	バゼガ、ズンドウエオゴ(ナウリ)	Eucalyptus camaldulensis Acacia nilotica Mangifera indica
		中央高地	ウブリテンガ、ガンズルグ、クルウエオゴ	Acacia nilotica Parkia biglobosa Mangifera indica
		中東部	ブルグ、クリテンガ、クルペロゴ	Parkia biglobosa Ziziphus mauritiana Vitellaria paradoxa
		中西部	ブルキエンデ、サングレ、シッシリ、ジロ	Acacia nilotica Mangifera indica Eucalyptus camaldulensis
		東部	グルマ、タボサ(コンピエンガコマンジアリ及びグナグナ)	Acacia senegal Eucalyptus camaldulensis Acacia nilotica
南部スーダン 降雨量： 900 ~1300 mm	1. Vitellaria paradoxa 2. Khaya senegalensis 3. Acacia albida 4. Diospyros mespiliformis 5. Lannea microcarpa 6. Anogeissus leiocarpus	高地流域	フエ、ケネドゥグ、トイ	Anacardium occidentale Mangifera indica Parkia biglobosa
		南西部	ブグリバ、ロバ、ボニ(ヌンビエル)	Anacardium occidentale Mangifera indica Citrus spp. (citronnier)
	1. Parkia biglobosa	カスカ	コモエ、レラバ	Anacardium occidentale

	2. <i>Mangifera indica</i> 3. <i>Agrumes</i> 4. <i>Borassus aethiopum</i> 5. <i>Saba senegalensis</i> 6. <i>Lannea microcarpa</i> 7. <i>Pterocarpus erinaceus</i> 8. <i>Khaya senegalensis</i>	ド		<i>Eucalyptus camaldulensis</i> <i>Khaya senegalensis</i>
--	--	---	--	--

出典：CNSF 及び SNPP 作成時に DRECV で実施した調査データ

注釈：

- ・州別優先樹種の選択は、環境、経済、住民の合意、の3大基準に基づき行った。
- ・州の行政区分は必ずしも種子栽培地域や気候域と合致しない。優先樹種の選択時に例外とした州がある（例：ブークル・ド・ム州では、特にスル、ナヤラ、コッシの3県を軸に選んだが、他の気候域に属するムウン、バレス、バウンワは除外した。）
- ・品種の中には北部州で優先順位6（*Acacia senegal*）として選ばれていないものもあったが、アラビアゴムが提供する経済的見通し、広報啓発運動の成果に鑑み、現在は優先順位1とする。
- ・時には本質的な根拠に欠けるとはいえ批判の対象となっている *Eucalyptus camaldulensis* などの外来種から優先樹種を選べという主張がある。しかし、2006年度の全国植林運動の総合評価を見ると、昨今、2005年以来、この主張は低下傾向にある。
- ・品種によっては *Vitellaria paradoxa*、*Parkia biglobosa*、*Mangifera indica*、*Anacardium occidentale* など、複数の州が受け入れるものもある。それによって全国分布品種類が判然と見えてくる。
- ・時間の推移を考慮し、州別優先樹種リストを定期的にアップデートする必要がある。

2.4.4. 随伴措置

2.4.4.1. 規定・制度に関する対策

業界組織には以下に関する法令を採択する必要がある：

- ・苗木生産業者の活動の職業化：職業を営むために満たすべき条件（当局発行の教育証明書、合意書、登記証など）を定めた付随決定；
- ・苗木生産業者の団体、連合、全国連盟などの正式認知証明書；
- ・ブルキナファソにおける植物種子の規定に関する 2006 年 3 月 31 日付法第 10-2006/AN に基づく植物系物質または種子の輸入、及び、ブルキナファソにおける生物工学に係る安全制度に関する法律第 005/2006/AN に基づく遺伝子組み換え苗木の導入。

また、苗木生産と苗木生産基地管理の全段階における当事者（森林技師、全国自治体職員、民間業者など）の能力強化は、非常に重要である。さらに、現在進行中の地方分権化プロセスの実施に鑑み、一定程度の公共苗畑を全国自治体に移管する。

2.4.4.2. 推進対策

苗木生産の推進と植林の実現を遂行するためには、とりわけ以下の奨励策が必要となる：

- ・ コンクール「最良の森林づくり」の再開催（全国レベル）；
- ・ 優先樹種推進州見本市の開催（州レベル）；
- ・ 樹種とその利用の重要性に関する門戸開放／展示会の開催（県、市町村、花の展示会）

2.4.5. 資金調達

資金として、公共苗畑や一般の植林の場合、国や技術財政協力機関でこれを調達する。民間による苗木生産業融資については、主に、開発計画／事業計画、マイクロクレジット提供機関（国民銀行ネットワーク）、国際協定の枠組み（気候変動、生物多様性、砂漠化防止策など）で作成する事業計画の融資の仕組みなどの、既存の機会を個別に利用する方向で調査する。

2.4.6. 不安材料

ブルキナファソにおける苗木生産国家戦略の目的達成を阻害しうる要因として、次のような不安や危険材料がある：

- ・ 行動を実施に移すための資金の不足；
- ・ 業界に参入する特に民間部門の当事者組織の不在；
- ・ 業界当事者間の知識強化や協議の不足。

2.4.7. 管理・評価

苗木生産国家戦略実施の管理・評価は内部外部双方でこれを行う。

2.4.7.1. 内部管理評価

DGCN 特に DiFor に国内苗木生産活動の管理・評価室を設置する。この組織は次の根本的な業務を担う：

- ・ 使用する管理評価指標の規定；
- ・ 全国レベルの苗木生産計画の実施状況に関するデータや情報の収集及び処理；
- ・ 苗木生産の成果と遭遇した問題点をまとめた業務進捗報告書の定期的な作成；
- ・ これら同室の業務活動によって、運営委員会、世論、意思決定者、技術財政協力者などに対し、国家戦略の実施状況を有効に伝えることができる。

2.4.7.2. 外部管理・評価

環境・生活環境省の調査計画局（DEP）と環境管理局（DES）が遂行する業務である。これらの組織は、DiFor に置く管理・評価室の職務遂行を支援する。財務監査や、特に民間部門の当事者生活条件改善計画の影響調査などについては、他の外部組織（調査事務所、財務会計監査事務所）の支援を仰ぐこともある。